DENONCIATION

DE L'AGIOTAGE

AU ROI

ET A L'ASSEMBLÉE

DES NOTABLES.

Par le Comte de MIRABEAU.

Penſois-tu qu'un inſtant ma vertu démentie
Mettroit dans la balance un homme & la Patrie ?
Voltaire.

M. DCC. LXXXVII.

FRC 3
24437
Case
FRC
22545

THE NEWBERRY LIBRARY

J'ÉTOIS à Berlin depuis près d'une année, & je comptois y paſſer pluſieurs mois encore, lorſque j'ai appris la convocation d'une aſſemblée de Notables. Auſitôt je me ſuis dit: « *dans cette occaſion ſolennelle* » *tu payeras le tribut de ton faible talent à* » *ton pays, à ton Roi.*

Un coup d'œil rapide ſur l'état des choſes qui domine, ſi je puis parler ainſi, les affaires du Royaume, la ſageſſe du Souverain, les bonnes intentions de ſes Miniſtres m'a convaincu, qu'éclairer mes concitoyens ſur les déſordres de l'Agiotage, étoit le plus grand ſervice qu'il fut en moi de leur rendre.

Alors j'ai fait ſerment à la Patrie de dire la vérité ſans acception de perſonnes & de choſes, & je ſuis venu chercher dans la capitale les détails indiſpenſables pour rendre utile l'ouvrage que je projettois.

Le voici cet Ouvrage, fait & imprimé hors de Paris, en moins de trois ſemaines.

Je n'ai pas la prétention de produire en

ſi peu de temps un bon Livre : mais ſi j'ai mal ordonné, mal exprimé mes idées, je crois pourtant avoir raſſemblé ce qu'il étoit important de dire. C'eſt une triſte deſtinée pour l'amour propre que d'être commandé par le temps, & je le fus preſque toujours ; mais qui préféreroit au bonheur d'être utile, l'honneur de ſe rapprocher de la correction & de l'élégance ?...

AU ROI.

SIRE,

Si l'Ouvrage que j'apporte aux pieds de VOTRE MAJESTÉ, ne répond pas à l'importance du ſujet, à la ſolennité de l'occaſion; c'eſt la faute de mon eſprit, ce n'eſt pas celle de mon cœur. J'aurois donné ma vie pour ſervir dignement la magnanimité de vos intentions, & la choſe publique dans ce moment où vous appelez l'élite de la nation à délibérer ſur ſes intérêts. La brieveté du temps, & mon inſuffiſance perſonnelle, m'ont ſuſcité trop d'obſtacles.

Mais, SIRE, ſi mon ame n'a point élevé mon génie, je crois du moins avoir dit de grandes vérités. C'eſt l'ennemi le plus redoutable de votre Royaume, c'eſt l'Agiotage que je dénonce à VOTRE MAJESTÉ,

Il dévore vos revenus, il aggrave les charges de l'Etat, il corrompt vos ſujets, il énerve votre puiſſance; s'il exerçoit plus long-temps ſes ravages, il rendroit impoſſibles juſqu'à vos bienfaits.

Nous ne ſaurions nous déguiſer, SIRE, qu'il a des protecteurs aux pieds de votre Trône. Peut-être, hélas! vous perſuaderont-ils que l'Agiotage a été juſqu'ici un palliatif néceſſaire, & que mes principes, ou les faits que j'allègue ſont autant d'erreurs.

SIRE, il s'agit de l'honneur & du ſalut de la France. Daignez ne pas vous en rapporter à un ſeul homme ſur un ſi grand intérêt. Vos occupations ſans nombre, & la prodigieuſe diſtance où vous êtes & devez être de ces honteux détails, détermineront peut-être VOTRE MAJESTÉ à ne pas juger Elle-méme mon Ouvrage. Elle daignera du moins le ſoumettre à l'examen de quelques-uns de ces citoyens vertueux, dont la voix publique a proclamé les lumières & l'impartiale intégrité. J'attendrai leur jugement, SIRE, avec l'impatience du zèle & la conſcience d'avoir bien fait.

Mais si le malheur de l'Etat vouloit encore que ce vœu ne fût point exaucé ; si ma dénonciation restoit sans effet... que VOTRE MAJESTÉ me permette de tout dire!...

Quelqu'immenses que soient les ressources de Votre Royaume, quelque absurde qu'il puisse paroître, & qu'il soit dans l'ordre naturel des choses que les revenus de l'Etat ne puissent pas suffire à ses besoins, j'ose prédire que si l'Agiotage n'est pas incessamment détruit, & dans ses causes premières, le moment où le meilleur des Rois, le plus ami du bien, le plus capable de privations généreuses, éprouvera la douloureuse infortune de manquer à ses engagemens, ce fatal moment n'est pas éloigné. SIRE, daignez vous rappeler cette prophétie quand on osera proposer à VOTRE MAJESTÉ de signer une suspension de payemens : depuis deux ans on prépare ce déshonneur.

Mais, SIRE, il est temps encore de l'éloigner à jamais. Ne doutez pas que si l'un de vos sujets a le courage de prédire

ce que la plus coupable ignorance, ou la plus ſcélérate audace peuvent ſeules amener, en continuant à nourrir & protéger l'Agiotage, il en eſt un grand nombre qui ſauront préſerver votre Royaume de cette horrible cataſtrophe.

Je ſuis avec reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ;

Le très-humble, très-obéiſſant & très-fidèle ſerviteur & ſujet;
Le Comte DE MIRABEAU.

Paris, le 20 février 1787.

DÉNONCIATION

DE L'AGIOTAGE

A L'ASSEMBLÉE

DES NOTABLES.

LA France ſeroit-elle deſtinée à donner encore à l'Europe le ſpectacle ignominieux des ſcèces de corruption, de déſordre, de rapacité, qui ont irrémiſſiblement flétri les dernières années de Louis XIV, & les premières du règne de ſon ſucceſſeur? Notre Louis XVI ſeroit-il condamné à cette infortune? La Providence auroit-elle placé, je ne dirai pas les bornes de l'Empire Français! (eh! que manque-t-il à ſon étendue?), mais les limites de ſa gloire, de ſon bonheur dans une indélébile légéreté? Les leçons du paſſé, nos propres lumières, les exemples de nos rivaux ne produiront-ils rien pour la nation? Serions-nous condamnés à ne figurer ſur ce globe que comme des enfans doués des plus heureuſes diſpoſitions, mais incapables de ſurmonter les cauſes qui nous retiennent dans des accès périodiques d'inconſéquence & de déraiſon? l'eſprit public & ſes vertus doivent ils nous être à jamais étrangers? On nous promet la conſtitution politique qui les donne; ne ferons-nous rien pour

nous en montrer dignes? Aggraverons nous chaque jour tout ce qui peut rendre impoſſibles ſes bienfaits? Quand notre population & nos avantages donnent de nous l'idée d'un peuple puiſſant, n'ambitionnerons-nous jamais de nous faire reſpecter par nos principes & notre ſageſſe?

Que ces queſtions paroiſſent exagérées & même déraiſonnables au premier coup d'œil, j'y conſens. Si elles n'inſpiroient pas quelque étonnement, ſans doute le mal ſeroit ſans remede. Un acquieſcement douloureux chez les uns, l'indifférence chez les autres, annonceroient comme infaillible la cataſtrophe qu'elles tendent à prévenir. Je ne demande donc pas d'en être cru ſur ma parole; je déſire ſeulement que les bons citoyens examinent avec moi l'état des choſes au milieu duquel nous vivons.

Cinq années ſont bientôt révolues depuis la fin d'une guerre que nous appelons heureuſe. Eh! combien les bénédictions de la paix ne ſont-elles pas encore loin de nous! Continuellement travaillé par des beſoins d'argent, le Gouvernement a ſignalé chacune de ces années par de nouveaux emprunts. Ils ont éloigné toujours davantage les ſoulagemens ſi ſouvent promis, & que tant d'intérêts ſollicitent. On n'a point aggravé les impôts; mais pour quelle longue ſuite d'années ne ſommes-nous pas condamnés à ne calculer les reſſources du plus beau des Royaumes que dans leur triſte rapport avec d'immenſes dettes à payer? A la vérité, le monſtre de fiſcalité déchire plus qu'il ne dévore; il ne nous a pas tout enlevé; les impôts reſtent néceſſaires, ils le ſeront long-temps encore; & s'ils ſont déſormais ſimplifiés, répartis, perçus des mains de la raiſon & du patriotiſme, ils ſuffiront à nos beſoins, ils n'écraſeront plus notre induſtrie, ils ne dérangeront plus les travaux de nos laboureurs, de ces vrais créanciers de la terre & de la nature, qui ſeuls peuvent livrer ce qu'elle n'accorde qu'à eux.

Mais ſans cette conſolante preſpective, comment la nation échapperoit-elle à de honteux, à de ſiniſtres deſtins ?

Cependant cette révolution qu'on nous promet, qui ſans doute mérite toute notre confiance, eſt notre dernière reſſource. Et comment y atteindrons-nous, ſi l'influence des mœurs, des beſoins, de l'induſtrie, de l'eſprit de la Capitale, continue à s'étendre ſur-toute la France? Le Royaume doit rembourſer ces emprunts; il doit en payer les charges, & ſous ce rapport il eſt dans la dépendance abſolue de la Capitale. C'eſt dans ce tourbillon où chaque individu ne ſonge qu'à une fortune rapide, que les emprunts ſont attendus & prévus, comme une dépouille dont il tarde à la cupidité de s'emparer. La ſeule ambition des Pariſiens, celle de l'or, les gens d'affaires qui ne connoiſſent de richeſſes que le numéraire & les contrats, y décident de toutes les opérations de finances, & ſont les ſeuls arbitres des intérêts que la nation doit payer. Seroit-il donc vrai que nous n'avons, pour alléger nos charges douloureuſes, que leur ſecours intéreſſés? Et dans quelles circonſtances? Quand les calamités ſucceſſives de pluſieurs années déſaſtreuſes ſe ſont jointes pour épuiſer nos Provinces aux agitations ſtériles, aux délires meurtriers de l'Agiotage....

Je ſais qu'on vante notre richeſſe: des flots de numéraire circulent, dit-on, dans la Capitale. Mais à quoi donc ſervent-ils? Eſt-ce l'agriculteur, ſont-ce les manufactures, eſt-ce le commerce réparateur qu'ils font proſpérer? Diminuent-ils le poids engourdiſſant des impoſitions mal aſſiſes? Le propriétaire terrien épuiſé, le laboureur exténué de misère, trouvent-ils l'argent qui rendroit la vie à leurs héritages? Cette bruyante richeſſe, dont on voudroit étonner notre imagination, a-t-elle fait baiſſer le taux de l'intérêt de l'argent? Le prix des

terres eſt il hauſſé depuis la paix ? Voyons-nous qu'il y en ait moins à vendre ? Les acheteurs atteſtent-ils, par leur nombre & leur empreſſement, une véritable augmentation dans la richeſſe nationale ? Nos manufactures jouiſſent-elles de quelque prééminence uniquement due à leur perfection ? Entrevoit-on une époque où, ſans effort, ſans avoir à s'évertuer pour des remplacemens, ſans mettre le génie fiſcal à la torture, pour en obtenir quelque invention nouvelle, on pourra faire diſparoître les impoſitions créées pour des temps difficiles, & qui devoient ceſſer avec eux ? Pouvons-nous ſeulement abandonner les reſſources aviliſſantes & meurtrières des loteries, dont le moindre mal eſt l'eſcamotage ſur lequel elles ſont fondées ?

Loin qu'aucun de ces effets qui devroient caractériſer l'abondance générale du numéraire, ſe développe, nous ne voyons pas même rien qui l'annonce.... Oſons le dire : car enfin, ſe taire, diſſimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la foibleſſe ou du crime ne ſeront jamais que de fatales aggravations : oſons le dire : les beſoins du Gouvernement exigent toujours des emprunts publics. Les conditions en ſont de plus en plus onéreuſes pour le fiſc, & déſaſtreuſes pour l'induſtrie. L'inſuffiſance de ſes emprunts s'annonce l'inſtant d'après leur promulgation. Des expédiens ſans nombre & ſans choix, pour attirer plus d'argent encore, rempliſſent l'intervalle qu'on eſt obligé de mettre entre ces emprunts ; ſi nous faiſons des rembourſemens, c'eſt en contractant une dette plus onéreuſe que celle qu'ils éteignent ; ſi nous vantons notre exactitude à payer, c'eſt que les uſuriers ne nous ont pas encore retiré leurs ruineux ſecours ; c'eſt qu'à meſure que la prodigalité des Emprunteurs conſume & diſſipe, la cupidité des préteurs s'ingénie & s'exalte.

A leur ſuite, s'établiſſent comme le digne cortège de ce genre d'hommes, une foule d'Agioteurs

par état qui font ſervir la cupidité excitée par les intérêts exceſſifs que le fiſc paye à l'entretien d'une guerre de ruſes contre les fortunes des particuliers qu'enſuite ils ſe diſputent. Pour obtenir ce noble partage, les uns & les autres écartent tous les calculs honnêtes, corrompent toutes les habitudes de prudence, de ſageſſe, ou cèdent à cette corruption. Ils multiplient les inventions pour ſe tromper réciproquement, pour tranſporter l'un ſur l'autre, avec une aggravation de poids, le fardeau dont ils ſe ſont chargés dans cette eſpérance, & ſur-tout pour enlacer l'homme honnête, mais crédule, qui, ſpectateur de ces gains obſcurs, ſuccombe enfin à la tentation d'y prendre part.

Telle eſt la vraie cauſe de l'abondance du numéraire qu'on vante, & qu'on voudroit nous donner pour un ſigne de proſpérité nationale. Bouffiſſure ſtérile! abondance maladive! prête à s'évanouir au plus légers revers, & d'autant plus fâcheuſe, qu'on la fait ſervir peut-être à maſquer la vérité, juſqu'à ce que la force du mal nous amène quelque fatal Empyrique, des mains duquel nous tombions de nouveau dans l'aviliſſement & l'opprobre.

Non, il n'eſt pas d'un inſenſé de craindre ce malheur: il le ſeroit plutôt d'eſpérer d'y échapper ſi ces illuſions continuent.

Je ſerois inſenſé, ſi j'accuſois nos véritables reſſources, ſi comparant la dette nationale, les dépenſes du gouvernement, même ſuperflues, même exagerées, même exceſſives, avec les revenus que la France peut produire, je la déclarois inſolvable..... Je ſuis loin de cette coupable erreur. Perſonne n'eſt plus convaincu que moi que la France peut tout payer ſans épuiſement, ſans déſaſtre, ſans même nuire à ſon bonheur, & que l'adminiſtration qui s'appuyeroit, pour devenir infidelle, ſur une prétendue inſuffiſance de moyens, ſeroit ignorante ou perfide.

Mais la nature, quoique prodigue pour le ſol des Français, a pourtant caché ſes bienfaits ſous quelque enveloppe. Elle a voulu que l'homme ſocial, elle a voulu que l'homme ſauvage mît quelque ſoin, uſât de quelque induſtrie pour recueillir ſes dons, même les plus ſpontanés; & tant que ces ſoins, cette induſtie s'adreſſent à ce qui n'eſt pas elle, tant qu'on cherche ailleurs que dans ſon ſein ce qui doit faire ſubſiſter, durer, proſpérer les ſociétés, elle ſe montre avare ou ſtérile. C'eſt le déſordre qui engendre les malheurs dont je ſuis épouvanté..... Le déſordre corrompt l'homme, deſſèche la terre & tarit la nature. Le déſordre, fut il aſſis ſur des monceaux d'or, ou les diſpenſât il, je ne vois à ſa ſuite que des calamités inévitables. Oui: je le dirai à l'égoïſte le plus concentré dans lui même; en vain oompte-t il ſur ſon habileté, ſur ſon adreſſe pour échapper aux funeſtes conſéquences du déſordre; l'homme dont la fortune ſemble le mieux ſourire aux ſuggeſtions de ſes mœurs corrompues, de ſes calculs avides, vit trop long temps pour n'être pas à ſon tour une des victimes du déſordre. C'eſt contre lui, c'eſt contre un déſordre auquel perſonne ne peut ſe flatter d'échapper, que je m'éleve; c'eſt ſur les notions déſaſtreuſes pour tous ſans exception qu'il introduit, que je cherche encore une fois à éveiller la nation; en un mot, c'eſt à l'Agiotage, qui continue à tourner tant de têtes, que je livre une guerre nouvelle; c'eſt lui que je dénonce aux pieds du trône, à mes concitoyens aſſemblés ſous les auſpices du plus paternel des Rois.

Déjà j'ai tenté de répandre l'inſtruction ſur ces objets. J'étois autoriſé, j'étois même invité à le faire, & je crois avoir acquis le droit de dire que j'employai toujours dans cette miſſion ſalutaire les argumens d'une ſaine logique.

Mais que ne peut pas une cabale intéreſſée au menſonge, lorſqu'elle réuſſit à perſuader qu'on a

besoin d'elle? Comment ai-je été récompensé de mes efforts & de mes succès? Ils retentissent encore douloureusement dans mon cœur ces mots d'un arrêt du Conseil obtenu contre un livre nécessaire & demandé comme tel: *c'est l'Ouvrage d'un de ces particuliers qui se hasardent d'écrire sur des matières importantes, dont ile ne sont pas assez instruits pour procurer des connoissances utiles....*

Moi mal instruit (1)! & pas un homme instruit, (l'arrêt ouvroit la lice à tous) ne s'est montré pour combattre mes livres! moi mal instruit! Et pour affoiblir s'il eût été possible les vérités que j'y développois, il a fallu répandre, tant on compte sur les succès de la calomnie & des discours de la sottise, que ma plume étoit vendue; c'est la seule réfutation de mes Ouvrages qu'on ait jamais hasardée. Moi mal instruit! Et dès l'apparition des écrits où j'éclairois les folies du jour, les charlatans perdoient leur crédit, les hommes de bonne foi, de quelque jugement, revenoient de leurs erreurs. On voyoit retourner à leurs occupation ordinaires ceux dont la cupidité avoit été éveillée, séduite par le bruit de tant de faux gains,

(1) Remarquez que j'ai publié la charte originale de la banque de St. Charles (charte que pour le dire en passant, le gouvernement, ni aucun de ses mandataires ne connoissoit, ni ne possédoit), le mémoire donné par le fondateur de cette banque à la Cour d'Espagne, le prospectus publié en France par les agens les plus dévoués de M. Cabarrus. Certes, je pouvois mal raisonner; mais il étoit difficile d'être plus instruit..... J'ai gardé le silence sur cette politique avilissante qui punit un homme de l'ouvrage qu'elle lui a demandé. En effet, supprimer mon livre, n'est-ce pas avoir voulu me punir? Et quelle idée domeroit de moi aux hommes sages l'arrêt par lequel on a prétendu le flétrir, si depuis long-tems une triste expérience ne les tenoit pas en garde contre le sens naturel & les conséquences directes des mots qu'emploie l'administration? J'ai voulu fermer les yeux sur ce scandale trop familier à tous les gouvernemens. Mais les suites en ont été bien fâcheuses; car les St. Charlistes ont repris courage, relevé leurs actions, & détruit autant qu'il est en eux le bien que je faisois à mon pays.

& qui ſous le bandeau de l'ignorance, tour-à-tour bourreaux & victimes, s'expoſoient à faire ou endurer mille indignes eſcroqueries. . Puiſque le gouvernement a défavoriſé mes utiles travaux, faut-il s'étonner que la déplorable maladie qui nous travaille n'ait été aſſoupie qu'un inſtant? quelle exerce ſes ravages avec plus de fureur que jamais?

Et certes, ſi l'on réfléchit aux moyens employés pour la guérir, on ſera forcé de convenir qu'ils ne pouvoient avoir qu'un effet contraire à celui qu'on ſe propoſoit, qu'ils devoient produire ce qu'ils ont produit.

Le défaut d'eſprit public, dont nous ſerons atteints auſſi long-temps que nous n'aurons point de conſtitution, mais dont le gouvernement du moins devroit ſe défendre; ce défaut eſt notre premier vice; & c'eſt en abdiquant, en foulant aux pieds tout eſprit public, toute vue générale, toute morale univerſelle, qu'on a voulu réprimer l'agiotage. Rien de plus foible, de plus perſonnel, de plus borné que la maniere dont l'avenir a été enviſagé; rien de plus inconſéquent, de plus odieux, de plus unique que celle dont on s'eſt occupé du paſſé..... Parlons clairement. La mauvaiſe foi a été employée comme un moyen, comme un motif légitime de détruire ce qui ne devoit pas ſeulement en être ſoupçonné; ce qu'il falloit, ſur-tout dès que les vrais coupables devoient reſter inconnus, regarder uniquement comme les écarts de l'ignorance dans des têtes légeres, calculantes & miſes en fermentation par la cupidité.. Dès-lors le gouvernement égaré, trompé, eſt tombé d'erreurs en erreurs; il eſt entré dans des détails qu'il ne pouvoit éclairer, dont les tribunaux devoient ſeuls connoître; & dans ſa précipitation, n'ayant pour guides que des banquiers aſſez vils pour être juges & parties, il a ordonné ce qui en ſoi-même étoit non-ſeulement injuſte, mais inexécutable.

Qu'eſt-il

Qu'eſt-il arrivé de cette mépriſe ? Ce qu'une bonne théorie & des vues générales euſſent évité. Les malades ont été guéris de leurs étourdiſſemens par un mal ſans comparaiſon plus grave. Tel qui ſe croyoit de l'honneur, voyant qu'on ne vouloit pas même lui en ſuppoſer, a laiſſé l'à l'honneur & cherché à reconquérir par la mauvaiſe foi, ce que lui ôtoient des arrêts, des jugemens, des arbitrages, où les principes de la bonne foi étoient entiérement ſacrifiés à des préférences arrachées par l'intrigue. Il en eſt des adminiſtrations comme des individus. L'homme pur a ſouvent tort de mépriſer ceux qui ne le ſont pas. Mais enfin il peut le faire ſans ceſſer d'être reſpecté de ceux-là même qu'il mépriſe ; c'eſt le privilége de la vertu. Au contraire l'homme corrompu ne montre jamais de mépris à perſonne qu'on ne le lui rende avec uſure. Or, dans ces déplorables circonſtances, l'adminiſtration n'employant rien de reſpectable dans aucun de ſes moyens, elle n'a fait que relâcher davantage les liens de l'honnêteté publique & particuliere ; chacune de ſes opérations ayant porté l'empreinte de l'arbitraire & des intérêts privés, perſonne ne redoute aujoud'hui la marche ſévere des grands principes ; chacun eſt arrivé à ne pas déſeſpérer de faire protéger ſa ſottiſe par l'autorité ; la cupidité preſque affranchie de la crainte de perdre par ſes imprudences, & raſſurée contre un déshonneur nul, dès que l'honneur n'eſt plus, ne connoît point de bornes à ce quelle peut oſer.

Je n'ai pas beſoin, pour juſtifier ce que j'avance, d'entrer dans le détail des opérations qui ont rendu trop célebre la fin de l'année 1785. Je ne veux pas donner à la méchanceté le prétexte d'accuſer cet ouvrage d'être ſans néceſſité la ſatyre des perſonnes, tandis que la ſalutaire inſtuction eſt mon but unique. Le tableau que je viens d'eſ-

quiſſer, frappera par ſa vérité tout ſpectateur impartial. On prêtera donc une attention bienveillante aux nouveaux développemens, aux obſervations nouvelles qu'une criſe ſi alarmante ne rend que trop néceſſaires.

Je ſuis convenu qu'il ne nous reſte qu'un choix entre deux alternatives.

D'un côté, ſe préſente une conſommation plus ou moins prochaine du déſordre par la plus fatale, la plus inattendue, la plus irréparable de toutes les cataſtrophes, celle qui eſt une vraie diſſolution de la ſociété.

De l'autre, la reſſource d'une conſtitution qui mette tout-à-coup l'eſprit puplic & régénérateur à la place des combats incendiaires & dévaſtateurs que ſe livre à lui même l'égoïſme en délire..... J'oſe défier l'homme le plus habile de propoſer entre ces deux alternatives un milieu qui ne ſoit pas un palliatif, & certes nous devons en être raſſaſiés.

Montrer cette vérité, eſt l'objet de cette ouvrage. Jamais ſujet plus important n'appella un plus ſérieux examen. Il ne s'agit point ici d'abſtractions théoriques, ou de ſyſtémes, qui, plus ou moins impraticables, ne doivent guerre être conſidérés que comme des cadres ingénieux qui enveloppent des vérités utiles. Il s'agit d'un mal imminent, & d'une reſſource inſtante; il s'agit du ſalut & de l'honneur du Royaume... oui, DU ROYAUME. Les fureurs de l'agiotage ſont telles qu'on ne ſauroit les conſidérer comme un accident particulier de la Capitale; elles ſont la calamité de la France entiere. Je vais le prouver par la théorie de l'agiotage; je vais le prouver par ſon hiſtoire, par celle du moins de ſes réſultats ſiniſtres; car je ne m'abaiſſerai pas à deſcendre dans toutes les tortuoſités de l'intérêt perſonnel. Elles trouveroient mieux leur place dans un Greffe criminel que dans un ouvrage philoſophique.

Telle eſt donc la tâche que je m'impoſe aujourd'hui : LA DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE. Aſſez d'Ecrivains plus énergiques, plus éloquens, traiteront mieux & plus volontiers les matieres vaſtes & brillantes qui vont être propoſées aux délibérations de l'Aſſemblée des Notables. Ici le beſoin d'inſtruction demande l'homme environné des ſecours néceſſaires, & qui peut ſuppléer au temps par l'habitude d'approfondir des diſcuſſions arides plus que ne le font ordinairement ceux qui cultivent leur raiſon & leur penſée. Heureux ſi ſacrifiant ainſi l'éclat à l'utilité pour prix du ſentiment qui me fait préférer un ſujet obſcur à l'honneur de dire des vérités plus oratoires, je ſouleve la puiſſance de l'opinion publique, toujours vertueuſe quand elle eſt éclairée, contre l'agiotage, ſans l'extirpation duquel toute réforme eſt impoſſible, puiſqu'elles exigent toutes le rétabliſſement de l'ordre dans les finances irrémédiablement bouleverſées par ce fléau peſtilentiel.

AGIOTAGE vient *d'agio*, mot italien corrompu (1), qui ſignifie *ajouté*, *plus value*, *en ſus*. Il ſe diſoit dans l'origine de tout prix excédant la valeur naturelle & primitive des choſes, & particulièrement d'une monnoie comparée à une autre de même dénomination ; de l'argent de banque, par exemple, comparée à l'argent courant. On dit encore l'agio de la banque de Hollande eſt à trois ou quatre pour cent, c'eſt-à dire, que cent florins de banque valent cent trois ou cent quatre florins courans. Dans les villes de France où l'or eſt quelquefois plus recherché que l'argent, on dit qu'il faut

---

(1) *Agio banco*, *del credere*, *per contra*, *&c. &c.* & beaucoup de mots de cette nature ſont paſſés de Veniſe dans le jargon commerçant des nations du Nord, des villes Anſéatiques, &c. & dans le nôtre.

donner un demi pour cent, un pour cent d'agio, pour convertir des écus en louis.

Appliqué d'abord aux monnoies & aux changes, ce mot *d'agio* s'eſt enſuite étendu aux contrats, aux effets publics, à tout ce qui, dans les objets ſur leſquels s'exerce le métier de banquier, eſt ſuſceptible de s'élever au-deſſus du pair. En ce ſens, il eſt ſynonyme de bénéfice, & ce dernier mot ſemble avoir prévalu, depuis que l'agiotage ſur les monnoies & les changes étant devenu la principale induſtrie des Juifs, cette circonſtance a rendu le mot *agiotage* une expreſſion défavorable.

Agiotage ne ſignifie donc en ſens littéral que le commerce d'effets ſujets à plus ou moins *d'agio*, de hauſſe ou de baiſſe. Un tel métier pouvoit être honnête & quelquefois utile ; honnête lorſque le ſpéculateur n'y vouoit ſon capital que d'une maniere paſſagere pour obtenir quelque intérêt de fonds habituellement employés à un commerce plus productif ; utile, lorſque, par le moyen de fonds accumulés d'avance & à deſſein, il devenoit l'intermédiaire momentané entre le Gouvernement forcé d'emprunter, & le capitaliſte ou rentier, dont ſans cette intervention les fonds n'auroient pu arriver que peu à peu, & ſucceſſivement dans ces grands emprunts (1) En un mot, le banquier qui

(1) Un philoſophe ſévere ſera tenté de dire que l'agiotage ſur les papiers qui proviennent des emprunts publics repoſe ſur une calamité, & que les pailliatifs qu'il y apporte ne ſont qu'une calamité de plus ; car cet agiotage qu'on appercevroit à peine ſi ces papiers n'étoient pas en grand nombre, ne ſert qu'à faciliter les emprunts dans des circonſtances où le plus ſouvent il ſeroit à ſouhaiter qu'ils fuſſent rendus impoſſibles. Dès qu'ils ſurpaſſent cette partie du numéraire que les capitaliſtes garderoient dans leurs coffres ſans cette ſorte d'emploi, ils privent l'agriculture, le commerce proprement dit, & les manufactures de l'argent qui eût aidé, étendu, fécondé leurs travaux, & ſi l'emprunt n'a pas pour objet immédiat des entrepriſes qui favoriſent l'agriculture, le commerce & les manufactures, plus qu'il ne les charge, il gêne, il meurtrit, il mutile la ſorte d'induſtrie dont dépend la vraie gloire, je veux dire, la proſpérité des États.

s'occupoit des négociations d'effets publics, étoit au Tréſor Royal ce que les gros magaſiniers & même les détaillans ſont aux manufactures qu'ils

---

Lorſque le gouvernement d'un côté : l'agriculture, le commerce, les manufactures de l'autre, ſe diſputent l'argent, il eſt mis à l'enchere ; le prix de l'intérêt s'éleve, & c'eſt dans ce funeſte combat que les agioteurs s'introduiſent Ils paroiſſent étayer, ſupporter, ſoulever le poids de l'emprunt par la circulation ſur crédit qui s'établit entre eux. Mais il faut des variations de prix pour animer l'induſtrie de l'agiotage. Et d'où naîtront-elles ces variations, ſi ce n'eſt de la mobilité des opinions ſur les divers degrés de confiance que mérite ou ne mérite pas tel ou tel papier? Les agioteurs ont donc intérêt à entretenir cette mobilité ; elle eſt la ſource de leurs bénéfices ; la crainte & l'eſpérance ſont leurs moyens. De même que l'abondance & la variété des marchandiſes ſont favorables au commerce, de même l'agioteur convoite abondance & variété de tous ces papiers triſtes certificats de la diſproportion entre les dépenſes de la grande famille & ſes revenus. Or, l'impoſſibilité d'emprunter eut bientôt fait diſparoître cette diſproportion que les facilités offertes par l'agiotage prolongent, entretiennent, augmentent.

Dans un pareil état de choſes ; une induſtrie dont les rameaux n'atteignent jamais à la terre, cette mère de toutes les richeſſes ; une induſtrie parfaitement ſemblable à celle des joueurs dans les académies, ſe rend l'arbitre des finances par la rivalité malheureuſe qu'elle ſuſcite à l'induſtrie productive, & aux beſoins du gouvernement pour qui tous les ſecours deviennent rares, chers & difficiles.

L'agiotage en tant que commerce ſur nos innombrables emprunts coûte bien cher au peuple ; car en même temps qu'il en extorque des intérêts uſuraires, il lui renchérit les inſtrumens néceſſaires pour les payer.

Quant aux effets des reverſemens, de la circulation que les emprunts produiſent, eſt-il prouvé que ſans les emprunts publics, le numéraire s'entaſſeroit dans les coffres du Prince ou des particuliers, & ſeroit par-là dérobé à la circulation ? Cette ſuppoſition n'eſt admiſſible que là, où le défaut de lumieres & de ſûreté porteroit à théſauriſer. (Encore alors les emprunts ſont-ils à-peu-près impoſſibles ; car crédit ſuppoſe confiance.) Quand il y a lumiere & ſûreté, on peut s'en rapporter à la ſeule induſtrie, au ſeul genie du commerce, pour faire circuler toutes les eſpèces de capitaux, ſans le ſecours des emprunts Et quelle différence entre ces deux ſortes de circulations ? Celle que le commerce anime, crée ſans ceſſe de nouvelles valeurs, elle porte par-tout une ſeve génératrice ; tandis que la circulation occaſionnée par les emprunts publics n'eſt qu'un mouvement ſtérile, un temps perdu pour la véritable deſtination de l'argent ; de la ſcience & du travail qu'abſorbe l'agiotage.

On atteſte en faveur des emprunts publics la richeſſe, la puiſ-

alimentent & soutiennent jusqu'à l'arrivée du véritable consommateur (1).

---

sance des nations emprunteuses ; mais cette richesse, cette puissance avoit commencé avant ses emprunts.

Hh ! qui nous dira que ces opérations forcées ne hâtent pas cette inévitable maturité où se trouve le terme de la prospérité des Nations. Ce qu'on allégue de plus précieux en faveur des emprunts, c'est qu'ils rassemblent dans le court espace de quelques années les revenus d'un grand nombre, & rendent ainsi possibles de prodigieux efforts. Mais cela même n'est-il donc pas un mal ? Et ces opérations ne pouvant se faire qu'en portant tout le mouvement qu'elles donnent sur un seul point, peut-on en concevoir un bon effet constant pour le corps politique qui ne doit tendre qu'à la perpétuité ?

Qui nous dira enfin le degré de puissance où seroient arrivés sans les emprunts ces États dont l'éclat éblouit ? La nature n'abandonne pas l'enfant dont l'ignorance entrave les mouvemens. Sans doure il peut marcher, mais sans les gênes cruelles qu'on lui impose, il eût marché plutôt, avec plus de force, de grace & d'agilité.

Voilà en substance ce que l'on peut dire contre le système des emprunts, & ces objections sont très-graves sans doute ; mais dans l'état actuel des choses, les grands efforts subits étant quelquefois nécessaires pour les opposer à ceux des puissances rivales, & les hommes d'état n'ayant trouvé jusqu'ici que le système des emprunts pour rendre possible une grande explosion de puissance, c'est un moyen qu'il faut se garder d'atténuer, & dont pour cela même, il ne faut pas être prodigue. Empêchez les Gouvernemens d'emprunter si souvent, & vous leur rendrez un grand service, mais n'empêchez pas ce qui favorise les emprunts, si vous êtes forcé d'y avoir recours ; ce seroit condamner l'homme à se priver d'une partie de sa santé, de peur qu'il n'abuse du reste.

(1) Nous croyons utile d'expliquer les différentes formes de spéculations en effets publics. Cette théorie trouvera d'autant plus naturellement sa place ici, qu'elle est en général très-inconnue en France, & qu'elle n'a encore été développée dans aucun livre.

La premiere sorte de spéculations qui s'exerce sur les actions & autres effets publics, est celle des simples capitalistes qui agissent sans efforts, par le seul emploi de leurs capitaux réels, c'est-à-dire, de l'argent dont ils peuvent disposer. Ils achetent quand ils prévoient une hausse ; ils vendent lorsqu'ils craignent une baisse. Ils ne signent point de compromis, ils ne créent aucun papier de circulation ; ils n'ont pas besoin de chercher à faire de l'argent, ils n'emploient que celui dont ils ont déjà la libre disposition. Dans des tems calmes, & quand la masse des effets commerçables est conteuue dans de justes bornes, cette première classe de spéculateurs doit suffire aux besoins de la place. Mais lorsque les emprunts se sont succédés avec rapidité, lorsqu'on a permis ou toléré l'introduction subite d'actions étrangères pour une valeur de soixante millions, & d'actions de Compagnies na-

Il reſte encore quelques Maiſons de ce genre à Paris ; & quoique le fatal agiotage en ſéduiſe chaque jour, il faut eſpérer que la race entière n'en ſera pas éteinte.

Ces Négocians ne méritent pas le nom d'agioteurs ; & telle eſt la dégénération où le jeu a conduit la morale des gens d'affaires, ce titre ne peut s'appliquer avec juſteſſe qu'à ceux qui pour riſer leurs ſpéculations emploient des ruſes favorables

---

tionales pour plus de cent vingt millions, il eſt impoſſible que la négociation de tous ces effets ſe renferme dans d'auſſi étroites limites, & il ſe forme une ſeconde claſſe de ſpéculateurs.

Elle ſe compoſe principalement des Banquiers & autres gens d'affaires au nombre deſquels ſe mettent les Lyonnois & les Genevois, qui, outre leurs capitaux réels, ont le moyen de ſe procurer de l'argent par la création de lettres de change fictives, d'acceptations réciproques & autres papiers de circulation qu'ils font eſcompter, ſoit à la Banque de ſecours, ſoit chez les particuliers. Avec les fonds qu'ils ſe procurent ainſi, ils achetent des effets publics au comptant, & les revendent pour des termes plus ou moins éloignés, à d'autres ſpéculateurs aſſez confians dans la hauſſe pour les acquérir à des prix bien au-deſſus de ceux auxquels les Banquiers les avoient achetés comptant.

Ces derniers ſpéculateurs forment une troiſième claſſe, dont les opérations favoriſent prodigieuſement la hauſſe des prix en donnant les moyens d'acheter ſans argent, ou du moins d'être en quelque ſorte propriétaires des effets avant de les avoir payés. Mais auſſi, lorſque leur prix ſurpaſſe ce que les gens éclairés regardent comme leur valeur raiſonnable, ceux-ci prévoyant la baiſſe, cherchent à en profiter dans leurs ſpéculations ; alors ils vendent, pour livrer à un terme quelconque, les effets qu'ils n'ont pas, & attendent pour les acheter, que la baiſſe les y invite, ou que l'échéance de leurs marchés les y force.

On voit que toute ſpéculation en effets publics, ne peut ſe réaliſer qu'après deux opérations contraires, un achat & une vente. Rien n'oblige le ſpéculateur à commencer par l'une de ces opérations par préférence à l'autre, la ſeule opinion de l'événement des prix le détermine à cet égard. S'il penſe que les effets vont hauſſer, il achete d'abord, pour revendre plus tard. S'il penſe au contraire, que les prix vont baiſſer, il commence par vendre ; il profite ainſi du haut prix qu'il trouve encore, & il finit par acheter quand la baiſſe eſt venue. L'une de ces opérations n'a rien de plus recommandable ou de plus condamnable que l'autre ; elles ne deviennent vraiment répréhenſibles, que lorſque la fraude s'y mêle, ce qui arrive toujours, quand la maſſe des papiers circulans ſurpaſſe les forces naturelles des ſpéculateurs, & tel eſt le malheureux état des choſes où nous ſommes arrivés.

ou moins coupables, donnent des avis faux, des conſeils trompeurs, diſent qu'ils vendent lorſqu'ils achetent, qu'ils achetent lorſqu'ils vendent, forment des ſociétés ſimulées pour faire des véritables dupes, ſollicitent des priviléges extravagans, ou des annihilations odieuſes, des défenſes abſurdes, ou de ſcandaleuſes permiſſions, & trompent ainſi tour-à-tour l'autorité, le Public & leurs propres complices (1).

Déjà l'on conçoit que ce mot eſt une injure ; mais il n'acquiert toute l'énergie infernale de l'agiotage tranſcendant, que dans ſon accouplement monſtrueux avec ſon digne acolyte le *Monopole*. C'eſt l'agiotage greffé ſur le monopole & conduit par ſes véritables adeptes, qui a produit les excès dont nous gémiſſons. Cet art ne connoît plus de bornes, il ne reſpecte rien, il dédaigne même de ſe cacher ; il porte la corruption non ſeulement dans le ſecret des cabinets, mais juſques ſur les confins de l'empire de la raiſon, il corrode, il vicie tout ce qu'il touche.

Le principal aliment de l'agiotage eſt cette multitude de papiers au porteur, que leur forme rend à tout inſtant négociables ; & dont les Compagnies à privileges ſollicitées par les agioteurs (ce qu'ils ſollicitent, ils l'obtiennent toujours), inondent la place.

Et comme ſi ce n'eſtoit pas aſſez des actions de la caiſſe d'eſcompte, de la compagnie des Eaux de Paris, de la nouvelle compagnie des Indes, de la compagnie de la gomme du Sénégal, de la compagnie d'accier d'Amboiſe, de la compagnie du

---

(1) Ainſi l'on donneroit de l'agiotage une définition aſſez juſte, & ſur-tout très-modérée, en diſant qu'il eſt l'étude & l'emploi des manœuvres les moins délicates pour produire les variations inattendues dans le prix des effets publics, & tourner à ſon profit les dépouilles de ceux qu'on a ſéduits ou trompés.

doublage des vaiſſeaux (1), des compagnies d'aſſurance contre les incendies, & de je ne ſais quelles autres compagnies ; car à coup ſûr, mon énumération n'eſt pas complette ; les agioteurs ont encore fait venir d'Eſpagne des actions d'une banque établie à Madrid, mauvaiſe & mal conçue, plus mal & même infidelement gouvernée, pour augmenter la funeſte cohorte des ennemis de notre véritable induſtrie, la quantité déplorable des cauſtiques empoiſonnés qui deſſéchent notre ſol.

Eh ! ce dernier trait de la cupidité ne peint-il pas aſſez lui ſeul tous les excès dont elle peut ſe rendre coupable ? En vain j'ai dévoilé les perfides illuſions de cette banque, & les manœuvres de ces agens en France ; en vain les événemens ont juſtifié mes principes, & vérifié juſqu'aux prodiges toutes mes prophéties. Le cruel agiotage eſt plus infatigable, plus opiniâtre & ſur-tout plus accrédité, que la vérité ne ſauroit être active.

Mais faut il en être étonné ? Quel eſt le ſiége de toutes les compagnies qui l'alimentent ? Où ſe fait l'eſtimation de leurs reſſources, de leurs moyens ? Où juge-t on de leur commerce ? Où tient-on magaſin de leurs actions ?... à Paris, c'eſt-à-dire dans ce lieu de diſſipation & de vertige, où l'on ignore la nature de toutes ces choſes ; où il eſt impoſſible de s'en occuper avec ſuite, où tout manque pour acquérir ce genre de lumières ; où tant de paſſions qui fermentent s'oppoſent à leurs progrès ; où par le ſeul tumulte des faits & des hommes, il faut tout croire, tout voir, tout palper ſur parole.... Oui, j'en jure la vérité, l'agiotage qui s'exerce à Paris ſur des effets dont le profit éventuel égare l'imagination, ne peut qu'engendrer la plus abominable des induſtries. Eh ! qu'elle compenſation offre-t-elle, quand

---

(2) Récemment éteinte pour cauſe de prévarication.

ſon réſultat unique, ſon dernier produit eſt un jeu effréné, où des millions n'ont d'autre mouvement que de paſſer d'un porte-feuille à l'autre, ſans rien créer, ſi ce n'eſt un grouppe de chimères que la folie du jour promène avec pompe, & que celle de demain fera évanouir....

L'agiotage ſur les actions d'un revenu incertain ne pouvoit que produire à Paris des excès déplorables; il eſt important de tracer le tableau de ces excès.

Et d'abord il a jetté le déſordre le plus funeſte dans le commerce des lettres de change.

Avant la renaiſſance fatale de ce jeu parmi nous, c'eſt-à dire avant que la caiſſe d'eſcompte eût été détournée de ſa deſtination, on ne connoiſſoit preſque dans la banque de Paris, relativement aux lettres de change, que les traites & les remiſes produites par le verſement & le reverſement des revenus de l'état, par les achats que faiſoient dans nos fonds publics les capitaliſtes Français, ou les étrangers domiciliés hors de capitale, par les beſoins des voyageurs que toute grande ville attire, par les avances de courte durée dont le commerce a beſoin dans ſes opérations.

La caiſſe d'eſcompte, égarée par ſes adminiſtrateurs banquiers, n'a pas eu plutôt ouvert le jeu ſur ſes actions, que cette première maſſe de lettes de change eſt devenue preſque imperceptible, en comparaiſon de celle que le jeu a enfantée. On croyoit exagérer, en eſtimant à trente millions les fonds que la banque de ſecours pourroit employer à l'eſcompte. Aujourd'hui l'imagination auroit peine à concevoir combien de papiers ſortis des mains des joueurs, s'y préſentent, & combien ils y ſont admis (1). Ils ont abſolument détourné les ſecours

(1) La caiſſe eſcompte pour plus de trois cents millions de lettres de change, & le papier qu'on lui préſente eſt eſtimé à ſix fois cette ſomme.

de la caiſſe, des ſeuls objets qu'elle avoit promis d'aider & de protéger. Qu'il ſe montre, qu'il nous démente l'agriculteur, le manufacturier, le commerçant qui a quelques obligations à la caiſſe d'eſcompte.

L'agiotage a prodigieuſement hauſſé le prix de l'argent.

A dater de l'établiſſement du commerce en France ſur un pied régulier, de l'introduction des lumières dans cette partie de l'économie publique & de la création de cette correſpondance générale du monde commerçant qui tend ſans ceſſe à produire l'uniformité de l'intérêt de l'argent, jamais il ne fut plus cher en France. Les temps calamineux, les temps de guerre, laiſſoient plus d'argent au commerce Français, & par conſéquent à un plus bas intérêt qu'il n'en peut trouver maintenant.

J'en appelle à cet égard aux négocians de bonne foi. Qu'ils diſent ſi pour le ſervice de la gent agioteuſe, les banquiers de la capitale ne promènent pas, n'étendent pas leurs filets dans le royaume pour entraîner à Paris tout le numéraire. Eh ! comment, graces au prix que les joueurs mettent aux inſtrumens de jeu, l'argent ne ſeroit-il pas cher & rare dans les provinces ? Comment un écu Français échaperoit-il aux pourſuites des agioteurs ou plutôt à à celles des banquiers intéreſſés à ſoutenir le jeu ?

Pour juger à quel point l'agiotage a renchéri l'argent, il ne faut qu'évaluer les ſacrifices extravagans des agioteurs, par ceux auxquels ſe trouveroit forcé, graces au mouvement qu'ils donnent aux affaires, l'homme qui n'agiote pas, mais qui pour des opérations courantes, auroit beſoin de réaliſer des lettres de change non encore échues. Tâchons de rendre palpable, par un exemple, cette explication importante.

Vous ſentez que les banquiers, protecteurs de l'agiotage & favoris de la caiſſe d'eſcompte em-

ployent à eux ſeuls toutes les reſſources de la banque de ſecours.

L'homme qui a beſoin d'argent doit donc avoir recours aux capitaliſtes eſcompteurs. Ils étoient dans l'uſage de fournir leur argent à cinq ou ſix pour cent d'intérêt, ſuivant la plus ou moins grande affluence du numéraire, & ils rougiroient encore d'en exiger ouvertement davantage.

Mais amorcés à leur tour par le prix que le jeu a donné à l'argent, ils uſent d'induſtrie, & n'offrent contre les lettres de change que des effets royaux, au prix où ils ſe vendent à terme, tandis qu'ils employent leur argent à les acheter comptant. Voilà leur manœuvre; il faut, pour arriver à ſon réſultat, ſuivre avec quelque attention ſes détails numériques:

On propoſe à un capitaliſte d'eſcompter de bonnes lettres de change à trois mois pour une ſomme de cent mille livres. En les eſcomptant à ſix pour cent l'an, il devroit débourſer quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens livres. Au lieu de cela le capitaliſte répond qu'il n'a point d'argent, mais par accommodement, il offre à un pour cent de bénéfice, c'eſt-à-dire pour cent mille livres quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt de cent vingt cinq millions, par exemple, qu'il s'eſt procurés à la Bourſe à quatre pour cent de perte, ou pour quatre-vingt-quinze mille livres. Celui qui a beſoin d'argent ſe réſigne, & donne les cent mille livres de lettres de change pour quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt; ainſi le capitaliſte obtient par cette opération un eſcompte de cinq pour cent pour trois mois, ou un intérêt de vingt pour cent pour l'année.

Et comme le porteur des lettres de change qui a beſoin d'argent n'a encore fait qu'échanger un papier contre un autre, il eſt obligé de porter ſes quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt à la Bourſe, où on ne lui en donne que quatre-vingt-quinze

mille livres. Le particulier forcé de faire de l'argent avec des lettres de change non échues, ſeroit donc contraint pour la ſpéculation la plus honnête, la plus intéreſſante, la plus étrangère à l'agiotage, de payer l'argent cinq pour cent pour trois mois.

Ainſi mettant à part la dure avidité, la coupable indifférence des moyens que l'agiotage inocule dans toutes les claſſes de la ſociété, il force celui-là même qui ne joue pas à emprunter pour ſes beſoins du moment à vingt pour cent l'an. Que doivent, que peuvent devenir, ſous un tel régime, tous les commerces réguliers?

Mais votre courageuſe arithmétique dédaigne-t-elle toute conſidération morale, tout intérêt d'individus? Dites-nous du moins quel ſera, dans un tel ordre de choſes, le ſort du crédit national, conſidéré dans les fonds publics néceſſairement avilis?

Eh! ne voyez vous pas que l'avidité exeſſive des joueurs blaſés ſur les ſacrifices, néceſſite tous les jours davantage à la Bourſe la proſtitution des effets publics, puiſque l'agiotage lui-même s'en eſt fait une reſſource, tellement que les fonds nationaux ſont devenus pour les agioteurs épuiſés, ce que les bijoux, les diamans, les étoffes, ſont aux diſſipateurs qui cherchent à tout prix de l'argent. Voilà comment l'effet de l'état baiſſe de prix, tandis que l'action étrangère ou ennemie monte; voilà comment il eſt abſolument impoſſible que le Gouverment faſſe aucun emprunt aux conditions que la paix devroit lui permettre. Ne diroit-on pas, en voyant tolérer & peut-être provoquer de tels déſordres, que les Arithméticiens politiques ont déterminé, que le plus riche, le plus proſpère des Royaumes, ſeroit celui où, d'un côté, on payeroit des intérêts énormes, pendant que de l'autre le jeu qui néceſſite ces intérêts détourneroit le travail, l'attention, les capitaux des véritables reſſources nationales?

L'agiotage qui a dénaturé dans Paris le commerce des lettres de change, & haussé dans le Royaume le prix de l'argent, a donc encore corrompu le commerce des fonds publics. & chaque jour il en aggrave les tristes iuconvéniens. Jusqu'à la renaissance du jeu, on n'avoit pu se plaindre dans ce commerce que de quelques conjectures, de quelques prophéties officieuses, ou, si l'on veut, de quelques intrigues tendantes à produire des variations dans les prix, sans cause réelle. Il étoit réservé à nos jours de voir ce commerce devenir l'auxiliaire de l'agiotage effréné sur les actions.... c'est ici qu'il faut considérer de nouveaux produits de cette industrie des enfers.

Et d'abord, quels hommes sont à la tête de ce grand mouvement, de ces opérations si extraordinaires, si violentes, qui décident aujourd'hui de l'intérêt de l'argent, du prix des effets publics, des habitudes, des rites, des mœurs du commerce de Paris? Qui sont les principaux acteurs de l'agiotage?

Mais, livrerai-je au mépris des hommes dont les manœuvres plus soupçonnées que connues, échappent à la preuve légale? Des hommes que le sang ou des alliances rapprochent de plusieurs familles honnêtes, estimables, intéressantes même, & qui ont bien mérité de la patrie? Burinerai-je sans pitié la honte de ces insensés qui sont de mauvais citoyens sans doute, mais dont l'ignorance excuse peut-être le crime?

Oui, le délit que je poursuis est un délit public; l'accusation doit l'être. La Loi n'a point établi de châtiment contre ce délit; la société est chargée de le punir: tout citoyen a droit d'armer sa vigilance par une dénonciation solennelle où l'accusateur nomme à la fois lui, le crime & les coupables. Depuis deux ans ils ravagent impunément le Royaume: qu'ils expient du moins par l'opprobre le mal

qu'ils ont fait! Eh! ſi je taiſois leur noms, ces hommes affecteroient de ne voir que des déclamation vaines dans l'hiſtoire de leur manœuvres; ils ſe vanteroient d'être juſtifiés par cela ſeul qu'on n'a pas oſé les déſigner. Il faut qu'ils puiſſent s'élever légalement contre mes reproches, mes aſſertions, mon Ouvrage, afin que s'ils ne le font pas, leur ſilence les accuſe avec moi. Il faut ſurtout qu'au nombre des déſordres de l'agiotage, on compte pour un des plus grands, qu'il repoſe ſur des hommes connus par la ſeule intrigue, étrangers à la vocation du commerce, à tous ſes principes, ne participant en rien à cette eſpèce de reſponſabilité générale, qui, malgré leur jalouſie, lie tous les Commerçans par l'honneur de leur vocation, & le beſoin continuel qu'ils peuvent avoir les uns des autres.

Il faut donc le dire: les principaux acteurs de l'agiotage ſont *Barroud*, jadis Notaire; *d'Eſpagnac*, le Prêtre, le Chanoine, le Grand Vicaire, enfin l'Abbé *d'Eſpagnac*; *Seneff*, le Comte; *Pyron*, l'intéreſſé dans les affaires du Roi, & de tant d'autres; *Servat*, le Prête nom bannal; ce *je ne ſais quel Lalanne*, déjà célèbre dans la banque de St. Charles, *Saint-Didier*, *Duplain de St. Albine*, & tant d'autres agioteurs de la Ville, de la Cour, de tous les états, dont les uns font leurs fonds en protection, les autres en induſtrie.....

Voilà ceux qui ballottent dans leur agiotage des millions ſans bornes, ſans ordre, ſans aucune de ces formes de comptabilité, dont les Loix ont dans tous les pays du monde ſenti l'importance, & que par-tout elles ont ordonné.

Et c'eſt à de tels hommes incapables de fidélité dans leurs engagemens, qui, à chaque échéance, forcés d'y manquer par le beſoin d'expédiens, contraignent à les imiter, & font plier les regles les plus néceſſaires du commerce; c'eſt à de tels hom-

mes que les Banquiers de Paris prodiguent, ou plutôt proſtituent les ſecours, parce qu'ils peuvent les leur vendre chers ! Voilà les colonnes d'un agiotage dont toutes les gazettes retentiſſent, qui fixe ſur Paris les yeux étonnés de toutes les Place de commerce, qui préſente un ſpectacle d'affaires toutes contraires aux notions communes, aux principes reçus, & qui, dans les hideuſes & rares époques où il s'eſt montré, a toujours fini par de grandes cataſtrophes ! Voilà les hommes qui nous ôtent tout crédit ! toute conſidération, toute influence. Mais que leur importent ces conſéquences déplorables ? Etrangers au commerce, ils n'y ont aucune réputation, ils n'en perdront aucune. Sortis de l'obſcurité, ils en ſeront quittes pour y rentrer, & peut-être en faiſant trophée de leur déteſtable célebrité, des dupes qu'ils ont égorgées, des embarras qu'ils ont fait naître, du déſordre qu'ils ont jetté dans les affaires, des mille manières dont ils ont fait parler d'eux.

Et voulez-vous que je vous donne une preuve entre tant d'autres, de la néceſſité de les dévoiler ? Voyez ce que l'excès de la plus cupide baſſeſſe leur a fait concevoir & exécuter en agiotage. Jettez un regard ſur le plan d'eſcroquerie le plus audacieux & le plus extravagant qui ait jamais été formé. Je l'ai ſous les yeux ce plan ſecret, livré par l'imprudente avidité d'acquérir des complices : ce plan qu'une main inviſible ſemble protéger contre les murmures qu'il excite (1), je le lis, j'y vois une aſſociation comparable à celle que l'obſcurité des forêts dérobe aux paſſans ; j'y trouve des piéges tendus dans un but tout ſemblable, de perfides amorces jettées non-ſeulement à la cupidité, mais au bon ſens, à la bonne foi. A toutes

(1) Je l'ai imprimé à la ſuite de cet ouvrage.

qu'ils

les pages, on ſe joue de la fortune, de l'honneur des victimes qu'on veut dépouiller ; on expoſe avec complaiſance cette ſagacité de filou, qui a ſu découvrir dans je ne ſais quelle diſpoſition d'un Arrêt, l'occaſion & le moyen de tendre un piége très-adroit, principalement dreſſé pour attirer & enlacer les ſpéculateurs que les notions juſtes, les combinaiſons raiſonnables ſéduiſent. Ce n'eſt pas un examen d'aucune mépriſe ſur la valeur intrinſéque des actions, c'eſt un calcul méthodique du prix auquel elles peuvent être élevées par la reſſource du monopole, & des rapports de ce monopole avec les beſoins qu'on a fait naître & qu'on fera naître encore. On y développe la contexture, la marche qu'il faudra ſuivre, les regles qu'on devra obſerver, & comment les victimes égorgées du couteau *de la dure néceſſité*, renaîtront de leurs cendres, pour ſubir de nouveau le même ſort, juſqu'à une ruine entiere & générale, dont l'époque ſe cache dans l'avenir.

Tout eſt prévu, tout eſt balancé dans le plan de guerre ourdi pour le ſoutient de ce monopole. Les joueurs à la baiſſe ſont *les ennemis*. On les appelle *les joueurs aveugles*, parce qu'ils n'ont pas prévu ce genre d'attaque. Le plan de campagne eſt une idée *aſſez heureuſe*, venue, comme par inſpiration, à *une perſonne* qui a eu le bonheur plus grand de l'exécuter. *La conquête*, c'eſt la perte entière des *aveugles joueurs* mis *à la merci* de l'aſſociation.

Au reſte, cette ſcélérate entrepriſe eſt vaſte : il ne s'agit pas moins que de l'accaparemment de toutes les actions de la nouvelle Compagnie des Indes, & de tous les engagemens pour en livrer, afin que l'aſſociation ſoit tout à la fois la caverne où il faille acheter l'action, la caverne où il faille la laiſſer, & que contraint d'y arriver les mains

pleines, on ſoit forcé d'en ſortir encore les poches vuides (1).

Ruſes de commerce, diront quelques Apologiſtes bénévoles; chacun eſt maître de ſon argent. Les actions des Indes ſont à vendre, les achete qui veut ou qui peut. Vous n'en voulez que cent, nous les voulons toutes, pour les avoir, nous les mettons à l'enchere. Et après tout, quel eſt le dernier réſulat ? ce que l'un perd, l'autre ne le gagne-t-il pas ?

Ah ! ſi c'eſt là le commerce, il faut le faire diſparoître de la face de la terre. Mais en attendant que l'on me prouve que c'eſt là le commerce, je dis que ſi, dans l'agiotage qui enfante de pareils projets, l'un gagne ce que l'autre perd, c'eſt par un déplacement tout ſemblable à celui que font les voleurs de grand chemin. Je dis qu'il n'y a rien de bon à eſpérer, pas même ſa ſûreté perſonnelle, dans la ville où l'auteur & les fauteurs de cette opération de commerce peuvent lever la tête. Je dis qu'après l'exiſtence d'un tel plan que je dénonce à la nation, il ne faut plus demander quels maux fait l'agiotage, mais quels maux il ne fera pas. Je dis que ſi l'on eſt maître de ſon argent, au

---

(1) Depuis que ces lignes ſont écrites, l'abbé d'Eſpagnac eſt devenu, dit-on, le propriétaire unique de cet accaparement. L'acte en eſt paſſé pardevant Notaire; il paie les actions à la bienheureuſe ſociété à un prix qui en enrichit tous les membres, ce qui ſemble ſuppoſer qu'il a les revenus de l'Etat à ſes ordres. Car ſi cela n'eſt pas, avec quel argent le Prêtre agioteur payera-t-il donc ſes aſſociés ? Il les hypothèque ſur le produit des actions. Mais ces produits toujours retardés, toujours rendus plus difficiles par les énormes intérêts que lui coûtent ſes emprunts & ſes manœuvres, quand ſe réaliſeront-ils ? . . Et c'eſt de ce monople ; c'eſt des manœuvres qu'il néceſſite, que l'Abbé d'Eſpagnac prétend tirer la preuve d'un grand talent ! Ah ! j'admire ſa perverſité ; je m'épouvante ſur-tout de celle des protecteurs au moyen deſquels un tel homme ſoutient, ſouleve une telle machine ; mais je ne leur connois de talent que l'indifférence des moyens.

point de le faire ſervir à une conſpiration..... Mais non, ceux qui ont de l'argent à eux, de l'argent légitimement acquis, ne l'emploient pas à conſpirer auſſi baſſement contre celui des autres.... Eh! à qui appartient cette heureuſe idée, de faire tomber *à merci* le vendeur d'actions à livrer pour *conſommer ſa perte?* A deux hommes bien connus pour avoir débuté dans la carrière de l'agiotage, en pariant zéro contre des millions; à deux hommes qui, même aujourd'hui, quelque bruit qu'ils faſſent de leurs ſuccès, n'offrent pour garans de leur ſolvabilité, que les effets accaparés par la facilité de les mettre en gage, & l'argent d'autrui que la ſéduction leur apporte.... Tels ſont l'Abbé d'Eſpagnac & le ſieur Pyron; & c'eſt d'eux qu'on diroit: *Ils ſont maîtres de diſpoſer de leur argent!* Quels que ſoient leurs aſſociés, une entrepriſe dont le capital peut s'élever au-delà de ſoixante millions, n'eſt-elle pas avec la fortune de ces joueurs, dans un tel rapport que cette fortune n'eſt plus qu'un atôme?

Mais comment peut-on exécuter des opérations tout-à-la-fois auſſi immenſes & auſſi ſcandaleuſes? D'où peuvent leur venir les ſecours?... Lecteur honnête! c'eſt à cette queſtion que je brûlois de vous conduire. C'eſt là que l'évidence du mal ne laiſſeroit plus d'excuſe à l'adminiſtration qui ne retrancheroit pas enfin du milieu de nous les véritables cauſes de ces effets ſi aviliſſans. Car enfin, quel aſpect tolérable donnera-t-on à cette nouvelle induſtrie de nos banquiers prêtans à uſure & ſur gages? Oui, à uſure; & à très grande uſure. Sans doute je n'ai pas vu leurs comptes, mais quand la notoriété publique n'en indiqueroit pas les réſultats, quand on ne ſauroit pas que nos accapareurs payent juſqu'à vingt & vingt-cinq pour cent l'argent qu'ils empruntent; quand l'Abbé d'Eſpagnac ne porteroit pas ſi gaiement cet intérêt exceſſif en

augmentation du prix auquel il revendra les actions; je le demande : peut-on s'excuſer ſoi-même de ſe prêter aux opérations d'une telle ſociété, autrement que la tentation d'une énorme uſure ? On la déguiſe, je le ſais, je l'ai dit, on fait des affaires ; mais en derniére analyſe, de quoi s'agit il ? De conſommer un prêt à uſure... Je m'arrête, je ne ſais plus comment qualifier cet odieux tripot ; mais il faut avoir le courage de dire & de redire mille fois qu'il abſorbe, qu'il emploie plus de millions que le plus riche commerce du Royaume : & je le répète, l'on voudroit qu'une induſtrie innocente pût ſubſiſter à côté de l'agiotage au point où il eſt parvenu ! On voudroit que l'honnête marchand, l'artiſan aux mœurs ſimples, l'ouvrier au modique ſalaire, euſſent la vertu de réſiſter à cet enivrant ſpectacle de gains énormes, de luxe oſtentateur, de fortunes nées en un jour, ſans habileté, ſans talent, ſans avances, & ne vouluſſent pas troquer leur profeſſion pénible, leur métier obſcur, pour de tels enchantemens !...

Mais par quelle magie eſt-on parvenu à rendre le Gouvernement tout au moins inſenſible à des ſcènes ſi étranges ? En dénaturant toutes les notions, en pervertiſſant tous les mots, toutes les idées, (car c'eſt encore là l'un des plus infaillibles, comme auſſi l'un des plus funeſtes effets de l'agiotage) ; en lui perſuadant qu'à la vérité, l'agiotage peut produire quelques maux, mais qu'il augmente la circulation, & contribue ainſi à hauſſer, à éteindre le crédit ; qu'ainſi, pour arrêter la dangereuſe induſtrie de ceux qui s'efforcent de faire baiſſer le prix des effets, il faut tolérer, protéger peut-être les manœuvres de ceux qui s'efforcent de les exalter.

Voilà ce qu'on n'a ceſſé de dire & de répéter depuis deux ans, voilà ce que le Légiſlateur ſemble avoir cru. Il eſt donc infiniment important d'apprécier cette diſtinction de joueurs à la hauſſe &

de joueurs à la baiſſe, de prouver qu'elle eſt purement ſophiſtique, futile, dériſoire, & qu'elle n'a été inventée que pour égarer le gouvernement dans les momens d'embarras où les agioteurs ont beſoin de faire protéger leur ſottiſe.

En effet, à la manière dont on les partage en joueurs à la hauſſe, en joueurs à la baiſſe, on croiroit voir deux armées ennemies combattant avec acharnement pour s'entre-détruire, ou deux claſſes d'hommes ſuivans chacune invariablement un ſyſtème différent, autant par amour-propre que par l'intérêt de la cupidité. Eh bien ! ce n'eſt là rien moins que le véritable état des choſes.

L'amour du gain eſt ſans doute le foyer de tous ces mouvemens, mais ils ſeroient bientôt ſuivis du repos, s'il exiſtoit deux partis ſyſtématiquement oppoſés l'un à l'autre ; car enfin l'un des deux triompheroit. Il n'en arrive pas ainſi. Une verſatilité auſſi lâche que perfide, un principe unique, celui non-ſeulement de gagner, mais de gagner à tort ou à droit, voilà ce qui caractériſe eſſentiellement les principaux agioteurs ; voilà ce qui, à moins d'un remède efficace, promet l'effrayante durée de l'agiotage juſqu'à l'exploſion des honteuſes calamités qu'il prépare.

Les agioteurs qui dirigent toutes ces bandes ſcandaleuſes, ſont des hommes profondément corrompus ; ils ont étudié tout ce que la capitale offre de reſſources à l'eſprit d'eſcroquerie, pour déterminer la nature de leurs opérations. La crainte aveugle, l'eſpérance plus aveugle encore, la légéreté d'eſprit qu'entretient la multitude des diſſipations, ſont les élémens de leurs calculs. Comment avec de telles données peut on ſuppoſer un autre principe fixe dans la tête de l'agioteur, que celui de tendre tantôt à la hauſſe, tantôt à baiſſe, ſelon la convenance du moment !

Auſſi les mêmes hommes qui, dans tel inſtant,

parlent des joueurs à hauſſe comme des bienfaiteurs publics ; & préſentent les joueurs à la baiſſe comme de déteſtables conſpirateurs, jouent-ils eux-mêmes à la baiſſe quand leur intérêt les y invite.

Il y a plus. Les joueurs voient ſouvent dans leur réunion les moyens de faire proſpérer une combinaiſon quelconque, & ſur l'eſpoir toujours décevant pour les frippons que l'appât du gain leur ſervira de lien, ils forment des aſſociations pour mieux triompher des difficultés ; mais comme le propre de la mauvaiſe foi, eſt de manquer de baſe ; ont les voit ſe trahir les uns les autres chaque fois que la trame qu'ils ourdiſſent, favoriſe une utile & ſecrete défection.

Elles ſont donc abſolument fauſſes, elles ſont vuides de ſens, les diſtinctions de joueurs à la hauſſe & de joueurs à la baiſſe, en tant que formant deux claſſes d'hommes plus ou moins mépriſables ; ils ſont au pair, ou plutôt ils ſont les mêmes. Ils prennent tous l'effet, *tantôt en avant*, *tantôt en arrière* (1). (Le dictionnaire ſe forme ; comme on voit, ſelon qu'ils apperçoivent un bon coup à ſaiſir).

Parmi les agioteurs de bonne-foi (car à dieu ne plaiſe que je les range tous ſur la même ligne ; & ſans doute il en eſt d'honnêtes, puiſque les tripots tombent, lorſqu'il n'y reſte plus qu'une ſorte de joueurs), parmi les agioteurs de bonne foi ; quelques-uns ſont la dupe de leur crédulité pour des eſtimations exagérées, (& ceux-là jouent à la hauſſe) ; les autres, (& ceux-ci jouent à la baiſſe), de leur trop grande confiance dans le triomphe de la vérité, de la raiſon ; car c'eſt à ce point que l'agiotage eſt noble & utile ; il déjoue tous les calculs de la prudence & de la ſageſſe lorſ-

(1) Termes de l'argot, *prendre l'effet en avant*, c'eſt jouer à la hauſſe ; *en arrière*, c'eſt jouer à la baiſſe.

qu'elle s'abaiſſe à y prendre part. Ce n'eſt pas que leur triomphe ne ſoit aſſuré ſans doute, mais ſeulement plutôt ou plus tard ; & dans cet eſpace incertain, l'honnête homme eſt ſouvent vaincu par le frippon, le bon logicien par l'inſenſé, l'ami du vrai par le jongleur.

Cependant cette diſtinction de joueurs à la hauſſe & de joueurs à la baiſſe étoit néceſſaire pour colorer l'agiotage aux yeux du gouvernement.

En effet, ſi le joueur à la baiſſe eſt l'ennemi de l'état, le joueur en ſens contraire en ſera l'ami. Ces Meſſieurs ont voulu qu'on les conſidérât comme une des colonnes de la choſe publique, ſous le nom de *joueues à la hauſſe*. Patience, ont-ils dit, pour le mot de *joueurs ;* dès que nous jouons pour le bien de l'état, notre fonction eſt ennoblie. Et comme en France, depuis la plus mauvaiſe juſqu'à la meilleure compagnie, l'effronterie & le babil tiennent lieu de logique & de ſcience, la protection a été pour ceux qui s'appelloient joueurs à la hauſſe, l'injuſtice & la perſécution pour les prétendus joueurs à la baiſſe. Jouer à la baiſſe dans le ſens odieux que l'on a voulu y attacher, ſeroit chercher à faire tomber un effet au-deſſous de ſa valeur réelle ; & comme la valeur toujours croiſſant d'un effet quelconque, eſt, ſuivant ces Meſſieurs, le *Palladium* des Empires, il eſt très-clair que ceux qui tendent à faire décroître cette valeur en ſont les fléaux.

Mais les hommes de bonne foi, que ces mots ont ſéduits, n'ont pas penſé qu'indépendamment de l'extravagante prétention ſur laquelle les joueurs à la hauſſe fondent leur axiome, eſpérer de faire tomber une action au-deſſous de ſa valeur, eſt une folie qui ne ſauroit être dangereuſe. On calcule la valeur des effets ſur les chances de profit ou de perte qu'ils offrent, & à cet égard, autant l'exagération des profits eſt facile, parce qu'une diſpoſition générale à les eſpérer les favoriſe, autant il

eſt difficile de préſenter des craintes & des motifs faux (1) pour décrier la valeur d'une action, lorſque ſon prix n'eſt pas follement exagéré par l'agiotage.

J'en appelle à l'expérience. Suivant les vertueux joueurs à la hauſſe, je n'ai dans mes diſcuſſions ſur la caiſſe d'eſcompte, ſur la banque de Saint-Charles, ſnr les eaux de Paris, écrit que pour favoriſer le jeu à la baiſſe. (Et je prierai, en paſſant, ces honnêtes gens de publier quels motifs ſecrets ont dicté ce que j'écris maintenant, qu'elle claſſe d'agioteurs je prétends ſervir, & combien les joueurs à la hauſſe auroient donné pour étouffer cet ouvrage.) Mais, s'ils ont accuſé juſte, j'ai donc auſſi fourni le moyen de prouver que mes calculs étoient faux, mes obſervations ſans fondement, mes prophéries de pures chimères; car, lorſqu'on n'écrit pas la vérité, on ne peut ſe ſervir que du menſonge. Eh bien! où ſont les preuves de ces faux calculs, de ces mauvais raiſonnemens qu'un intérêt particulier m'auroit néceſſairement dictés?.... Je vais plus loin.

Qu'on me montre une ſeule action qui ait renfermé juſqu'ici en elle-même le rembourſement probable du prix extravagant auquel on les porte toutes? N'eſt ce pas juſqu'à préſent la perte des uns qui

---

(1) Je ne parle pas ici de ces menſonges groſſiers que font courir les agioteurs pour favoriſer leurs ſpéculations, j'ai dit ſeulement qu'il n'y a ni joueurs ſyſtematiques à la hauſſe, ni joueurs ſyſtématiques à la baiſſe; mais il y a des joueurs honnêtes, & des joueurs malhonnêtes; & la malhonnêté peut s'appliquer à faire baiſſer le prix même trop haut d'une action comme à le faire monter. Un joueur malhonnête eſt dans l'agiotage ce qu'eſt le faiſeur des ſignes dans les tripots. Par exemple, lorſqu'un certain homme qui figure aujourd'hui parmi les prétendus joueurs à la hauſſe, & qu'on vient de revêtir d'une très-grande charge de finance, lorſque cet homme fit mettre dans les papiers Anglois une fauſſe nouvelle pour faire baiſſer le prix des actions des Indes que d'autres agioteurs faiſoient monter, il fit une choſe infâme.

à fait le gain des autres? Ne sont-ce pas les balancemens ou les rapports entre les vendeurs & les acheteurs, qui jusqu'ici ont décidé du prix des actions? Voit-on dans leurs estimations autre chose que des combinaisons de joueurs pour faire naître des offres ou des demandes artificielles? Et dans ces combinaisons la véritable valeur de l'action, celle qui résulte de l'entreprise qu'elle représente, n'est-elle pas ce dont on s'occupe le moins? Son prix est tellement renfermé dans le mouvement du jeu, qu'à peine créées, on voit porter les actions à un prix que de longs succès de l'entreprise ne peuvent pas même leur donner. Que dis je? on les vend, on les achete avant qu'elles existent; aussi faut-il s'attendre à voir créer de fausses compagnies, car qu'importe la réalité? On ne veut que des actions.

Encore une fois, si la valeur d'un effet étoit calculée par la raison, il arriveroit enfin un moment où le mouvement s'arrêteroit. Les actions vendues pour leur revenu seroient dans les mains de ceux qui peuvent l'attendre, & l'agiotage s'éteindroit. Mais loin que la marche actuelle des choses conduise à ce but, la stagnation est tout ce que les agioteurs appréhendent. Il faut qu'ils agitent le tourbillon (1); s'il se ralentit, ils souffrent; s'il s'arrête, son repos leur est mortel; & dès-lors la raison, ou la bonne foi peuvent ils être de la partie? La raison?... En matière d'agiotage elle est impéritie. Dans la turbulente nation des agioteurs, on montre au doigt, on livre au ridicule, on déchire de calomnies celui qui parle pour elle; luiseul est un joueur, les autres sont des sages.

S'il existoit réellement des joueurs systématiques à la baisse, ils seroient nés des exagérations insensées, de la prétention absurde d'entasser des valeurs

(1) C'est ce que dans le Dictionnaire d'Espagnac, Baroud & compagnie, on appelle *fouetter la toupie.*

toujours croiſſantes, qu'étalent les joueurs à la hauſſe. Lorſque des charlatans veulent vendre douze livres un écu de ſix francs, & que la folie du jour leur amène des acheteurs, il eſt aſſez ſimple qu'il ſe trouve auſſi des vendeurs qui donnent un écu pour ſix livres, & je ne vois pas que, ſous ce rapport, les joueurs à la baiſſe faſſent une choſe ni fort extraordinaire, ni fort repréhenſible.

Mais ils vendent ce qu'ils n'ont pas (1). Je ne

---

(1) Un arrêt du Conſeil dit que par cette opération, *on tend des pièges à la foi publique*, & appelle *nulles* de pareilles ventes.

Je voudrois qu'on m'apprit nettement pourquoi l'on refuſeroit de vendre *ce que l'on n'a pas*, lorſqu'on a du temps pour *livrer*, c'eſt-à-dire, pour ſe procurer la quantité vendue ? Quelqu'un a-t-il vendu pour livrer dans le même moment cent trente millions d'un emprunt, tandis qu'il n'en exiſte que cent vingt-cinq ? A-t-il vendu deux cens mille actions de St. Charles, tandis qu'on n'en a créé que cent cinquante mille ? En ce cas l'acheteur & le vendeur ſont de fous peu dangereux, & c'eſt leur donner une bien fatale importance que de vouloir les guérir par des Arrêts, qui enſeignent à une Nation qu'une promeſſe n'en eſt point une, & aux Étrangers, que le Gouvernement François peut mettre en pratique les maximes également folles & corrompues, qui meſurent à la convenance bien ou mal apperçue du moment le dégré de reſpect que l'on doit aux engagemens librement & légitimement contractés.

Mais enfin chaque vendeur ne répond-il pas de ſon propre fait ? S'il en eſt qui aient vendu ce qu'ils n'avoient pas, c'eſt de la manière que vend ce qu'il n'a pas tout fourniſſeur à temps de choſes quelconques qui lui ſont demandées. Ces entrepreneurs peuvent ſe tromper ſur leurs moyens & ſur leurs reſſources; mais, on ne s'étoit pas encore aviſé de les en punir, en regardant comme *nuls & inſolites* les engagemens de ce genre. On ne s'étoit pas encore douté qu'ils *tendiſſent un piége à la foi publique*. Et pour tout dire, je ſoutiens que cette accuſation qu'on a fait ſi longuement retenir eſt intelligible. Comment en effet le vendeur de cent mille livres de l'emprunt de cent vingt-cinq millions livrables à un certain terme, auroit il tendu un piége à la foi publique, parce qu'en réuniſſant la ſomme de toutes les ventes pour quelqu'époque que ce ſoit, & dont le nombre & les termes ſont également & parfaitement ignorés de lui, on trouve qu'elles ſurpaſſent cent vingt-cinq millions ? Les vendeurs n'ont evidemment pu s'entendre pour ces abſurdes ventes; & ce ſeul expoſé démontre qu'on n'a voulu, en déclarant nuls de pareils marchés, qu'alléger l'intolérable fardeau des engagemens exceſſifs des acheteurs, ou faire leur fortune.

Au reſte, je prie ceux qui le ſavent de vouloir bien m'expli-

connois pas un seul commerce où il n'arrive pas de vendre aujourd'hui ce qu'on espère se procurer avec profit demain ; ainsi tout négociant vend ce qu'il n'a pas. Mais que font les joueurs de la hausse ? Ils promettent de livrer l'argent qu'ils n'ont pas. Croit-on que quand l'Abbé d'Espagnac, ou Baroud achetent vingt-cinq mille actions des Indes, ils ayent trente à quarante millions de reste dans leur caisse pour les payer ? Et si l'on a vu des joueurs à la baisse emprunter des actions pour les livrer, ne voit-on pas la compagnie Espagnac, Seneffe, Piron, emprunter de l'argent à quinze, vingt & vingt-cinq pour cent d'intérêt pour les payer ? En un mot, si les uns vendent ce qu'ils n'ont pas, les autres achetent ce qu'ils ne peuvent pas payer. Les uns s'exposent à l'embarras de trouver l'effet, les autres à celui de trouver l'argent. Lesquels sont les plus coupables ? Tous le sont sans doute, de consumer leurs capitaux, leur industrie, leur temps, leur activité, leur probité à ce jeu déplorable, au plus effréné des jeux. Mais s'il falloit juger le délit de ces deux sortes de joueurs dans ses rapports avec le crédit public, n'est-il pas évident que les besoins d'argent le renchérissent par tout le monde, tandis que les besoins d'effets n'affectent que quelques particuliers ?

Et s'il étoit vrai que pour le bien de l'Etat il fallût jouer & jouer à la hausse, ce devroit être principalement sur les papiers des emprunts publics.

Or, tous les agioteurs que j'ai nommés, & tous ceux qui vivent & volent sous les étendarts, font précisément le contraire. Nous avons vu qu'en se

---

quer qui dans un pays, où l'on fait un si grand crime de vendre ce qu'on n'a pas, a le crédit, le droit, l'autorité de faire cotter sur les papiers publics le prix d'effets qui n'existent pas. Telles sont les nouvelles actions de la Caisse d'escompte. (*Ceci est écrit le* 20 *Février* 1787).

ſervant de ces papiers pour ſe procurer de l'argent, ils les tiennent à bas prix, & le bas pris les décrie. En faut-il davantage pour apprécier leurs motifs & leurs manœuvres? S'il étoit vraiment dans cet amas de fripons & d'inſenſés quelques joueurs ſyſtématiques à la baiſſe, qui jugeant des effets par leur valeur intrinſéque, les vendît ou les achetât ſelon ce qu'elle lui ſuggère, il devroit vendre des actions & acheter des emprunts; car dans les premiers, le capital eſt très-haut, & l'intérêt inconnu; dans les ſeconds, le capital eſt bas, & l'intérêt eſt non ſeulement connu, mais avantageux.

Si l'obſervateur impartial des vertiges du jour peut faire paſſer la juſte horreur de la choſe ſur ſes vrais agens, s'il peut conſidérer dans ces mouvemens déſordonnés un autre objet que l'infame agiotage, il comprendra qu'autant ceux qui ne cherchent leurs ſuccès que dans les combinaiſons du jeu, & ne ſavent les ſoutenir que par des opérations forcées, criminelles, déſaſtreuſes, doivent être traités en empoiſonneurs public, autant dans la déplorable criſe où nous ſommes, ceux qui les combattent, quelque ſoit leur motif, (& ſans doute il eſt des joueurs qui furent jetés contre leur goût dans l'inextricable labyrinthe de l'agiotage), tendent du moins à conſerver quelques notions ſages, puiſque leurs ſpéculations ne ſont attachées qu'à l'empire qu'ils attribuent à ces notions.

Eh bien! ceux-ci ont été défavoriſés ouvertement par le Gouvernement, & c'eſt le plus grand crime de l'agiotage que d'avoir remporté ce ſuccès, parce qu'il ſuppoſe l'art véritablement deſtructeur de ſe créer des amis, des appuis, des chefs de parti parmi les gens en place & en crédit, parmi les dépoſitaires de l'autorité; art funeſte qui dans un pays où l'on n'a pas la liberté d'écrire; où un Arrêt du Conſeil peut intervenir dans les marchés, les troubler, les modifier, les anéantir, dans un

pays où nulle contradiction, nulle réunion de lumières garantit les miniſtres contre les piéges que lui tendent ceux qui ont intérêt de l'obtenir (1); (Eh! quel plus grand intérêt que celui qui réſulte du jeu, où tant de millions s'agitent!) doit infailliblement cauſer les malheurs les plus effroyables.

Ah! rappelons-nous qu'au temps de Law, il a manqué des hommes qui ſuſſent combattre tous les vains preſtiges du moment, ou, ſi vous voulez,

---

(1) Ces conſidérations ſont de la plus haute importance. Les effets de l'agiotage abandonné à lui-même trouvent une ſorte de compenſation dans leur propre nature. Nous l'avons vu (note 1. pag. 17 & 18), toute operation néceſſite une opération qui la balance ; car le bénéfice ne peut ſe faire que par le réſultat de toutes deux. On reproche au vendeur par ſpéculation que ſon opération tend à diminuer le prix des effets qu'il trafique, & à augmenter leur maſſe apparente. Mais n'eſt-il pas également vrai que quand ce ſpéculateur rachete pour ſolder, il opére la hauſſe, diminue la maſſe apparante des effets, & abſorde ainſi le trop plein qu'il avoit occaſionné ? Voilà pourquoi l'agiotage légalement permis en Hollande eſt complétement tolérée en Angleterre, quoique pour d'autres raiſon les Lois l'y défendent. Auſſi dans les temps ordinaires l'agiotage eſt-il très-modéré dans ce pays. Les joueurs attendent pour s'y livrer ces momens déciſifs qui occaſionnent des hauſſes ou de baiſſes importantes, mais ces grandes révolutions ſont rarement aſſez ſubites pour n'être pas plus ou moins apperçues avant d'arriver ; or dans les pays qui jouiſſent de la liberté de la preſſe, tout ce qui s'apperçoit eſt bientôt public. Une partie de l'effet de ces révolutions s'opère donc pour ainſi dire à l'avance, & les ſpéculateurs prudens peuvent éviter une partie de l'orage.

Il n'en eſt pas de même lorſqu'indépendamment des grandes cauſes de variations qu'amenent les événemens politiques, un ſimple arrêt du Conſeil arraché par l'importunité, ou obtenu par les argumens artificieux de l'agiotage, qu'on ne peut jamais combattre publiquement, dès qu'il a des protecteurs, ou s'exerce ſur des objets privilégiés, fait intervenir l'autorité ſous ſes formes les plus tranchantes pour dénaturer des milliers de marchés contractés ſous la foi & la ſignature des parties, pour en changer les époques, pour en altérer les conditions, pour ruiner une des claſſes de joueurs afin d'enrichir l'autre. Sous un pareil régime la prudence & la ſagacité dans les opérations ſont ſans vertu; mais auſſi une telle intervention eſt-elle toujours une iniquité révoltante, & parfaitement propre à renverſer toute eſpèce de crédit, bien-loin qu'elle puiſſe jamais lui être utile. Cela eſt ſi évident que je ne ſaurois croire à une erreur ſi groſſiere. On ne s'eſt pas trompé; on a voulu tromper.

qui oſaſſent le faire. S'ils euſſent expoſé avec méthode, avec clarté, leurs raiſons pour ne pas croire aux magnifiques promeſſes du ſyſtème, auroit-il fait tant de ravages? Au peu d'idées nettes que l'on trouve dans les Mémoires de ces temps extraordinaires, on eſt tenté de croire que le talent de diſcuter ces matières abſtraites manquoit alors; mais il eſt plus probable encore que le talent redoutoit le deſpotiſme, aux ordres duquel l'agiotage ravageoit le Royaume. Si la voix des hommes éclairés eût été libre, ſi ſeulement l'intérêt des joueurs à la baiſſe eût rapproché les effets de leur véritable valeur, les étrangers ne ſeroient pas venus épier le moment où ils devoient réaliſer nos chimériques actions, emporter notre or, l'agent de nos reſſources; la France n'eût pas été bouleverſée, ruinée, avilie.

Eh! qu'on ſe rappelle comment les princes, les Magnats, les Courtiſans, ſollicitoient à chaque création ces funeſte papiers qu'ils ne pouvoient payer que des gains de l'agiotage; comment le mal engendroit le mal; comment on paſſoit de délire en délire; comment l'effroi ſaiſiſſoit les joueurs accrédités & puiſſans; comment ils ſubjuguoient l'adminiſtration, en mettant leur intérêt perſonnel à la place de celui de l'Etat; comment Law lui même, au fond très-habile, & dont on eût pu tirer des lumières qui nous euſſent avancé d'un ſiècle; Law, qui peut-être & probablement ne forma jamais d'autre projet que celui d'une banque de ſecours, fondée ſur des valeurs sûre aux yeux de la raiſon, entraîné, ſi ce n'eſt enivré, par les déſordres de l'agiotage, en vint à donner le néant même pour garant des billets, des actions qu'il créoit ſans ceſſe, & qui n'avoient de valeur que par le jeu.

Horrible exemple pour toutes les nations! Terrible leçon pour moment actuel! Car c'éſt en vain

qu'on voudroit distinguer les temps, les faits & les personnes. L'homme des nos jours qui a le plus vu, comparé, médité les différens systêmes de finance; celui qui, par son expérience, son talent & sa morale, est le plus propre à concilier les efforts du crédit & les principes éternels de la saine économie politique; celui qui peut-être est réduit à déplorer aujourd'hui, & pour la seconde fois, d'avoir donné naissance à la caisse d'escompte, en voyant les excès auxquels elle se porte, & l'exécrable agiotage qu'elle produit; cet homme m'a souvent dit que Law fut un profond calculateur, & que la science de finance, proprement dite, avoit fait deduis lui peu de progrès. Eh bien! Law perdit les finances, le crédit, les ressources, l'honneur de ma patrie, en substituant des palliatifs à des palliatifs, en ajoutant de nouveaux ressorts à une machine sans base, en donnant sans cesse de nouveaux alimens à l'agiotage. Et comment se laissa-t-il entraîner à cette déplorable orgie? Par son imprévoyance sur les suites de l'agiotage livré à des têtes légeres & peu culculantes, par les cris, par les clameurs, par les intrigues; de qui? Des joueurs... De quels joueurs? Des joueurs à la hausse; il n'en existoit assurément pas d'autres alors.

Mais achevons, non pas le tableau complet de l'agiotage, il faudroit écrire des volumes, & le temps me dévore; qui les liroit d'ailleurs dans ce pays de romans & de férie? mais l'esquisse à grands traits de ce qu'il est important de dénoncer.

Si toute honnête iuduſtrie, toute modération dans le désirs, tout esprit d'ordre, toute répartition judicieuse d'un travail productif, toute économie, sont impossibles dans l'état d'exaltation & d'ivresse où nous jette l'agiotage; s'il a tous les inconvéniens du jeu, & du plus effréné des jeux, l'avidité, l'impatience, la mauvaise foi, le dégoût de tout ce qui n'est pas lui, le mépris des Loix, on peut juger

qu'elle doit être ſon influence ſur les mœurs & l'ordre public.... Veut-on tout ſavoir en un mot? Il familiariſe avec l'impunité, mere de tous les déſordres & de tous les crimes, ou plutôt il la néceſſite.

Qui ne ſent d'abord que, grace aux excès mêmes auxquels il ſe porte, l'agiotage doit ſe former un rempart de protecteurs? Mais d'ailleurs pourquoi le puniroit-on? Pourquoi le Gouvernement ſéviroit-il contre ceux qui ſe laiſſent entraîner à ces terribles provocations?

Quoi! vous me défendez d'acheter ou de vendre des actions ſous certaines formes, & vous en augmentez ſans ceſſe le nombre! Et vous multipliez continuellement les êtres paraſites & voraces dont la fonction eſt de paſſer chez moi chaque jour, à toute heure, pour tenter ma cupidité! Et, non content de déchaîner tous ces vampires, dont vous avouez, dont vous ordonnez l'exiſtence, comme ſi l'intérêt de s'enrichir n'étoit pas ſuffiſant pour qu'ils cherchaſſent à multiplier leurs ſalaires, vous leur en faites une néceſſité! Il faut, par la finance que vous impoſez à tous ces Agens de change (1), la plupart ſi vils, & à cette armée de Courtiers, plus vils encore, il faut que, ſous peine de mourir de faim, ils viennent me ſéduire; il faut quils arrachent de moi de l'argent à tout prix....! Eh! comment ne voyez-vous pas que dès-lors les marchés prendront toute ſorte de formes? que les combinaiſons les plus coupables vont naître & renaître? que ces hommes s'introduiront à l'envi pour nous rendre tous & tour à tour victimes les uns des autres....? Oſez me punir d'avoir vendu à long terme des actions dont je ne pouvois me défaire autrement ſans ſouffrir une perte ruineuſe! Oſez punir

(1) Qu'on réfléchiſſe un moment ſur ce que coûte à la Nation cette manie d'emprunter par des créations d'agens de change.

mon

mon voisin de les avoir achetées, lorsqu'un Agent de change, dont l'existence est sanctionnée par vous, le séduit, l'obsède, le tourmente, & que pourtant il ne peut les acheter qu'à crédit! Osez punir d'autres infractions à vos arrêts, tandis que d'autres arrêts vont les rendres nécessaires....! Il falloit donc que l'agiotage ajoutât encore à ces déplorables contradictions, entre tant de devoirs que les Gouvernemens nous imposent, & tant de provocations à les violer.

Oui, l'impunité dans l'agiotage est un acte de justice: il seroit trop barbare de punir des délits que l'administration devoit prévoir, dès qu'entraînée par le moment, elle adoptoit & promulguoit les conceptions bursales, qui loin de frapper la cause du mal, semblent n'avoir eu d'objet que de l'enraciner plus fortement. Pour punir les excès de l'agiotage, il faut ne l'avoir pas excité; & même, pour le mépriser, il faut avoir su montrer un dédain amer à ces êtres si vils qui osent employer jusqu'à la menace, si l'autorité ne favorise pas l'impôt qu'ils veulent lever sur le délire qu'elle s'efforce d'éteindre.

Les désordres de l'agiotage nécessitent donc l'impunité & tout ce qui en est la suite. Ils menent au mépris des lois; la conséquence est immédiate..... Que dis-je?... L'art de les éluder, plus funeste que celui de les violer, devient une industrie recommandable. Eh! que dis-je encore? Voyez la contenance des ministres de la justice. L'audace avec laquelle se montrent toutes ces odieuses opérations leur en impose. Il ne demandent qu'à pouvoir céder à une apparance de raison, pour être dispensés de sévir, tant ils redoutent de saisir la chaîne des coupables! Le désordre leur est dénoncé. L'un d'eux représente le danger de nuine à la circulation; & la dénonciation expire aux pieds du tribunal (1)... La circulation!

(1) La religion du Roi a même été surprise. On lui a dit qu'il s'agissoit de finances, d'objet da ressort d'une commission;

Quoi ! l'agiotage ſeroit une circulation ! Ah ! oui : c'eſt en effet la peſte circulante, dont la contagion détruit toute vraie circulation, conſume toute induſtrie, diſſout, anéantit tous les liens ſociaux, tous les principes, toutes les règles du bon ordre. J'en citerai un dernier exemple, & peut-être le plus grave dans ſes conſéquences.

Le jeu eſt attiſé, nourri, dirigé par les mains les plus propres à étendre les maux de l'agiotage ſur ceux là même qui en ſont les plus innocens. Cette claſſe de financiers honorés de la confiance du Prince, chargés des caiſſes de l'état, dépoſitaires de ſes recettes, diſtributeurs de ſes dépenſes, acquierent par cela même un très-grand crédit. Quels émolumens plus généreuſement fixés que les leurs ! Le Prince n'a-t-il pas voulu leur dire, par cette prodigalité, de ne s'occuper que de ſon ſervice ? N'a-t-il pas voulu les détourner de tout autre projet de fortune, en leur en aſſurant une très-brillante dans le revenu attaché à leurs places ?

Eh bien ! l'agiotage, du moment où la caiſſe d'eſcompte en eſt devenu l'objet, a exalté la cupidité de pluſieurs d'entr'eux. Le crédit attaché à leurs places leur a paru un inſtrument dont ils ne pouvoient par ſe ſervir pour eux ſeuls ; ils ont ouvert leurs caiſſes à des emprunts perpétuels, reçu, ſous prétexte du ſervice public, tout ce qu'on vouloit leur prêter, & tourné ainſi contre la nation même le réſultat de ſa confiance & de ſes bienfaits. Ce ſont eux, oui ce ſont eux qui les premiers ont montré qu'on pouvoit agioter des valeurs immenſes. La vanité s'eſt miſe de la partie. Acheter des actions par milliers, (car à de tels hommes qui gouvernent l'opinion des ſots

---

& les Enquêtes qui euſſent enfin porté la lumière dans le ténébreux dédale, appellé *circulation*, on été ſuſpendues.

dont abondent les capitales, il convenoit de faire hauſſer les prix), acheter des actions par milliers, répandre des billets par millions, n'etoit pour eux qu'une opération de pur amuſement, conſommée à la toilette. Auſſi ſe ſont-ils jettés au-devant de toute reforme, pour la faire avorter. Il ne pouvoit s'en accomplir aucaue ſans attaquer la bouffiſſure dn prix des actions, & dès-lors on a vu des receveurs, des tréſoriers généraux pervertir les idées de propriété, pour en reclamer une fantaſtique, oſer menacer de ruine, ſi l'on ne recevoit pas la loi de leurs caprices, & joindre le deſtin de l'état aux ſuccès de leurs extravagances..... Ah ! ſi le crédit de l'état, ſi la foi qu'il doit à ſes engagemens repoſoient ſur le danger de renverſer de telles chimères, il faudroit ſe hâter de faire une opération, qui tôt ou tard, s'accompliroit par la force des choſes, & avec les plus mortelles aggravations.

Mais ſoyez ſurpris maintenant, ſi vous pouvez, que les ſervices pour le Roi deviennent une uſure toujours croiſſante; qu'un emprunt ne ſe rembourſe que par un emprunt beaucoup plus cher; que la fureur des compagnies, des privileges, des monopoles, tourne toutes les têtes; que la caiſſe d'eſcompte, dont la modération devroit être le caractère, mette ſes ſervice à prix, & demande à étouffer légalement autour d'elle tout ce qui pourroit lui faire concurrence; qu'elle prétende au privilège excluſif de promener ſes poiſons par tout le royaume, d'en régir toute la finance, & d'aller, fidele à l'eſprit de la capitale, planter l'induſtrie agioteuſe dans nos villes nourricieres, où l'on ne connoît encore que celle du commerce. L'état a des beſoins; on lui a ravi la reſſource de l'emprunt, du moins n'oſe-t il pas conſacrer le taux exceſſifs auquel l'intérêt de l'argent eſt monté. On ne ſait, ou plutôt les gens écoutés ne ſavent lui

en montrer que par une nouvelle création d'actions de la caisse d'escompte, & les intrigues, les recommandations, les titres poursuivent déjà ces actions non encore faites, pour les aller vendre au tripot de l'agiotage.....

Voilà donc nos dernieres ressources ! & le retour des temps de Law ne paroîtroit possible qu'aux imaginations bilieuses, accusées de ne prévoir que le mal ?

Non, aucun François n'a vu dans toute son étendue ce que c'étoit que l'agiotage, (s'il en étoit autrement, ils seroient tous coupables du crime de leze-patrie), & maintenant que j'enregistre ses forfaits, il glacera d'horreur les bons citoyens. Le détruire, c'est sauver l'état, c'est restaurer ses ressources; c'est pourvoir à sa sûreté, c'est rétablir le bon ordre, c'est rendre au Gouvernement sa dignité, à l'autorité son empire, aux Loix leur force, c'est préparer la voie à l'esprit public, assurer la paix extérieure, la rendre dans l'intérieur des familles, restituer les talens à leur véritable usage, la considération aux choses décentes & utiles. Et dans ce moment, où nous sentons qu'il faut demander à notre sol trop négligé, ce qu'un fils dissipateur demande à l'affection de son pere, le paiemens de ses dettes, n'est-il donc pas temps de mettre en honneur l'industrie rurale ? Ne faut-il pas repousser sur nos champs le numéraire que Paris absorbe, & n'absorbe que pour tout corrompre ?

Mais cet agiotage qui détourne l'industrie de ses occupations productives, qui lui enleve ses moyens (1), qui introduit entre le prêteur &

---

(1) Un écrit qu'on a fait circuler sous le titre de *Réflexions d'un Citoyen sur l'Agiotage & ses suites* ; fait l'apologie de la Caisse d'escompte, alors ménacée d'un établissement en concurrence, & soutient qu'elle est utile à *l'Etat*, en ce qu'elle a réduit l'in-

l'emprunteur, quel qu'il ſoit, une uſure énorme, qui altère tous les liens de la ſociabilité, qui détruit tous les bons principes, cet agiotage qui coûte au Royaume des ſommes immenſes, ne ſeroit-il pas le malheureux produit d'établiſſemens du moins utiles ? & cette utilité ne compenſeroit-elle pas tous ces maux ? Péſons ſcrupuleuſement les avantages de ces établiſſemens, peut-être changeront-ils la haine que mérite l'agiotage, en une tolérance juſtifiée par un grand intérêt.

Ah ! puiſſe l'ennemi dévaſtateur que je pourſuis, n'avoir d'autre réfuge que dans l'utilité des établiſſemens qui les nourriſſent ! & les bons citoyens auront bientôt la conſolation de le voir détruit : car c'eſt bien ici qu'en faiſant ceſſer la cauſe, nous ſerons délivrés de ſes funeſtes effets, ſans avoir rien à regretter.

Avant de démontrer cette vérité, diſons, pour être rigoureuſement juſtes, ſans acception de perſonne, que l'une des ſources principales & peut-être la véritable cauſe première de l'agiotage, qui avoit péri avec le ſyſtême de Law, c'eſt le ſyſtême non moins chimérique, conçu par M. Necker, de fournir aux dépenſes de la guerre au moyen d'emprunts continuels ſans impôts. Encore avoit-il telle-

---

térêt de l'argent à quatre pour cent, & procuré un débouché aux effets royaux.

La baſe de cette apologie porte ſur un fait entiérement faux ; l'intérêt ne baiſſe pas, au contraire ; & quant aux effets royaux, il n'y a preſque plus de capitaliſte qui ſache les garder, tant les mouvemens de l'agiotage ont changé leurs habitudes.

Ce même écrit prétend que la Caiſſe d'eſcompte eſt utile au public, que les affaires des habitans de Paris ont quadruplé depuis dix ans. Autre fait abſolument faux. La Caiſſe d'eſcompte n'a rien établi que l'agiotage, & quant aux affaires, on a vu pourquoi & comment elles ſont augmentées.

Il n'eſt pas moins contraire à la vérité que le crédit des banquiers de Paris pour la Province ait augmenté par la Caiſſe d'eſcompte. Les banquiers de Paris ſont devenus prêteurs ſur gages d'effets publics, & la Province n'en peut donner qu'en ſe livrant auſſi à l'agiotage.

ment négligé de relever le prix de contrats, que tout contrat à conſtitution étoit impraticable; auſſi n'a-t-il ſu faire que de miſérables petites loteries & d'autres emprunts rembourſables à des époques de quelques années. Leur forme les diſpenſoit d'une hypotheque préciſe, mais M. Necker ſurchargea ainſi la place d'effets au porteur, véritables élémens de l'agiotage.

Si au-lieu de ces opérations auſſi fauſſes en principes, que meſquines en réſultats, M, Necker avoit tourné ſon génie fiſcal vers des impoſitions bien choiſies, qui euſſent produit cinquante millions par an, dès le commencement de la guerre; on auroit évité la plupart des emprunts onéreux faits depuis, & l'État devroit aujourd'hui ſept cent millions de capital & quarante-cinq millions de rente de moins; c'eſt-à-dire que le déficit actuel ne ſeroit pas, à beaucoup près, la moitié de ce qu'il eſt.

C'eſt-là un reproche bien grand & bien fondé à faire à l'adminiſtration de M. Necker. Par quelle puérile vanité a-t-il donc été conduit? Comment a-t-il eſpéré que les gens éclairés ne s'appercevroient pas que reculer les impôts, c'étoit tout ſimplement les aggraver, & que s'il ſe ménagoit une réputation d'adreſſe & d'eſcamotage politique, en éloignant l'impôt, il laiſſoit à ſes ſucceſſeurs la tâche plus difficile: & par cela même plus méritoire, d'acquitter ces mêmes dettes qu'il mettoit ſa gloire à accumuler?

Comment M. Necker ne s'eſt il pas apperçu que dès que l'Etat empruntoit des ſommes dont ſes revenus actuels ne pouvoient même pas payer les intérêts, l'impôt exiſtoit virtuellement, mais néceſſairement, ſoit qu'on le délcarât ou non. En effet, ſi l'État devoit tenir ſes engagemens, il falloit bien impoſer, pour ſe procurer ce qui, dans l'hypotheſe, n'exiſtoit pas encore; mais alors plus on retardoit l'impôt, plus il falloit l'augmenter à cauſe des in-

rérêts accumulés pendant le rerard. Si même l'Etat devoit un jour se libérer en violant ses engagemens, l'impôt n'en étoit pas moins réel, mais seulement beaucoup plus injuste, beaucoup plus absurde, parce qu'au lieu de porter sur la nation entière, il ne pouvoit, sous la forme de banqueroute, atteindre que la seule classe des prêteurs. Cette considération suffiroit seule pour dissiper à jamais toute crainte de diminution forcée de la dette publique, sous une administration, je ne dis pas tant soit peu honnête, mais seulement tant soit peu éclairée (1).

Après avoir assigné cette cause première de l'agiotage que je devois poursuivre jusques dans le système trop séduisant des emprunts sans hypotheque,

---

(1) J'observerai en passant que la prévoyance ne paroît avoir été dans aucun cas le caractère de l'administration de M. Necker. Il n'avoit pas prévu par exemple qu'une Caisse d'escompte pût exister à Paris. Il a même soutenu avec éclat l'opinion contraire dans une assemblée générale de la Compagnie des Indes en 1769, où il prétendit que si jamais on avoit la folie de tenter un pareil établissement, on ne trouveroit pas à y employer quinze millions, & que le chommage & les pertes ne laisseroient pas quatre pour cent de dividende aux actionnaires.

Il n'a pas prévu, en 1778, qu'en faisant entrer les banquiers dans l'administration de la Caisse d'escompte, il dénatureroit l'établissement, & le convertiroit en un foyer d'agiotage.

Plus récemment encore, & depuis qu'il est dans la retraite, il n'a pas prévu, dans son long mémoire sur les monnoies, qu'une refonte de l'or alloit devenir indispensable. Il paroît même avoir complétement ignoré que la valeur comparative des deux métaux étant dans un état de fluctuation continuelle, il étoit impossible que les changemens de prix dans les marchés, n'en apportassent pas dans la valeur relative des espèces; de sorte qu'il a traité de l'or & de l'argent comme s'ils ne faisoient qu'une seule substance; ce qui a rendu sa théorie non-seulement imparfaite, mais fausse sous beaucoup de rapports.

Celui qui pourroit éprouver du plaisir à relever les fautes d'un homme célebre, trouveroit un vaste champ dans l'examen de tous les mémoires bigarrés qui composent les trois volumes intitulés : *de l'Administration des Finances de France.* Une chose qu'on est bien loin de penser, mais que je crois profondement vraie, c'est que M. Necker, digne d'une assez grande réputation comme écrivain, n'en mérite que bien peu comme homme d'état.

qui ne peut que l'engendrer ; examinons impartialement la caiſſe d'eſcompte, puiſqu'elle l'a reſſuſcité, puiſqu'elle le nourrit, puiſqu'elle eſt le foyer où il va ſans ceſſe prendre des forces nouvelles.

Un homme de génie, frappé de cette étonnante abſurdité, que Paris fût la ſeule grande ville de l'Europe qui n'eût pas d'inſtitution de ce genre, propoſe en 1766, au Gouvernement d'établir une banque, & démontre aiſément que l'agrandiſſement du commerce, le developpement de l'induſtrie, l'énergie & l'univerſalité de la circulation en ſeront les ſuites néceſſaires. On le laiſſe ſolliciter dix années entières ; on l'écoute enfin ; mais on mutile ſon projet, on retrécit ſes vues, & l'on fait un très-petit eſſai d'une très-grande machine. Encore fallut-il braver les clameurs & les perſécutions des gens à argent, qui croyoient voir dans la généralité des ſecours que donneroit une caiſſe d'eſcompte, une concurrurence fâcheuſe pour ceux qu'ils vendoient eux-mêmes.

Mais bientôt le ſuccès de l'établiſſement naiſſant inſpira aux banquiers le projet de s'en emparer, afiu de tourner ſes facultés à leur profit, & de ne laiſſer arriver aux facilités qu'elle devoit diſtribuer, que par le moyen de leur intervention toujours vénale. Dès-lors, les adminiſtrateurs banquiers, ſeuls accepteurs, ſeuls juges du papier admis à l'eſcompte, regardèrent la banque de ſecours comme leur domaine ; & non contens des tributs qui ſe multiplioient en leur faveur, ſur les circulations que cet établiſſement facilitoit, ils ne tardèrent pas à devenir auteurs, acteurs ſouffleurs dans les orgies de l'agiotage. Bientôt les papiers du commerce ſemblèrent un objet de dédain. La hauſſe du prix des actions fut une affaire d'autant plus ſéduiſante pour les adminiſtrateurs, qu'ils devenoient les arbitres des variations. Pour opérer cette hauſſe, il falloit laiſſer entrevoir de gros dividendes. Pour obtenir de

gros dividendes, il falloit eſcompter beaucoup de papiers ; & ce papier ſervant lui-même à payer des actions à des prix exagérés, ces chimères ſe produiſant & ſe dévorant tour-à-tour, amenèrent la ſcandaleuſe cataſtrophe de 1783, que hâtèrent encore l'incroyable impéritie & la puniſſable avidité des adminiſtrateurs d'alors, qui ſont, pour la plupart, ceux d'aujourd'hui. Ils portèrent leur imbécile frénéſie juſqu'à demander, & ils l'obtinrent, de faire du papier monnoie.

M. de Calonne détruiſit avec courage tous les veſtiges de cette démence, & le crédit reſſuſcita ; mais l'adminiſtration ne fut point changée. Le même eſprit y dominoit encore : il n'a fait que devenir plus entreprenant. L'agiotage auparavant concentré dans les ſeules actions de la caiſſe d'eſcompte, reçut une autre pâture. L'Eſpagne nous envoya les actions de la bangue de St. Charles, qui n'eſt pas une banque ; Cabarrus fut imité en France ; nous eûmes une Compagnie des Indes qui ne faiſoit qu'une petite partie de ſon commerce dans les Indes, une Compagnie des Eaux, forcée de mettre ſon eſpoir dans des aſſurances contre le feu ; une autre Compagnie d'aſſurance qui donne, à l'aide de l'agiotage, du profit à ceux qui veulent bien ſe faire aſſurer, & troquer des actions qui gagnent 150 pour cent, contre des primes d'aſſurance de dix ſols par mille livres. Toutes ces abſurdités en affaires, ces piéges groſſiers ſont ſoutenus, nourris, ſoufflés par les adminiſtrateurs de la banque de ſecours, qui eſcompte du papier de circulation, dont les banquiers ſe font payer l'uſage, & qu'ils prêtent enſuite aux joueurs effrénés, dupes ou fripons dont eſt compoſée l'armée d'agioteurs, qui fait la guerre à tout ce qui nous reſte de ſageſſe, de prudence & d'honnêteté.

Tous ces maux ont été produits par la caiſſe d'eſcompte ; & livrée à la conduite des banquiers

dans une ville comme Paris, elle ne produira jamais autte choſe (1). Le premier pas à faire pour

(1) Nous avons vu la Caiſſe d'eſcompte, docile en apparence aux intérêts perſonnels du ſieur le Couteulx, ſe prêter à une importation de piaſtres qu'en aucun ſens elle ne devoit favoriſer puiſqu'indépendamment des autres conſéquences, cette bizarre opération rendoit notre change déſavantageux avec l'étranger; mais le véritable but de cette importation a-t-il été bien connu ? Eſt-on certain qu'elle ne ſe rapportât pas à l'agiotage, dont on s'efforçoit, dont on s'efforce encore d'accroître la matière, & aux ſecours qu'on ſe propoſoit de lui donner ?

La Caiſſe d'eſcompte eſt aſtrainte à ne répandre ſes billets que dans une certaine proporrion avec le numéraire qui ſe trouve dans ſes coffres, & ſes bénéfices ſont d'autant plus grands, que le nombre des billets qu'elle réuſſit à répandre eſt plus conſidérable, puiſque ceux-ci, qui ne lui coûtent rien rendent un intérêt de quatre & demi pour cent par an. Il lui convient donc de faire de ſacrifices pour multiplier les billets, & comment les multipliera-t-elle, ſi ce n'eſt en raſſemblant dans ſa caiſſe tout le numéraire qu'elle pourra, puiſque le numémaire eſt le générateur des billets dans la proportion d'un à trois & même à quatre ?

Or, pourquoi la Caiſſe d'eſcompte n'auroit-elle pas auſſi recours aux piaſtres d'Eſpagne afin de remplir ſes coffres d'écus ? Que lui importe ſi cette extraction, déréglée, puiſqu'elle n'eſt pas l'effet de la balance du commerce, cauſe une perte réelle à la Nation par la baiſſe de ſon change avec l'Etranger ? Cette perte, ce ne ſont ni les actionmaires, ni les agioteurs qui la feront.

Mais, dira-t-on, ce déſavantage du change fera ſortir les écus de ſes coffres à meſure qu'ils y entreront pour paſſer dans l'Etranger : ainſi le but de cette opération ſeroit manqué.

Point du tout : car il eſt aiſé d'ordonner la marche de manière que l'écu ſortant ſoit toujours remplacé par un nouveau produit de nouvelles piaſtres. Remarquez qu'on les paie avec des billets, & qu'on en répand le triple de la ſomme reçue. Que le tiers de cette triple ſomme de billets reviennent à la caiſſe pour en retirer les écus produits par les piaſtres, les deux autres tiers n'en ſont pas moins dans la circulation, & ils y reſteront tant que la ſucceſſion des convois de piaſtres Eſpagnoles ne ſera pas interrompue.

Fauſſe ſuppoſition, dira-t-on encore, car les piaſtres hauſſeroient de prix en Eſpagne, & les écus de ſix livres coûteroient au Roi plus de ſix livres.

Je ne ſais ſi la Caiſſe d'eſcompte s'arrêteroit pour cet inconvenient. J'obſerve ſeulement que dans ſon but de favoriſer l'agiotage, elle peut faire, & probablement elle fera les ſacrifices que faciliteront l'émiſſion de ces billets; en un mot, je me contente de montrer ce que peuvent devenir, ce que deviendront infailliblement les intérêts généraux du commerce national entre les mains de la Caiſſe d'eſcompte, dès qu'elle veut de grands bénéfices, & qu'à Paris les profits immodérés d'une banque de ſecours ne peuvent ſortir que de l'agiotage.

guérir le mal de l'agiotage, le premier moyen de le ſapper par ſes racines, c'eſt une réforme entière & complète de l'adminiſtration de la caiſſe d'eſcompte. Il faut la rappeler à l'eſprit de ſon inſtitution; il faut la forcer à ne s'occuper que du commerce, des fabriques; à n'eſcompter qu'à ſoixante ou quatre-vingt-dix jours au plus; à ne jamais élever le taux de ſon intérêt au-delà de quatre pour cent; à mettre de la modération dans ſes dividendes, de la réſerve dans ſa conduite, & ſur-tout à proſcrire à jamais & ſans retour, & ſans exception ce fatal papier de circulation, ſource de tous nos maux (1).

---

(1) Il eſt prinſqu'incroyable qu'après mon livre ſur la Caiſſe d'eſcompte, les adminiſtrateurs de cet établiſſement aient pu perſuader encore au gouvernement que les lettres de circulation ſont les effets que doit eſcompter de préférence une banque de ſecours. Quel homme connoiſſant les affaires ne ſait pas que ce ſont préciſément ces ſortes d'opérations qui ont ruiné ſucceſſivement les banques d'Ecoſſe & tant d'autres ?

Un particulier qui place à l'eſcompte des capitaux libres dont il eſt propriétaire, & que nul ne peut lui redemander, n'a ſans doute autre choſe à examiner que la ſolidité intrinſéque de la lettre-de-change, qu'à s'aſſurer qu'elle ſera payée, ſinon à l'échéance, au moins tôt ou tard, & qu'il ne perdra ni capital, ni intérêt. Mais cela ne ſuffit pas à une bauque qui eſcompte avec l'argent d'autrui, pour lequel elle a fourni ſes engagemeus payables à vue, & qu'on peut lui redemander, ſinon tout à la fois, du moins ſucceſſivement & en peu de temps. Il faut à une telle banque des lettres-de-change qu'elle ſoit ſûre de voir rentrer à leur échéance, pace qu'elle ne peut jamais être certaine d'avance que ſa poſition lui permettra de les renouveller.

Et non ſeulement les lettres de circulation ſont inutiles à une banque de ſecours dans un moment de criſe; mais elles peuvent occaſionner une criſe qui ſans ces lettres ne ſeroit jamais arrivée.

Quelle eſt en effet la cauſe principale & conſtante du crédit des banques quelconques ? N'eſt-ce pas l'opinion générale qu'elles pourront payer à vue ceux de leurs engagemens qui leur ſeront préſentés ? On ſait bien qu'elles ne gardent pas la totalité de leurs fonds en caiſſe; mais on ſuppoſe, parce que le bon ſens le veut, & qu'une loi expreſſe l'ordonne, qu'elles ont en eſpèces une proportion conſidérable de ſommes qu'elles doivent, & que le reſte eſt dans leur porte-feuille en effets à courte échéance qui rentrent journellement. Mais que l'opinion contraire s'établiſſe, que l'on en vienne à craindre que les eſpèces en caiſſe, taries par les premières demandes, il ne reſtera plus pour acquitter

Qu'elle apprenne à imiter la banque d'Angleterre, à qui ſes prôneurs ont la vanité de la comparer ſouvent; qu'elle ſache que vers le temps où les excès des banques d'Ecoſſe devoient amener leur deſtruction, cette banque patriotique refuſa impitoyablement toute ſignature des banquiers d'Ecoſſe; que vers le temps de la refonte de l'or, où les Juifs exportoient à foiſon les guinées de poids, elle refuſa d'admettre à l'eſcompte toute lettre qui portoit l'empreinte de la ſynagogue; qu'en 1782, lorſque les Genevois achetoient à toutes mains des fonds d'Angleterre ou de France, ſur la perſpective d'une hauſſe à la paix; à-peu-près comme ils ont acheté en France dix millions de rente ſur les trente têtes, c'eſt-à-dire, non pas avec leur argent, mais avec celui que les acceptations de nos banquiers & les facilités de les réaliſer à la caiſſe d'eſcompte leur donnoient les moyens d'emprunter de notre ſottiſe; la banque d'Angleterre rejeta les papiers de circulation deſtinés à lever ſur le peuple Anglais un im-

---

les billets non encore rentrés que des lettres de circulation qu'il faudroit attendre, & dont l'événement prouveroit peut-être qu'elles ne ſont pas toutes ſolides; ne voyez vous pas que les billets vont rentrer à la banque & occaſionner un diſcrédit qui la renverſera? Ce n'eſt donc pas aſſez pour une caiſſe d'eſcompte que des lettres-de-change ſoient d'une rentrée certaine; il faut encore que cette rentrée ſoit certaine à l'échéance préciſe, ſtipulée dans les effets. L'exemple de la banque d'Ayr en Ecoſſe eſt à cet égard ce qu'on peut citer de plus inconteſtable & de plus frappant. Elle avoit eſcompté pour des ſommes conſidérables des effets de circulation qui tous portoient ſur des terres quittes & franches, ces effets étoient donc de la plus grande ſolidité intrinſeque, mais il falloit les renouveller à chaque échéance. Le public ne tarda pas à s'en appercevoir, & à conclure avec juſte raiſon que cette banque ne pourroit pas acquitter à vue les billets payables à vue qu'elle avoit mis dans la circulation, en échange de ces papiers pris à l'eſcompte, ſi on les lui préſentoit en grande quantité. Bientôt chaque porteur voulut s'aſſurer de n'être pas exclu, on courut à la banque, elle fut forcée de ſuſpendre ſes paiemens & de faire des ſacrifices conſidérables pour emprunter l'argent dont elle avoit beſoin. Au bout de quelques années, elle fut complétement liquidée, mais les actionnaires firent une perte immenſe, & la banque ne tenta pas même de ſe relever.

pôt en faveur des Citoyens de Geneve, & mit fin à leurs dévorantes ſpéculations. Voilà ce que la caiſſe d'eſcompte devoit imiter : mais une telle conduite ſuppoſe des principes ; l'amour de l'ordre, du déſintéreſſement perſonnel, de l'eſprit public. Il faut pour tout cela une autre organiſation, une autre ſurveillance (1), une compoſition différente ; il ne faut pas mettre les hommes en oppoſition avec leur devoirs ; il ne faut pas que ceux qui conduiſent une caiſſe publique, y puiſent ſans bornes & ſans ceſſe pour leurs propres beſoins, ou pour ceux de leur avidité effrénée.

Et prenez garde que tous les maux qu'a produits la caiſſe d'eſcompte auroient été arrêtés à temps, ou même ne ſeroient jamais développés,

---

(1) Il le faut d'autant plus, qu'on ne peut à Paris comme à Londres, compter ſur l'eſprit public qui dirige & ſoutient preſque de lui-même une banque. Londres, port de mer, Londres le premier entrepôt naturel de la nation la plus commerçante qui ſoit ſur la terre, Londres dont les habitans ont le ſpectacle journalier des mouvemens du grand commerce, Londres n'a pu que recevoir & conſerver ſes goûts, ſes principes & ſon eſprit. Il a influé ſur toutes les penſées, ſur toutes les actions, ſur la manière de voir, d'appliquer toutes choſes dans cette métropole du monde commerçant, parce que les habitudes nées de l'éducation dominent en général les goûts, les opinions, les déterminations des hommes. Remarquons d'ailleurs que cet eſprit de commerce devoit avoir à Londres une influence d'autant plus puiſſante, qu'il reçoit des conſtitutions libres une très-grande énergie.

A Londres, une banque pouvoit donc difficilement ſortir du domaine du commerce. Favoriſée dans ſon établiſſement par un Prince corrompu, la banque d'Angleterre fut d'abord enviſagée peut-être comme une reſſource utile à ſes prodigalités, mais les nombreux & vrais négociants, dont Londres étoit peuplée, firent bientôt prévaloir leurs intérêts, leurs beſoins, leurs combinaiſons, & depuis l'établiſſement de cette banque, qui mérite le premier rang entre toutes, elle n'a pas ceſſé d'être gouvernée par l'influence du commerce & de l'eſprit public qui le ſeconde. Auſſi l'Angleterre lui doit, je ne dirai pas ſa proſpérité ; ce calcul eſt trop profond pour trouver place ici ; mais de n'avoir pas été renverſée par les grandes choſes qu'oſe tenter l'eſprit républicain.

Il n'en eſt pas de même à paris. Il ne peut pas en être de même. Le Français le plus jaloux de la gloire de cette capitale diroit-il qu'elle reſſemble en rien à ce qu'on entend par une place de commerce ? &c. &c.

ſi des adminiſtrations provinciales, tutrices de la proſpérité intérieure du Royaume, euſſent averti le gouvernement que l'argent étoit rare dans les provinces, & pourquoi il l'étoit ; pourquoi tous les capitaux affluoient vers Paris ; pourquoi nos villes manufacturières étoient dégarnies du numéraire, principal agent de leurs travaux ; par quelle cauſe : dans quel but, pour quels intérêts l'argent n'étoit pas à quatre pour cent, taux fixé par l'intérêt même, qui a établi la caiſſe d'eſcompte ; pourquoi ſon prix montoit à ſept & huit pour cent à Lyon, dans ce grand attelier de l'induſtrie Françoiſe ; pourquoi les négociants, les marchands, les fabricans couroient ſe transformer à Paris en joueurs.... Les adminiſtrations provinciales auroient réclamé contre le peu d'étendue & la partialité des ſecours de la caiſſe d'eſcompte, principal foyer de tous ces déſordres ; elles auroient demandé ſi les provinces auſſi n'étoient donc pas le royaume ; elles nous auroient ſauvé ; ah ! croyons qu'elles nous ſauveront encore de voir exécuter le plan qui doit, graces à un privilège excluſif, graces à toutes les faveurrs préparées à l'agiotage dans le réglement abſurde qu'ont oſé ſolliciter les actionnaires, ou plutôt le petit nombre des banquiers qui les conduiſent ; étendre ſur toute la France le jeu dévaſtateur que la caiſſe d'eſcompte a introduit dans Paris.

Paſſons à la compagnie des Indes qui a ſi bien ſervi les agiotateurs, & tâchons d'apprécier rapidement (1) l'utilité de cette aſſociation mono-

(1) Je dis *rapidement*, non-ſeulement parce que plus de détails s'éloigneroient de mon plan, mais & ſurtout parce que M. de la Cretelle a preſque tout dit ſur ce ſujet important dans ſon *Mémoire pour les fabricans, &c.* Jamais la cenſure ne fut embellie de plus de graces, & la raiſon ſecondée d'un plus grand talent. Je ne connois pas un écrivain qui puiſſe être plus utile, & qui mérite mieux d'être encouragé à s'occuper des grandes réformes que ſollicite le bien public.

poleuſe qui donne à l'agiotage tant de force & de mouvement. Le gouvernement appelle les lumières, elles ſont filles de la diſcuſſion. Je ſuivrai donc l'intention du gouvernement, en parlant avec liberté de ce nouveau privilége excluſif; car il ne s'agit point de tempérer ou de reconſtruire, mais de détruire, de renverſer cette compagnie ennemie de nos amis, de nos alliés, tributaire de nos rivaux naturels, tyran dès ſon aurore de nos principales manufactures nationales, qui ne fut jamais deſtinée qu'à vivre du privilége de faire le commerce des Indes, même avant d'aller aux Indes, & du jeu qui s'établiroit à l'ombre de ce privilége.

Quelle peut être la cauſe de ſon inconcevable rétabliſſement? A quoi faut-il attribuer cette eſpèce de phénomène preſque auſſi étonnant dans un ſiècle de lumières, que l'eût été au milieu des ténèbres de l'ignorance, la Loi qui auroit ſtatué la liberté du commerce? Si jamais la théorie qui condamne les priviléges excluſifs, ſurtout en matière de commerce, eſt reſte victorieuſe des ſophiſmes de l'intérêt privé, ou du défaut d'inſtruction & de vues générales, c'eſt ſur-tout dans ſon application à la Compagnie des Indes. Il a fallu, pour la rétablir, fouler aux pieds les réſultats de douze années conſécutives, qui ont prouvé que la liberté convient au commerce des grandes Indes comme à tous les commerces, & ſurtout qu'elle lui convient plus que le monopole. Pourquoi l'expérience, ce Juge ſouverain dont la ſaine politique n'appela jamais, a-t elle prononcé en vain ſur cette grande queſtion? Le Gouvernement ne s'étoit décidé pour le régime de la liberté, qu'après des diſcuſſions profondes. Pourquoi n'a t-on pas publié les conſidérations nouvelles qui l'ont fait changer de ſyſtème? Notre rivalité avec la Grande-Bretagne réclamoit-elle une Compagnie poſtée dans l'Inde, pour lutter ouvertement ou ſour-

dement contre l'aſcendant des Anglais? On ſait depuis long-temps qu'un Corps tout à la fois marchand, politique & militaire, ne remplira jamais bien l'une de ces fonctions ſans que l'autre en ſouffre, & que l'eſprit d'ordre & d'économie qu'exige le commerce, eſt incompatible avec les profuſions & les accidens ſi variés, ſi imprévus de la politique offenſive. L'Arrêt qui a établir la Compagnie des Indes ne renferme d'ailleurs aucune diſpoſition qui ne montre le plus parfait abandon de tout autre objet que du commerce. Et ſi l'état d'infériorité où, graces à notre génie tutélaire peut-être, nous nous trouvons dans l'Inde, donne de vrais regrets, ſi l'on a une intention ſincère de s'en relever, ce n'eſt aſſurément pas à l'aide d'une Compagnie marchande, qui ne ſe meut jamais ſans bruit & ſans être remarquée, que la politique s'approchera d'un but auquel on ne peut plus arriver qu'avec tant de circonſpection & de ſecret. Mais le Gouvernement paroît avoir véritablement renoncé à ce fantôme de puiſſance, qui de tant de manières coûtoit ſi cher à la nation. Je le demande donc encore, pourquoi n'a t il pas laiſſé aux induſtrieux Armateurs de nos ports un commerce qui, remis à l'émulation de la concurrence, ſe varioit ſous toutes les formes, & préparoit avec l'Inde des échanges, où nos productions nationales prenant la place des métaux, l'auroient rendu véritablement productif? A-t-on craint qu'il ne parût point aſſez de vaiſſeaux Français dans l'Inde, (le commerce libre les avoit multipliés, c'eſt un fait hors de doute), ou qu'il nous manquât de ces toileries indiennes, devenues ſi précieuſes à notre luxe? La Compagnie n'en apparta jamais autant que les navires Français expédiés pendant les temps de liberté...

Mais comment parler & ſe taire à la fois? A quoi ſervent ces queſtions auxquelles l'opinion publique a répondu...? Oui, le rétabliſſement de la Compagnie

pagnie des Indes eſt une de ces déplorables ſurpriſes faites par l'intrigue de l'intérêt perſonnel à la ſageſſe du Gouvernement, & je n'en veux pour preuve que les motifs allégués dans le préambule même de l'Arrêt qui a donné la victoire à cette intrigue, puiſqu'ils ſont tous démentis par les faits & la nature des choſes.

L'expérience, a-t-on dit au Gouvernement, *a démontré que les cargaiſons d'Europe n'étant pas combinées entr'elles, ni proportionnées aux beſoins des lieux de leur deſtination, s'y vendoient à bas prix*... Vous ſuppoſez donc que la Compagnie Françaiſe ſera ſeule à faire le commerce de l'Inde, ou qu'elle ſe combinera avec les Compagnies Anglaiſes, Hollandaiſes, Suédoiſes, Danoiſes, Portugaiſes, Impériales, &c. &c. pour les approviſionnemens de la preſqu'Iſle, de la côte de Coramandel, de l'Empire de la Chine? Mais l'une & l'autre de ces ſuppoſitions eſt également abſurde.

Croit-on de bonne foi que ces immenſes contrées ſoient, pour le commerce, des points comme nos Iſles à ſucre, où quelques ballots de marchandiſes Européennes, quelques futailles de vin, peuvent faire abondance? A qui perſuadera-t-on que ſi les expéditions de nos Armateurs leur euſſent été déſavantageuſes, ſi l'eſprit de ſuite, de raiſon & de calcul, qui fait la ſcience du commerce, n'eût pas ſu remédier à quelques mécomptes, à des accidens paſſagers, leurs réclamations contre la nouvelle Compagnie ſe ſeroient fait entendre? que l'on ſe prévaudroit ſi hautement de leurs profits, pour garantir ceux que fera la Compagnie?

Le concours des Sujets de Sa Majeſté dans les marchés de l'Inde, y ſurhauſſoit le prix des achats... Mais, encore une fois, la Compagnie Françaiſe ſera-t-elle donc la ſeule dans l'Inde? Et ces Armateurs auxquels on a arraché une induſtrie qui ne devoit, après douze années, qu'approcher de

ſa perfection, ces Armateurs n'ont-ils pas cent moyens d'aller faire encore concurrence aux achats de la Compagnie ? D'ailleurs, les productions des Indes ſont-elles bornées à une quantité déterminée ? Ne ſait on pas que la fabrication, lorſque rien ne la gêne, ſe met toujours au-deſſus des demandes ? que les Fabricans ſe multiplient encore plus vîte que les Marchands ? qu'un moyen ſûr d'en diminuer le nombre, & par conſéquent de renchérir les prix, c'eſt de ne préſenter qu'un acheteur ? On craint alors qu'il ne faſſe la loi, on ne lui prépare plus ſes beſoins, & ce n'eſt qu'à prix d'argent qu'il peut faire fabriquer ce qu'on redoute d'avoir à lui offrir. Oh ! juſqu'à quand les menſonges groſſiers du monopole trouveront-ils crédit auprès des Gouvernemens ? Voudront-ils toujours ignorer que l'affluence des vendeurs empêche la cherté ? que là où ſe rendent beaucoup d'acheteurs, il ſe trouve auſſi beaucoup de veudeurs & de marchandiſes ? N'eſt ce pas, en un mot, répondre à tout, que de demander, comme nous l'avons déjà fait, pourquoi, ſi les déſavantages dont s'appuie le préambule ſont réels, nos Armateurs ont régardé le rétabliſſement de la Compagnie des Indes comme une vraie calamité ? Si la concurrence leur faiſoit acheter cher, elle devoit leur faire vendre à bon marché ; c'eſt un moyen ſûr de ſe ruiner ; & certes il eſt difficile de concevoir comment on regrette un commerce où l'on ſe ruine.

Mais dans combien de détails n'a-t-on pas égaré le Gouvernement ? On lui a perſuadé que *les aſſortimens étoient mal faits, qu'il manquoit d'une ſorte de toileries, tandis qu'il y en avoit trop d'une autre ſorte....* Quoi ! ce ſeroit là les *informations fournies par les Négocians intelligens & zélés, qui ont été conſultés* ! Auroient-elles été données par les ſieurs Berard, Perrier, Gourlade ?

J'ai peine à le croire. Directeurs ſans doute éclairés de la Compagnie actuelle, après avoir été les fléaux de la précédente; devenus perſécuteurs par devoir, (& ils le rempliſſent avec zèle.), de tout ce qui peut cauſer quelque ombrage à leur monopole, après avoir eu eux même beſoin de la plus grande tolérance, lorſqu'ils faiſoient la contrebande des marchandiſes de l'Inde; des hommes auſſi inſtruits ont dû dire que ces inégalités d'aſſortiſſement étoient communes à toutes les Compagnies, & l'effet néceſſaire de l'inégalité des conſommations occaſionnées par les variations de la mode; que deux années d'intervalle devant s'écouler entre une demande dans l'Inde, réglée ſur l'état actuel de la conſommation en Europe, & l'exécution de cette demande, il eſt impoſſible d'établir jamais les juſtes proportions, dont l'inobſervance a fourni un argument contre la liberté de ce commerce. Il faudroit pour cela rapprocher l'Inde de nous autant que la Suiſſe, & c'eſt aſſurément ce que les monopoleurs ne feroient point, lors même qu'ils en ſeroient les maîtres : s'il étoit en leur puiſſance d'éloigner la Suiſſe, pour que ſes fabriques puſſent entrer dans leur monopole, comptez qu'ils n'y manqueroient pas.

On a dit : une Compagie fera le commerce avec bien plus d'avantage que les Particuliers, & ceux-ci ne ſe plaignoient d'aucun déſavantage. La Compagnie renfermée dans le pur commerce, n'avoit pas beſoin d'être plus favoriſée que les Particuliers dont elle avoit pris la place. Et cependant voyez à quelles conditions ceux qui ont perſuadé la néceſſité du monopole l'ont demandé pour eux. Voyez les conceſſions énormes qu'ils ont obtenues : on leur abandonne ſans retribution les magaſins de la nation, & non-ſeulement on anéantit les droits ſur les marchandiſes qu'ils importent; mais l'Etat les admet à partager ceux

dont il charge les toileries étrangères qui entrent dans le Royaume, par le seul effet de la nécessité. Quelle partialité gratuite !

Mais quand cette compagnie seroit aussi utile au commerce qu'elle l'est peu, elle a perdu tout droit à la protection du gouvernement; sa prétendue utilité, quelle qu'elle soit, disparoît devant le mal qui résulte de l'agiotage désordonné dont ses actions sont devenues l'aliment.

Je le demande en effet : quel est le dédommagement juste & naturel que doit le monopole à la nation, si cependant elle peut être dédommagée d'un monopole? N'est-ce pas que les portions d'intérêt dans ses bénéfices puissent du moins être acquises par tous ceux qu'il a dépouillés du profit de leur propre industrie?.... Eh bien, les actions des Indes sont accaparées, elles le sont par des agioteurs vraiment méprisables, par des hommes qui, dupes & victimes de leur propre avidité, combattent en désespérés pour reculer leur perte. Ils appellent à leur secours les emprunts usuraires, & s'imposent chaque jour davantage la nécessité de vendre l'action à un plus haut prix. Le spéculateur honnête ne peut plus l'acquérir qu'au risque d'y perdre; & s'il consent à reprendre des mains de la compagnie des Indes une petite partie de ce qu'elle lui ôte, un autre compagnie, émule de la première, prétend à lui en vendre l'espérance, à la lui faire payer plus cher que la réalité.

Mais que dis-je ? Que parlai je de partage d'actions, d'équité, de rapports avec le bien public?..... Un simple particulier, un citoyen obscur du moins jusqu'à la célébrité conquise par ses délits, vient d'acquérir la masse presqu'entière des actions de cette société.... C'est donc pour un abbé d'Espagnac qu'on a créé une compagnie des Indes ! C'est pour un Prêtre agioteur que des Armateurs industrieux, de laborieux Négocians, des hommes re-

commandables, auront été dépouillés ! Oui c'eſt pour le ſuccès de ſon inſatiable cupidité, de ſa vaniteuſe ignorance, de ſa coupable préſomption, de ſes manœuvres criminelles, qu'un commerce qui ſe faiſoit conformément aux vrais principes a été remis dans les mains d'un monopole dont le ſiége eſt à Paris ! C'eſt l'abbé d'Eſpagnac, c'eſt cet homme pur, ce citoyen utile & vertueux, qui partage maintenant avec l'état les droits abandonnés à ce monopole dont il a ſu devenir propriétaire !

Et quelle contenance fait l'adminiſtration de la compagnie des Indes dans cet état de choſes ?

Certes, leur nature même l'indique aſſez. Le déſintéreſſement n'a certainement pas fait les directeurs de cette compagnie. Ils obéiſſent fidèlement à leur premier principe, & l'on doit s'attendre qu'il feront ce qui leur rendra le plus. Or, l'agiotage étant aujourd'hui l'arbitre du prix de toutes les ſortes d'actions aſſurément ils ne défavoriſeront pas l'agiotage ; & ce commerce tant vanté des grandes Indes, qu'il falloit ôter à la liberté ſous laquelle il proſpéroit, pour le donner à une compagnie qui a bien d'autres ſources de profits, plus prochaines, plus abondantes & plus ſûres, n'eſt plus qu'un acceſſoire, une eſpèce de ſimulacre auquel il faudra donner les diverſes apparences propres à balloter les actions par tous les ſauts monſtrueux, *en avant & en arrière*, qui caractériſent la folie de notre agiotage.

Je ne fais point ici un vain pronoſtic pour confirmer ce que j'ai dit ailleurs, que l'agiotage corrompt l'entrepriſe même qui l'occaſionne. Les ſecours prodigués par la direction des Indes aux accapareurs des actions, malgré les beſoins preſſans d'argent qu'elle avoit annoncés, indiquent aſſez de quel œil elle a vu cette opération vraiment criminelle... Eh ! comment réſiſter à la tentation de ſe trouver directeur de la compagnie des Indes ſans

qu'il en coûte un ſol, mais cependant avec la propriété de deux cent cinquante actions? Comment ne pas applaudir à l'agiotage qui a produit ce miracle, & dépaſſé, dès ſon premier élan, ce qu'on n'oſoit pas même eſpérer du commerce des Indes?

Cependant le vœu du Gouvernement eſt trompé. Il attache à la qualité de directeur une propriété d'actions, pour avoir un garant d'une adminiſtration prudente. Vaine précaution! un inſtant de magie fait que ces actions ne ſont plus qu'un profit. Elles n'excitent plus le même intérêt. Un autre inſtant de magie qu'il ſeroit ſi facile d'aider, les fera tomber. On pourra racheter, pour revendre avec avantage, à l'aide d'une autre circonſtance... Quels armemens valent cette induſtrie? Quels retours ſont auſſi rapides?

Mais auſſi par quelle funeſte erreur le Gouvernement laiſſeroit-il ſubſiſter le privilège de la Compagnie? S'il l'a jugé bon en ſoi, il ne peut jamais avoir cru qu'il fallût le lier avec l'agiotage; & la cauſe ne pouvant être ſéparée de l'effet, celui-ci prononce hautement la deſtruction de la cauſe.

En vain réclameroit-on la propriété du privilège; c'eſt un abus de mots. J'ai, ou je dois avoir le privilège de ſemer dans mon champ des graines à mon choix; mais ſi je ne pouvois y ſemer que des plantes vénéneuſes, mon champ, ou le droit de l'enſemencer, me ſeroit bientôt ôté. Tout eſt ſubordonné au bien public; &, dans les pays mêmes où la liberté a ſa plus grande latitude, un privilège ne ſauroit ſe défendre un inſtant contre l'évidence du mal qu'il produit, lorſque ce mal eſt général & ſans compenſations; lorſque, pour tout dire en un mot, il eſt une atteinte à la propriété publique.

Pour octroyer le privilège du commerce des Indes à une compagnie, il a fallu en dépouiller la maſſe des Négocians Français, au très-grand dé-

triment de ce commerce. Quand à ce mal évident ſe joignent encore les déſordres plus évidens de l'agiotage, que veut-on de plus pour avoir le droit de mettre fin à ce monopole?

D'ailleurs, qui donc pourra ſe plaindre? Puiſqu'une réunion de nombreux capitaux en un petit nombre de mains eſt un avantage pour le commerce, que riſque la compagnie à une concurrence? Que lui importe que le commerce de l'Inde ſoit reſtitué à la liberté? que les avantages qui lui ont été prodigués ſoient rendus communs à tous les Armateurs Français, que les inutiles dons du Tréſor Royal rentrent dans ce tréſor, qui n'a pas beſoin d'être dépouillé d'une manière ſi ſtérile pour lui-même? La Compagnie ne figurera t'elle pas toujours dans ce commerce libre, comme un négociant aiſé? Et la Nation peut elle perdre quelque choſe à ce que les concurrens de la Compagnie tâchent de racheter, à force d'induſtrie, les avantages de l'argent qu'elle aura ſur eux?

Mais tous perdront... Eh! non. La Marine ne perdra pas. Tout ce qui tient à la méchanique de ce commerce gagnera; les officiers, les matelots, les ouvriers de mille genres, les propriétaires des forêts, les cultivateurs du chanvre, que j'aurois du nommer les premiers, y gagneront. Si l'armateur, ſi ſes aſſociés ne retrouvent pas leurs capitaux, ils ſauront du moins pourquoi; & ſans ôter ce commerce à la liberté, l'expérience le mettra dans le vrai rapport que lui aſſigne la nature des choſes... O vous qui voyez avec tant d'indifférence ces déplacemens ſtériles que fait le jeu de l'agiotage, pouvez-vous réclamer contre des pertes utiles que feroient quelques armateurs?

La compagnie la plus intéreſſante doit, à mon avis, être détruite, auſſi-tôt qu'elle crée des agioteurs. Mais lorſqu'elle ſe charge encore de faire la guerre à l'induſtrie, je demande ſous quel aſpect

cette Compagnie ſeroit tolérable? Ecoutez l'Alſace; écoutez les fabricans, écoutez les marchands de toileries parler de ces avides harpies infatigablement occupées à ſalir leurs mets. Pourſuivis dans leurs achats aux compagnies étrangères, ils voient la nouvelle Compagnie des Indes faire elle-même des achats ſemblables. Bleſſés, mutilés dans leurs droits naturels, dans la propriété de leur induſtrie, ils voient les Loix prohibitives en vigueur avant que la nouvelle Compagnie ait pu recevoir ſes aſſortimens de l'Inde. Ils la voient aller chercher en Angleterre, en Hollande, à Lisbonne, à Copenhague, les marchandiſes, pour faire concurrence à celles qu'ils attendoient & qu'ils attendent encore de l'Inde. Ils la voient, non contente de les exculper d'un commerce qu'ils faiſoient librement depuis douze années, s'efforcer encore de leur rendre plus onéreuſe leur dernière liquidation. Ils la voient ſolliciter, obtenir contr'eux les droits de la plus perfide, de la plus tyrannique inquiſition. Oui, le généreux Français, le Français qui adore ſes Souverains, qui ne voit ſon bonheur que dans leur gloire, a été ſoumis à ces viles conceptions du monopole!

Mais attendez-vous à d'autres perſécutions, ſi vous n'y portez pas le remède le plus prompt, le ſeul efficace.

Ces iſles de France & de Bourbon, ces poſſeſſions aujourd'hui ſi importantes, pour peu que vous vous occupiez encore de l'Inde, vous avez ſenti la néceſſité de les favoriſer, d'y attirer une population nombreuſe, d'en faire une vedette redoutable, pour protéger du moins votre pavillon... Eh bien! laiſſez faire votre Compagnie des Indes; elle les rendra bientôt un déſert. Ce commerce d'Inde en Inde, que vous avez permis à ces Iles, que vous avez dû leur permettre, eſt déjà, n'en doutez pas, & de plus en plus il ſera l'objet de ſa jaloulie, il facilitera quelque contrebande de mouſſeline avec l'Eu-

rope Les ports étrangers déjoueront les précautions prises pour borner à ces Iles le commerce permis ; & la Compagnie irritée de n'avoir pu tout enchaîner, foulera aux pieds votre prudente & sage politique, elle ne cessera ses importunités, que lorsqu'elle aura obtenu l'interdiction que vous avez voulu éviter...

Vous aurez beau chercher ; nul remède aux maux passés, nul remède aux maux à venir, & qui naîtront au sein de cette Compagnie ; nul remède n'est possible, que son privilège ne soit détruit... Il le sera : oui, je le prédis avec confiance ; & plutôt que de me plaindre de tant d'abus déshonorans pour la nation, dont il a été l'occasion & la source, je serois tenté d'applaudir à ces manœuvres où les droits des citoyens & toutes les convenances publiques ont été si indignement violées, puisqu'elles sont arrivées enfin à un tel degré d'absurdité, que le remède devient inévitable. Non, je ne doute plus du triomphe très-prochain de la justice & de la raison. Le commerce des Indes orientales sera rendu à ses vrais propriétaires, seuls capables de les diriger par la concurrence au bien de la nation.

Mais la chûte de l'agiotage seroit déjà un bien assez grand. L'avantage évident de l'Etat est que tout commerce se fasse avec le plus d'économie possible. Eh bien ! considérez seulement l'argent & le crédit employé au jeu des actions par les agioteurs, & voyez s'il n'en résulte pas évidemment que le commerce de l'Inde occupe infiniment trop de moyens, & qu'il enlève cet inutile excédant à d'autres entreprises tout autrement intéressantes peut-être... Livrez, livrez nos Provinces maritimes, comme toutes les autres, à des administrations intérieures ; elles auront bientôt, chacune dans leur circuit, quelque industrie particulière à échanger avec celle de l'Asie, & Paris où le siége d'une Compagnie des Indes est une dérision, &

non un fait de commerce, laiſſera enfin le génie tutélaire de la patrie ſuivre les lois éternelles de la nature des choſes.

Après la caiſſe d'eſcompte, après la Compagnie des Indes, les autres Compagnies, foyers d'agiotage, méritent à peine l'honneur d'être nommées. C'eſt une pénible tâche que de redire les mêmes choſes, ou de compulſer des détails dont un honnête homme ne ſouille pas ſa plume ſans quelque pudeur. Il faut cependant épuiſer, autant qu'il eſt en moi, mon ſujet... Eh! quel ſpectacle plus hideux, dans ſon obſcure corruption, que celui de la Compagnie des Eaux, par exemple! Comment y méconnoître la prévarication qui naît infailliblement au ſein des adminiſtrations, dès qu'elles deviennent agioteuſes? Ce que cet établiſſement pouvoit avoir d'utile, ſi ſa marche eût été lente & graduée ſur le ſuccès, a diſparu. Jamais objet principal n'eſt devenu plus étranger aux actions qui le repréſentent (1); jamais on ne montra mieux à dé-

(1) C'eſt actuellement que les hommes de ſang-froid peuvent décider ſi j'avois raiſon de dire qu'il importoit à l'établiſſement de MM. Perrier que le prix de l'action reſtât modéré, afin que les nouvelles avances indiſpenſablement néceſſaires pour atteindre à des profits ſolides & durables, fuſſent plus aiſément accordées par les actionnaires; que les marchands d'actions vouloient au contraire moiſſonner en un inſtant, & aux dépens des dupes, les eſpérances d'un ſiècle, que pour parvenir à cette moiſſon, ils exagéroient ces eſpérances, & faiſoient croire qu'ils donnoient un tréſor inépuiſable, au prix de ce qu'il en coûtoit ſeulement pour l'ouvrir. Telle eſt la ruſe des agioteurs; & voilà tout ce que j'ai combattu, tant que par des provocations inſolentes, des menaces tyranniques, on ne m'a pas ordonné de développer mon ame & mon courage.

Mais veut-on bien juger des motifs qui ont excité cette fermentation ridicule, dont j'ai preſque été la victime? Qu'on pèſe le fait ſuivant.

Il a paru, quelques mois avant mon travail ſur la Compagnie des eaux, *un projet de diſtribution générale d'eau pure & ſalubre dans Paris* (*). C'eſt ſous les yeux du Gouvernement, c'eſt à

(*) *Projet d'un port & d'une machine hydraulique, pour une diſtribution générale d'eau pure & ſalubre dans Paris, par M. Deforge*, &c. &c. &c.

couvert cette honteuſe jonglerie qui n'a voulu que mettre à contribution la crédulité publique. Où ſont ces ſuccès tant vantés, tant promis? Qu'a-t-on vu dans la dernière Aſſemblée des Actionnaires, ſi ce n'eſt l'obſcurité du déſordre & les énoncés vagues d'une adminiſtration qui n'oſe rendre compte ni à elle-même, ni au public? Et à quoi donc ſert cet appareil de précautions qu'employe le Gouvernement, pour aſſurer l'exactitude des comptabilités? Quelqu'un obſerve, dans cette Aſſemblée, que le chetif dividende qu'on ſtatue ſurpaſſe encore le produit qui doit le payer; on lui répond: EH! QU'IMPORTE?

Cependant l'agiotage ſur les eaux, dont les canaux feront bientôt de Paris la ville la plus mal pavée de l'Europe, ſans qu'elle en ſoit mieux abreuvée; l'agiotage ne voulant pas perdre cette table de jeu, a imaginé de la ſoutenir par une entre-

---

Paris, c'eſt avec la permiſſion de M. le Garde des Sceaux, qu'il a été imprimé. Dans ce mémoire l'entrepriſe de MM. Perrier eſt infiniment maltraitée. On y décrie en général l'uſage des pompes à feu pour abreuver les grandes villes. On y perſifle en particulier l'abſurde projet de porter de l'eau dans toutes les maiſons de Paris, ou même dans leur plus grande partie. On y entre dans des diſcuſſions très-approfondies ſur l'inſalubrité des eaux que peut fournir tout établiſſement ſitué au-deſſous de Paris, & l'on y promet à cet égard DES DÉMONSTRATIONS DE LA DERNIÈRE ÉVIDENCE, SI L'ON PARVIENT A OBTENIR LA PERMISSION DE LES PUBLIER... Eh bien! perſonne ne s'eſt plaint, perſonne n'a réclamé, perſonne n'a ſoutenu que M. de Forge fût un mauvais citoyen, & ſon mémoire un écrit répréhenſible. Pour moi, je ſuis tout cela; & ce n'étoient pas moins que des punitions très-ſévères que l'on me préparoit pour avoir manifeſté l'opinion que le prix donné par l'agiotage aux actions des eaux de Paris n'eſt pas le prix donné par le calcul & la raiſon... Pourquoi?... dans une même cauſe un traitement ſi différent?... Pourquoi?... C'eſt que M. de Forge n'a attaqué que l'eau, l'entrepriſe, les moyens, l'exécution, le produit, & que je n'avois attaqué, moi, que l'agiotage qui s'exerce ſur les actions des pompes à feu... C'eſt que ceux dont on les tenoit à la Cour à des prix d'agioteurs, & qui vouloient en même-temps paſſer à la ville pour faire la guerre à l'agiotage, ſe trouvoient dans un embatras aſſez vif, à l'apparition d'un ouvrage qui mettoit ces actions à leur juſte valeur, puiſqu'ils s'étoient rendus en quelque ſorte comptables de leurs ſuccès.

prise d'assurances contre le feu, dont l'inutilité a été invinciblemeet démontrée, sans parler des désordres très-graves qui en peuvent résulter. Mais à peine avoit-on prouvé cela, (MM. les Agioteurs ont d'étranges manières de répondre aux bons livres) qu'une nouvelle Compagnie d'assurance s'est élevée, ou plutôt qu'elle a été proposée; & l'on a vu se renouveller l'histoire de la Compagnie Espagnole des Philippines, dont les actions se vendoient à Paris, avant que personne, soit à Madrid, soit ailleurs, en eût une seule à sa disposition. Celle de la Compagnie des assurances contre les incendies, sont actuellement portées presqu'au triple de leur prix de création; tandis qu'il n'y a pas encore une seule assurance de consommée Comment l'administration d'une Compagnie presqu'entiérement illusoire, résisteroit-elle à ce qui peut soutenir des prix extravagans à son profit ? Aussi les expédiens de celles ci tiennent-ils déjà une place distinguée dans l'histoire de l'agiotage.

Et, par exemple, cette Compagnie cédant au prix de création une action au propriétaire qui fait assurer une certaine somme, la hausse extraordinaire des prix est cause que beaucoup d'assurances peuvent se faire pour plusieurs années, sans qu'il en coûte rien à l'assuré; auquel même il peut rester un profit considérable. Eh bien ! graces à notre petite industrie, cette circonstance a fait naitre un tripot, selon les rites duquel Jean fait assurer à ses dépens la Maison de Pierre, à condition que celui-ci lui laissera l'action promise par la Compagnie..... Et voilà comment on a senti la nécessité de se faire assurer ! Voilà comment on l'a prouvée.....! Hâtez vous, dit-on aux uns, de vous faire assurer, & vous aurez pour cinq cents livres des actions que vous vendrez quinze cent ! -- Hâtez-vous, dit-on aux autres, d'acheter des actions de la Compagnie d'assurance; car voyez la foule qui vient

ſe faire aſſurer.... Telle eſt donc la logique de l'agiotage ! Tels ſont les utiles emplois de capitaux qu'a fait naître celui de la Compagnie des eaux, qui, par lui-même ou par cette nouvelle ſpéculation, n'occupe pas moins, ſoit en argent effectif, ſoit en circulation de crédit de quarante millions (1), conſacrés en apparence à deux objets réellement abſurdes & vraiment perdus pour la choſe publique, pour la proſpérité nationnale, abſolument perdus, ſi l'on excepte un très-modique intérêt en compenſation duquel on peut compter les penſées, le temps & l'induſtrie des individus abſorbés par toutes ces extravagances.

Ajoutez-y, pour vous faire une idée très-incomplette, des fonds agités par l'agiotage, l'immerſion continuelle des actions de la banque de St. Charles, dont la plus grande partie eſt en France, où elles occupent, tant en fonds morts qu'en circularion de crédit, plus de ſoixante millions.

Et ne croyez pas que ſi l'on n'y apporte un remède prompt, ſûr & ſévere, l'Eſpagne borne là ſes ſuccés contre nos finances. Notre fureur agioteuſe peut très-bien la conduire à tenter d'extraire par nos mains de nouveaux tréſors. Car enfin l'Eſpagne ne poſſéde pas les monceaux d'or ſur leſquels elle ſemble aſſiſe; dans la déſorganiſation de ſon économie politique, elle en eſt, comme nous, aux expédiens du jour. Et remarquez que l'Eſpagne a, pour favoriſer ces expédiens, un avantage qui nous manque, celui de notre agiotage. Nous lui offrons ce qu'elle ne trouveroit nulle part ailleurs; car nous ſeuls en Europe, ſommes attaqués de cette démence. A quoi donc tient-il que quelque nouvelle charlatanerie inventée à Madtid, ne vienne

(1) Tandis qu'ils n'ont été créés que pour ſeize.

faire briller quelque nouvelle chimère à nos imaginations délirantes (1)?

Quoi qu'il en soit, l'agiotage Français soutient seul les actions de Saint-Charles en Espagne. L'intérêt personnel des Directeurs Espagnols, combiné avec les besoins du trésor Royal de Madrid, décident des opérations de cette banque. De quelque nature qu'elles soient, les St. Charlistes Parisiens décretent les dividendes d'après les principes des utiles joueurs à la hausse; car on sent que la théorie des joueurs à la baisse, tendant à repousser ce fonds dans son pays natal, les adroits Espagnols disent aussi que les joueurs à la baisse sont les ennemis du bien public, & que les joueurs à la hausse méritent des statues (2), pour avoir trouvé le se-

(1) J'ai dans les mains un pamflet Espagnol, où il n'est pas question de moins que d'organiser la banque de St. Charles, de manière à devenir la chambre d'assurance unique du commerce maritime de toutes les Nations du monde. Ce projet est très-propre à réussir sur la Bourse de Paris, quand M. Baroud jugera convenable de le prôner. Eh! ne nous persuadera-t-on pas, si on l'enteprend, que cette chambre qui doit, pour réussir, assurer à bon marché, possède le secret de conjurer ou de calmer les tempêtes?

(2) En effet, ceux-ci ont envoyé à la banque Espagnole un long & lourd mémoire pour prouver qu'il falloit bien se garder de suivre, pour les dividendes, l'état vrai des affaires de la banque, mais l'état vrai de l'agiotage à Paris, où les actions de St. Charles ont besoin d'être soutenues. Ce mémoire est le résultat d'un conseil de banquiers-patriotes tenu à Paris, & que les démêlés du trésor royal d'Espagne avec la banque, & plus encore les plaintes générales du commerce Espagnol contre cet établissement alarmoient sur sa véritable situation. Les auteurs de ce mémoire ont soin d'y faire observer qu'ils ne sont pas des joueurs, mais d'honnêtes capitalistes, qui, pleins de confiance dans les profondes lumières des Directeurs de la banque, dans la fidélité du gouvernement Espagnol envers les Etrangers, ont placé leur argent dans les actions de Saint-Charles, comme dans un dépôt également sûr & utile. Et dans cette qualité d'honnêtes capitalistes, dont il est impossible de douter, comme on voit, ils tendent la main, pour qu'on leur donne un dividende qui ne décrédite pas l'action.

Mes informations, & jusqu'ici elles ne m'ont pas trompé, m'apprennent que les directeurs ne pouvant point donner de dividen-

cret si utile à la prospérité des nations, de faire circuler des sommes prodigieuses sur le pied de vingt à vingt-cinq pour cent l'année.... Encore une fois, étonnez-vous si l'argent & le crédit sont rares

---

des, à cause de la publicité du mauvais état de leurs affaires en avoit cependant resolu un de vingt-cinq livres; c'est-à-dire, de cinq pour cent sur le prix originaire de l'action, & que le mémoire du Sénat Parisien l'a fait porter à trente-cinq livres, dont vingt-cinq devroient être payées, & ne le sont pas encore, & dix livres ne pourront être demandées qu'en Juillet prochain.

Au reste, je crois l'effet de la mauvaise situation de la banque de St. Charles assez prouvé par le défaut de publication du compte rendu, si même il y en a eu un quelconque dans la dernière assemblée générale. Messieurs les Directeurs, depuis la publication du *Tableau raisonné de l'état actuel de leur banque*, ne hasarderont pas si facilement leurs chiffres. Je sais que le charlatan Cabarrus a beaucoup & long-tems parlé dans cette assemblée; les Gazettes retentissent des éloges qu'il a soudoyés. Ce grand homme a, dit-on, passé modestement dans une chambre voisine au bruit des cris tumultueux, qui demandoient pour lui de magnifiques récompenses. Si l'on croit bonnement que la conviction de ses grands services, de ses vastes lumieres, causoient ses acclamations, j'apprends au public que c'étoit l'agiotage parisien dans toute sa pureté & son énergie. Vingt-cinq actions donnent droit de suffrage dans l'auguste assemblée de St. Charles, & les étrangers peuvent y voter par procuration. Les procurations Françoises, & certes il pouvoit y en avoir assez pour remplir les rues de Madrid de votans, ont donc, graces aux soins de Cabarrus & de ses amis, peuplé l'assemblée de ces louangeurs par commission, dont les charlatans ne négligent jamais la ressource. Ce manege, joint à quelqu'autre pour exclure les vrais actionnaires, ou en diminuer le nombre, a tellement été prévu à Madrid, que quelques personnes du parti de l'opposition se sont pourvues d'un ordre du Roi pour qu'on les laissât parler. Quoiqu'elles n'ayent pas eté écoutées, les succès de Cabarrus sont cependant encore suspendus, & le Roi n'a pas fait connoître son intention sur les récompenses qu'on lui demande pour l'illustre adepte.

On sent maintenant le but de ces battemens de mains qui ont si plaisamment accompagné une diminution sensible de dividende. Il s'agissoit d'occasiouner une hausse à Paris sur les actions de Saint-Charles. Mais l'abbé d'Espagnac a été plus expéditif. Il a vu dans ces actions un moyen de se procurer de l'argent. Il les a achetées très-cher à terme, & les a revendues très-bon marché comptant, pour secourir son accaparement des actions des Indes.

Je demande pardon au lecteur de me traîner sur ces détails fangeux, mais ils sont les pièces justificatives de l'histoire de l'agiotage, & peut-on trop montrer qu'il est infiniment important de prendre un parti ferme & décisif contre les actions de la banque de Saint-Charles?

pour toute autre chose que pour l'agiotage ! Etonnez-vous s'il arrive du numéraire & des hommes à Paris, pour se meler à ces jeux, au préjudice des occupations innocentes (1)!

Je ne connois pas assez les autres Compagnies pour en parler. Je sais qu'il restoit encore quelque liberté dans nos établissemens sur la côte d'Afrique, & que la Compagnie modeste qui, sous le titre de Compagnie de la gomme du Sénégal tient magasin d'esclaves, vient de la détruire. Je sais que ses actions sortiront bientôt de l'obscurité ; qu'on en tient en réserve ; & que celles qui ont été distribuées, créées il y a peu de temps pour un million & demi, occupent déjà un capital d'environ deux millions cinq cent mille livres.

Je sais que d'autres Compagnies nous attendent, & qu'il faut en craindre chaque jour (1) aussi long-

(1) Un fait parfaitement sûr, que mes informations très-actives & très-scrupuleuses confirment chaque jour, & qui méritent l'attention la plus sévère, c'est que l'argent arrive de plus en plus des provinces sans paroître plus abondant, vu le haut prix qu'on en donne dans la capitale. Les courtiers ramassent par-tout l'argent du commerce, des atteliers, &c. &c. Les intérêts, les sûretés qu'ils offrent, jettent du mépris sur les bénéfices ordinaires. Les Genevois sur-tout viennent en foule faire la guerre à notre argent ; ces mêmes Genevois qui ont compromis dans toute l'Europe notre gouvernement par les actes qu'ils en ont obtenus en faveur de leur avilissante Aristocatrie, après avoir essayé de nous dèshonorer, ils s'évertuent pour nous dépouiller.!

La corruption de la banque est à son dernier période. Le prix de l'argent est comme réglé pour son plus bas prix à un pour cent par mois, & ce qu'il y d'inconcevable, c'est qu'on parle de la durée de ce délire comme d'un état devenu naturel. J'apprends pendant l'impression. que le samedi vingt-quatre Février, l'abbé d'Espagnac a conclu un emprunt de quatorze millions en billets de celui de cent vingt-cinq millions, à neuf pour cent de bénéfice, payable en décembre, & cautionné par des actions des Indes, a 1400 livres. Cet emprunt, revendu à quatre pour cent, coute, en y comprenant les frais de négociation, dix-huit pour cent par an. Les prêts pour de plus cours termes sont plus chers. En un mot, l'industrie des gens à argent est de recueillir par l'usure les pertes que les joueurs font entr'eux. Ce sont des cartes à un louis le jeu.

(1) Il faut craindre aussi que tous les genres de filouteries ne

temps

temps que les agioteurs exerceront leur art men-
ſonger. Je ſais que ſi l'on réunit tous les capi-
taux que forment entr'elles, aux taux de l'agio-
tage, les diverſes Compagnies qui roulent ſur des
actions, on aura une ſomme d'environ trois cents
millions. Joignez-y tous les objets que l'agiotage
renferme dans ſon domaine, les loteries & leurs
doublemens, opérations dont on ne connoiſſoit
pas encore d'exemples les ſervices pour la cour
auxquels s'aſſocient, comme on a vu, plus ou moins
les joueurs, & vous aurez, indipendamment de
toute conſidération morale, quelqu'idée du tort
que ces accumulations déplorables font à nos vraies
reſſources, pour alimenter un jeu entièrement ſté-
rile, & préparer des ébranlemens dont nous voyons
déjà les triſtes avant-coureurs.

Croit-on, de bonne foi, que la chûte de toutes
ces fortunes bâties ſur le ſable mouvant des illu-
ſions, de l'intrigue & de ſes manœuvres les plus
odieuſes, ne ſoient que des petits malheurs; des
révolutions dn commerce..... Des révolutions du
commerce! Eh! c'eſt ſon plus terrible fléau! C'eſt
l'abus des jeux de haſard & de l'eſprit de loterie!
Cet eſprit funeſte, venu d'Italie avec les impôts
indirects de conſommation ou de ſéduction, a
corrompu les mœurs, a troublé la raiſon, a fait
les malheurs du monde, & continuera de les faire,

---

s'y introduiſent. Le Roi a revoqué le privilége du doublage des vaiſſaux, parce qu'il a donné lieu à des fauſſes lettres-de-change, peut-être à des fauſſes actions: & qu'eſt-ce que ce mal en comparaiſon de cette fureur générale pour l'induſtrie des agioteurs? Mais peut-on douter que tous ces crimes de faux ne reparoiſſent? Cette prodigieuſe circulation de lettres-de-change, d'effets royaux, d'actions ou de billets au porteur, ne facilite-t-elle pas toutes ces contrefractions? Quand on conclud une foule d'affaires dans leſquelles on livre d'un côté des paquets d'actions, & de l'autre des paquets de billets de caiſſe, quand ces affaires ou ces échanges ſe font avec une rapidité néceſſaire, vu leur multitude, comment veut-on que le faux ne s'y gliſſe pas?

tant que la pluralité des Souverains ignorera que tous les désordres de la société diminuent leur autorité, leur puissance, leurs richesses; tant qu'une sage, vertueuse & vigoureuse éducation n'apprendra pas aux peuples que tout jeu de hasard est en soi-même honteux, parce qu'il ne convient à l'honnête homme, ni de s'emparer au hasard du bien d'autrui, ni de mettre au hasard celui de sa famille.

Un jeu si pitoyable a cependant trouvé des apologistes. On a fait de gros livres pour prouver que la circulation qu'il faisoit naître, que les richesses fictives qu'il répandoit, ajoutoient beaucoup à la puissance & à la splendeur des états. On n'a pas vu que des fonds mis au jeu ne produisent rien, pas même de jouissances; qu'en supposant le cas le plus avantageux, tout doit à la longue rester égal entre les joueurs, qui perdront au moins leur temps, leur intelligence, & les avantages qu'ils eussent retirés d'un emploi profitable de leurs capitaux.

On a mal à propos pris ces joueurs pour des négocians; ils n'ont au contraire pu jouer qu'en se retirant d'autant du véritable commerce.

On n'a pas calculé quelle perte il résultoit pour l'humanité entière de cette masse énorme de fonds enlevés aux avances des travaux utiles, & occupés pendant tant d'années à un jeu sterile & corruptur. On n'a pas calculé la perte causée par le mauvais emploi de l'esprit de tant de bonnes têtes qui ont épuisé leurs forces dans de futiles combinaisons: & ployé leur adresse à des ruses méprisables.

Si ce jeu qui les a séduites n'avoit pas été introduit, elles auroient tourné leurs efforts vers des usages utiles de leurs capitaux, qui auroient accru ces capitaux mêmes, en fécondant la production, ou facilitant le débit des fruits de la terre, dont

l'augmentation & la distribution avantageuse ajoutent réellement au bonheur, ou, en d'autres termes, à la masse des subsistances & des jouissances de l'espèce humaine.

Les Hollandais, ou les gros capitalistes des autres états de l'Europe, n'aiment point à laisser leurs richesses oisives. Sans l'appas du jeu des papiers, ils auroient par-tout tenté des entreprises d'agriculture ou de commerce proprement ainsi nommé, profitables à tout le monde. Des marais eussent été desséchés, des ponts construits, des arts simplifiés, la navigation perfectionnée, des machines économiques introduites, des salaires répandus, de nouveaux débouchés offerts de toute part aux denrées, de nouveaux emplois à toutes les matières premières. En regardant la chose sous cet aspect, on verra que les gros jeux de hasard, ou les loteries chères qui réduisent à l'inutilité, & à pis que l'inutilité des grands capitaux, sont encore plus redoutables que les établissemens du même genre qui n'attaquent directement que le temps & le pain des petits gagistes de la société, & qui cependant sont bien dignes par là de l'horreur qu'ils commencent à inspirer généralement.

Que conclurons-nous de tout ceci ? Faut-il proscrire tout agiotage & sévir contre des conventions libres ? Non pas même quand ces conventions sont nuisibles aux contractans ; car leur liberté est plus importante encore que leurs richesses (1). Mais

---

(1) C'est ce qu'on a fait par des prétendues lois (*) & des commissions extrajudiciaires au mépris des ordonnances les plus

(*) *Il est question ici, note de la pag. 53 de l'Arrêt du Conseil du 24 janvier, qui déclare nuls les marchés de primes, concernant les dividendes, &c. &c. de celui du 7 août suivant, qui renouvelle les ordonnances & règlemens concernant la bourse, & proscrit les négociations abusives ; enfin & sur-tout de celui du 2 octobre de la même année, qui porte nomination, de commissaires pour la liquidation des marchés à termes, & compromis d'effets royaux, ou autres quelconques.*

il faut appeller les lumières, les livres, la liberté de la presse, seuls remèdes infaillibles de ces fu-

---

précises, & des tribunaux. Du moment où l'on vouloit troubler l'exécution de marchés légitimes, parfaitement clairs, & non-susceptibles de contestation, il falloit une commission, soustraite à l'empire des tribunaux, destinée à servir de pavois à la plus odieuse partialité ; une commission qui, ne tenant à aucuns principes, peut exercer un pouvoir arbitraire selon les personnes, & non pas selon les conventions. Des commissaires ont osé prononcer la nullité d'engagemens librement contractés entre majeurs sans lettres de rescision entérinées ! Un arrêt du Conseil a condamné à la nullité tous les engagemens dont les porteurs ne réclameroient pas l'intervention de ces commissaires ! La bonne foi est devenue dans leurs mains un moyen de nullité ! Il a fallu, pour leur complaire, plaider sans procès, s'injurier sans haine, contester sans contradicteur ! Et c'est à colorer tant de dispositions odieuses qu'on a prostitué de l'esprit, du style, & ce qui fait frémir, le nom auguste du législateur ! C'est cet amas monstrueux d'iniques absurdités qu'ont encensé des plumes mercenaires, qui savent se vendre, & ne savent pas même louer !

Mais, a-t-on dit : *ç'a été une leçon pour l'imprudence*, & d'ailleurs ceux-là même qui ont pu se trouver embarrassés par l'exécution de ces loix, par les jugemens de ces commissions, ont trouvé dans la liquidation générale la fin de leurs embarras.

Je ne discuterai point ici ce que ces embarras ont eu d'illusoire ou de réel, d'attificiel ou de conforme à la nature des choses. Mais quoi ! a-t-on pu compter sur ces leçons pour l'imprudence, quand elle avoit droit de dire : *Il n'en est arrivé ainsi que parce qu'on a changé malgré moi la nature de mes marchés, & introduit dans les choses des circonstances auxquelles je ne pouvois pas m'attendre ?* Cette manière de liquider des marchés, quand elle auroit vraiment quelque efficace, seroit-elle donc morale ou politique ? De même qu'on a créé un tribunal de trois Maîtres des Requêtes, c'est-à-dire, de Juges tout-à-fait étrangers à cette sorte d'affaires, pour soustraire les intérêts & les contestations nés dans l'agiotage, aux juges, aux gardiens naturels du commerce, que n'a-t-on proposé au Roi d'ériger une commission de trois banquiers, pour dépouiller les tribunaux de la connoissance de tous les procès féodaux, ou de substitution, par exemple, sous prétexte d'en diminuer la masse, de les arbitrer, & sur-tout d'en accélérer le dénouement ? Certes, tous les procès du Royaume seroient bien-tôt arrangés ainsi, les plaideurs se concilieroient à l'envi ; tout se résoudroit en compensation ; & celui qui auroit fait l'arrêt en vertu duquel seroient nommés les commissaires, pourroit se vanter d'avoir en peu de momens purgé la France d'un des plus cruels fléaux qui la ravagent. Mais, croyez-vous qu'à l'aide de ces compensations qu'auroit hâté la terreur des commissaires, les propriétés seroient plus sacrées, la liberté plus intacte, la morale mieux en honneur, l'autorité plus chérie, la confiance plus cimentée ?

neſtes maux. Il ne faut pas de punition légale contre ceux qui s'abandonneroient à la paſſion du

---

Cette commiſſion qu'on nous vante n'a été qu'un tribunal arbitraire de la plus nouvelle comme de la plus dangereuſe eſpèce, (dans les autres tribunaux, l'arbitrire, s'il en exiſte par le défaut de la légiſlation, ſe décere au moins de la fonction de réparateur des tors, de vengeurs de l'innocence, ici les commiſſaires n'ont pu donner ſuite aux arrêts du Conſeil dont ils tenoient leur exiſtence, qu'en déclarant tacitement qu'ils ne ſiégeroient que pour ſoutenir & pour aider quiconque ne voudroit pas remplir ſes engagemens, ou quiconque ne pouvant pas les remplir, voudroit cependant échapper aux formes légales, établies pour la ſûreté publique, & que doivent revêtir les hommes malheureux & les choſes, qui par leur infortune ceſſent de leur appartenir,) au lieu de guérir, elle n'a que promené le mal çà & là, & ſubſtitué une playe à une autre.

Et comment auroit-elle fait autre choſe ? Quand l'impartialité la plus entière eût été religieuſement obſervée, ce qui étoit impoſſible ſous la prépondérance perpétuelle d'un banquier joueur, ami des joueurs, prêteur aux joueurs, auteur du commerce de St. Charles; cette commiſſion fatale n'établiſſoit-elle donc pas une contention là où elle ne pouvoit ni ne devoit ſe trouver ? Un ange même ne peut que faire du mal, quand ſa miſſion eſt d'apporter la guerre ; & telle eſt la fonction que l'on avoit conférée aux Commiſſaires. C'eſt avec le glaive du deſpotiſme qu'ils ont été appellés à porter le calme là, où la nature des choſes ramenoit ſeule l'ordre & la paix.

Voulez-vous en un mot apprécier ce qu'ils ont fait ? Jettez les yeux ſur la banque fatiguée par le mouvement inattendu d'inutiles Arrêts, dégradée par une inquiſition tyrannique ſous les yeux de Commiſſaires qui n'entendent ni ſes affaires, ni ſes intérêts ; humilié des ſecours qu'ils ont prodigués à la mauvaiſe foi, autant qu'à l'imprudence, honteuſe de n'avoir eu aucun honneur de corps, aucun ſentiment de généroſité, bienveillance, de confraternité à oppoſer à tant d'iniquités téméraires, avilie, traînée dans la fange par le mépris de la foi du commerce, de la réligion des contrats que la plupart de ſes membres ont preſqu'avoué : par le régime de l'ignorance qui ſacrifie à quelques deſordres paſſagers & circonſcrits, toutes les règles, toutes les maximes, tous les principes, ſans leſquels le commerce & le trafic ne ſont que filouterie & brigandage, & pour comble d'humiliation & de flétriſſure, contrainte d'endurer à ce tribunal odieux la préſence, j'ai preſque dit la préſidence de l'homme qui devoit en être écarté avec le plus de ſoin, de ce le Couteulx de la Noraye, patron de la banque de St. Charles, chef, confident, ſoutien des joueurs à la hauſſe, autrefois ſolliciteur trop fameux de l'Arrêt rétroactif du 24 Janvier 1785, aujourd'hui commiſſaire bénévole pour défendre, ſervir, ſanctionner la mauvaiſe foi, & toujours prêt à ſe montrer par-tout où il a l'eſpoir de déshonorer par ces préceptes, ou ſon exemple, le commerce & les commerçans.... Voilà l'oracle, la lumière,

jeu ; il faut ſeulement conduire l'opinion publique à décerner contr'eux la punition qui n'eſt jamais bravée, celle du mépris univerſel.

Mais combien n'eſt-il pas difficile d'atteindre à ce jour de reſtauration & de lumières dans l'ordre de choſes où nous ſommes !

L'adminiſtration eſt embarraſſée de tant de faits particuliers ! Comment n'étoufferoient-ils pas les vues générales ? Nul Miniſtre n'a le temps de protéger, d'après ſa propre conviction & ſes connoiſſances perſonnelles, les efforts qui concurroient à un but commun. Cette multitude de Bureaux, d'Employés, qui, d'un objet ſimple en lui-même, forment des diviſions, des ſubdiviſions abſurdes autant qu'innombrables, écraſe l'habileté, la ſcience, la juſtice, les règles, les principes, l'économie, les revenus. Tout diſparoît ſous le nombre infini des mains, qui voulant être néceſſaires, mettent l'Anarchie à la place d'un Gouvernement régulier, mal d'autant plus grand, que tout homme ſe fait payer ſuivant ſes beſoins, & que le tarif des beſoins de cette armée de prépoſés occupés deux heures en un jour, eſt dreſſé dans le lieu de la France où les beſoins ſont les plus exagérés & la dépenſe plus coûteuſe.

Quand, par la nature immuable des choſes, la proſperité, le bonheur, la gloire du Royaume, ne ſeroient pas réſervés à des adminiſtrations provinciales, ces conſidérations ſeules réclameroient une conſtitution, une forme d'après laquelle les choſes qui doivent ſe faire, puiſſent ſe faire d'elles-mêmes ſuffiſamment bien ſur les lieux, ſans que le Gouvernement ait beſoin d'y concourir autrement que

---

l'organe des commiſſaires pour la liquidation des marchés à terme ; comment les banquiers de Paris qu'on leur a ſi deſpotiquement ſoumis, leveroient-ils déſormais une tête noble & reſpectable entre les Nations ?

par la protection générale qu'il doit à tous les citoyens.

Mais sous combien d'autres rapports ne sont elles pas indispensables, si nous devons enfin devenir une véritable nation! Aussi long-temps qu'une constitution régulière n'organisera pas le Royaume, nous ne serons qu'une société composée de différens ordres mal unis, d'un peuple sans presqu'aucuns liens sociaux, dont chaque individu, occupé uniquement de son intérêt particulier, attendra pour tout la décision du Roi & de ses Mandataires; qu'il ne sera pas possible de prévoir, même dans le fait le plus simple. Le Monarque d'un grand Etat doit gouverner, comme Dieu par des Loix générales. Notre Roi le pourra, quand les Parties intégrantes de son Empire auront des formes connues; il ne le peut pas dans l'état actuel des choses. Il faut qu'il statue sans cesse par des volontés particulieres: il faut qu'on attende ses ordres spéciaux pour contribuer au bien public, pour respecter les droits d'autrui souvent même pour user des siens propres. Un tel Gouvernement convient peut-être à une armée; mais non pas à un peuple nombreux assis sur le sol qui lui appartient. Encore une fois jusqu'ici nous ne sommes pas une nation; nous sommes une aggrégation de Provinces réunies sous un même chef, mais presqu'entièrement étrangères l'une à l'autre, si ce n'est ennemies (1).

Notre amour pour notre Roi, voilà jusqu'à présent le seul lien de l'Empire Français, le seul cri de ra-

(1) On peut ajouter que la même désunion qui existe de Province, à province, se trouve dans l'intérieur de celles qui ont une ébauche, ou quelque reste de constitution, des assemblées, une sorte de vœu public. Composées d'ordres dont les prétentions sont très-diverses, & les intérêts très-séparés les uns des autres & de celui de la nation, elles sont très-loin de retirer de leurs états tout le bien qui devoit en découler; & même ces demi-biens locaux sont peut-être un mal, parce que les pays qui en jouissent en sentent moins la nécessité d'une réforme.

liement de cent peuples épars. Mais cet amour reste au fond des cœurs, pour ne paroître qu'aux momens qui l'invoquent; & personne ne parvenant à se faire une idée d'un Gouvernement tel que le nôtre, il est impossible de s'instruire des devoirs qui lient l'individu à l'Etat. L'opinion si naturelle que le Roi ne peut pas tout voir, porte chacun à penser que, dans son affaire, il n'est pas sous l'œil du Souverain. Chaque individu se considere comme isolé de la société; le Gouvernement est regardé comme l'ennemi commun; le nom du Roi dont il sert, comme une formule usurpée, & l'impuissance de résister devient le seul gage de l'obéissance. Comment, dénué de la certitude d'être protégé par un ordre constant, chacun ne chercheroit-il pas à tromper l'autorité, à lui extorquer de l'argent & des faveurs, à éluder ses Lois générales, à l'induire à des décisions particulières, à rejeter les charges sociales sur ses voisins? Comment les revenus ne se cacheroient-ils pas (1)? Comment l'inquisition

(1) Comment la somme des impositions ne portant que sur une portion des revenus, ne paroîtroit-elle & ne deviendroit-elle pas en effet intolérable au plus grand nombre des contribuables? elle pourra être accrue, dès qu'on la répartira sur tous les revenus des citoyens, dès que l'indignation publique aura fait disparoître ces prétentions, que l'avarice a couvertes du manteau de la vanité, & qui ont principalement induit le Gouvernement à établir une multitude d'impôts sur tous les genres de commerce & de consommation; comme si ces taxes incomplètes & vicieuses dans leur perception & dans leurs effets, ne détruisoient pas & n'empêchoient pas de naître infiniment plus de richesses qu'elles n'en produisent au Roi, ou même à ceux qu'il charge de leur recouvrement!

Les privilégiés eux-mêmes, lorsque la connoissance des faits aura confirmé la théorie, lorsque la discussion ne rencontrera plus d'obstacles, sentiront qu'une contribution proportionnée à leur richesse leur sera moins onéreuse que les impôts indirects, dès que les dépenses, les jouissances, le travail, le commerce, l'agriculture seront libres & florissans, (puisqu'ils sont propriétaires de la plus forte partie des terres & des récoltes, de la plus grande somme des revenus, & chargés par la nature des choses de la part la plus considérable des faux frais de toute espèce que ces formes d'impositions nécessitent); & qu'ainsi l'on ne

odieuſe, devenue néceſſaire pour les découvrir, n'établiroit-elle pas une guerre entre les gouvernans & les gouvernés, ſous la triſte & fauſſe apparence d'une guerre entre le Roi & ſon peuple? Guerre fatale & ſcandaleuſe, dans laquelle il eſt preſqu'impoſſible que l'autorité n'ait pas toujours tort! Car, enfin, dans quelle infinité d'occaſions ne pourroit-on pas lui dire: QUE SAVOIS JE? Comment le Gouvernement lui-même, preſſé de beſoins, ne ſe livreroit il pas en aveugle à tous les expédiens des uſuriers, à toutes les illuſions, à toutes les fraudes de la cupidité?

Oui, c'eſt au ſein des adminiſtrations provinciales, c'eſt à l'aide de cette inſtitution ſimple & ſublime, que la France, régénérée par la ſeule volonté de ſon ſouverain, paſſera ſous une forme ſtable, impoſante, digne de reſpect à ſes deſcendans, & leur rappelera ſans ceſſe, comme à ſa nation, l'image d'un Roi citoyen. Alors les vœux de ſa grande ame pourront être exaucés, la puiſſance de l'opinion publique viendra ſe réunir à la puiſſance ſouveraine pour l'accompliſſement des plus grands deſſeins.

Alors les mœurs, ce premier lien des nations, porteront ſur leur unique baſe, je veux dire l'inſtruction priſe dans l'enfance des devoirs de l'homme en ſociété. Après n'avoir eu long temps des méthodes, des établiſſemens, que pour former des

---

pourroit, ſans une lâche abſurdité, faire valoir des prétentions ſcandaleuſes qu'auſſi bien nulle puiſſance réelle ne ſoutient plus, ni ſe targuer de ſa dignité pour refuſer des rétributions régulières à la patrie, comme ſi la plus grande dignité n'étoit pas à qui la ſervira le mieux! Comme ſi les ordres ſupérieurs de l'Etat devoient ambitionner autre choſe que des diſtinctions honorables, & non des exemptions en matière d'argent, aviliſſantes aux yeux de la raiſon & du patriotiſme pour ceux qui les réclament, humiliantes aux yeux des préjugés & de la vanité pour ceux qui en ſont exclus; onéreuſes pour tous par la diminution des richeſſes, & des moyens de les faire naître!

Géomètres, des Phyſiciens, des Peintres, des Muſiciens, nous en aurons enfin pour éleve des citoyens. Nous remercierons bientôt les adminiſtrations provinciales d'une inſtruction nationale, dirigée dans un ſeul eſprit, dans des vues politiques, ſur des principes uniformes, où l'étude des devoirs du citoyen, membre d'une famille, ſera le fondement de toutes les autres, rangée déſormais ſelon l'ordre de leur utilité dans leur rapport avec la ſociété.

Alors, & ſeulement alors, il ſera facile d'apprendre en tous lieux aux enfans & aux pères, que les propriétés, ces récompenſes précieuſes accordées par la Providence au travail doivent être conſervées, améliorées, employées & non pas jouées.

Mais comme l'inſtruction publique eſt toujours moins puiſſante que la ſéduction, il faut ne plus tendre de pièges à l'avidité; il faut détruire les Compagnies à priviléges excluſifs, & les loteries de quelqu'eſpèce que ce ſoit; éviter les grands emprunts; diminuer cette maſſe effrayante de papiers circulans qui nous dévore; il faut ſurtout ôter le ſceptre du crédit aux agioteurs & à leurs patrons, quels qu'ils ſoient.

Eh! s'ils reſtoient ce qu'ils ſont, en effet, les maîtres du Royaume; quel avenir oſeroient donc enviſager les bons citoyens dans la criſe où nous ſommes plongés, à la ſuite des années les plus déſaſtreuſes que le ciel nous ait envoyées depuis longtemps? Au moment où les circonſtances politiques nous menacent d'orages extérieurs; où les difficultés, les embarras, les dépenſes s'aggravent tous les jours, à meſure que les reſſources diminuent, avec la confiance, le numéraire, les capitaux, l'induſtrie, le terme d'un impôt odieux, dont le Roi a juré de ne pas permettre la prolongation.... Que verrions-nous?

De misérables loteries pour convertir nos revenus en chances, & le Trésor Royal en académie de jeu! Quelque refonte nouvelle sous de fausse proportions qui entrave de plus en plus notre commerce dans toute l'Europe, nous dévoue au reproche éternel d'ignorance ou de mauvaise foi, & mulcte tantôt les créanciers de l'état pour l'état, tantôt l'état lui-même pour ses créanciers! Un criminel retour aux emprunts viagers sous quelque nom qu'on le déguise, malgré la répudiation solennelle de cet odieux gaspillage prononcé depuis trois ans! Un plus criminel renouvellement d'anciens emprunts pour faire couler encore le pur sang des finances, en rouvrant des plaies fermées! Une accumulation de services pour dévorer en anticipations des revenus encore à naître! Une augmentation du nombre déjà si grand de fermiers, de régisseurs, de revenus de toute dénomination, qui pour de chétives avances des mêmes fonds qu'ils ont déjà prêtés sous d'autres formes, acquiéreront le droit de dévorer les derniers restes de la substance du peuple!.....

Avec ces mépriſables moyens, sans doute on louvoyera quelque temps encore entre le secours des usuriers & la dissipation des courtisans.... Mais quand ces derniers & tristes regains d'une si coupable moisson seront consumés; quand la méfiance générale se refusera au renouvellement des billets de finance; quand la caisse d'escompte sera devenue encore une fois la victime de ses propres excès; quand la caisse d'amortissement, qui pouvoit ramener l'ordre dans la dette publique, & montrer du moins la perspective d'un grand soulagement aura été dénaturée, avilie, convertie en un foyer de corruption par des rembourſement de faveur, vendus à prix d'argent, quand un brigandage universel aura disperſé toutes nos ressources; quand tout crédit public & privé dans les affaires du Roi sera

épuiſé, que fera-t-on?.... Oh! que feront les grands hommes du jour, qui ont découvert dans l'agiotage les ſources de la proſpérité des empires?... Evoqueront ils l'ombre de l'exécrable Terray? — Je m'arrête, & le lecteur me trouve déjà coupable pour avoir oſé prévoir les malheurs que l'agiotage ameneroit infailliblement s'il pouvoit durer.

Mais, vous, que le père de la patrie convoque pour délibérer ſur la choſe publique, ô vous, les aînés de ſes enfans, ah! ne traitez pas de craintes chimériques mes prédictions terribles! Oſez montrer au Roi leur probabilité dans toute ſon étendue! Oſez-lui dire que nous avons depuis trois ans de trop ſûrs indices de ce qu'il nous faut attendre du ſyſtème de finances ſous lequel nous vivons! Qu'il y va de ſon bonheur & de ſa gloire à n'en pas laiſſer le plus léger veſtige! Que ſi l'agiotage n'eſt pas étouffé, & l'animadverſion la plus ſévère montrée à tous ceux qui participent au plus déplorable des jeux, ſi les Compagnies à priviléges ne ſont pas détruites, & les Compagnies néceſſaires ſoumiſes à un régime rigoureux, le crédit public, dont la chûte rapide & profonde eſt d'autant plus difficile à interrompre, qu'il s'étoit élancé plus vivement, & que celui de nos rivaux acquiert tous les jours plus d'énergie; le crédit public eſt perdu, les finances ſont irrémédiablement bouleverſées, les reſſources taries, la banqueroute inévitable. Dites-lui que celui qui profeſſe d'autres maximes ne peut être que l'ennemi de l'Etat; que l'adminiſtrateur à qui tout principe de bonne foi, de fidélité aux engagemens, de reſpect pour la propriété, eſt entièrement inconnu, ne doit pas tenir la grande chaîne des opérations du commerce, des engagemens publics, & de toutes les propriétés. Dites-lui, & ſon cœur vertueux n'aura pas de peine à vous croire, que dans les fonctions du Gouvernement, l'habileté exclut l'improbité; que

les hommes publics, dont la morale eſt univerſellement odieuſe, doivent être repouſſés quelqu'idée qu'on ait pu ſe former d'ailleurs de leurs prétendus talens; que le bien dire ne diſpenſe pas du bien faire; que la ſoupleſſe de l'eſprit, la facilité du travail, les graces du ſtyle, les préambules élégans, les beaux diſcours, ſont autant de pièces de conviction contre le Miniſtre qui expoſe avec art les bons principes, & les élude ou les inſulte dans l'exécution.... Dites-lui, daignez lui dire, enfin, que le Citoyen qui oſe parler ainſi & ſe nommer, doit attirer quelque attention ſur la dénonciation qu'il apporte aux pieds du Trône; car il n'a pu trouver un tel courage que dans le ſentiment preſſant d'un grand danger.

PLAN

DES OPÉRATIONS

DE L'ABBÉ D'ESPAGNAC,

POUR soutenir & continuer le monopole des actions de la nouvelle Compagnie des Indes.

NE pourra exiſter dans la circulation que 17000 anciennes actions des Indes, les 3000 des adminiſtrateurs étant en dépôt.

Par l'arrêt du Conſeil du 21 ſeptembre dernier, il a été créé 2000 actions de plus; mais il a été réglé que ces actions appartiendroient aux anciennes: il a été ordonné en conſéquence que le 21 janvier de cette année, le propriétaire de chaque action ancienne la porteroit à la Compagnie des Indes, qu'il y feroit le payement de 500 livres pour acquitter la moitié de la nouvelle action, qu'il la reporteroit enſuite le 21 avril, & feroit un nouveau payement de la même ſomme pour acquitter l'autre moitié de cette action; cependant il a été déclaré que toute perſonne qui voudroit profiter ſur le champ de ſon droit, ſeroit libre d'acquitter à la fois les deux payemens moyennant l'eſcompte, & pour reconnoître les actions qui auroient profité de ce droit en tout ou en partie, il a été ſtatué qu'on feroit ſur chacune, à chaque payement, une eſtampe; de manière que l'action marquée de deux eſtempages déſignant qu'elle a conſommé ſon droit à une nouvelle, rentreroit dans la claſſe de ces dernières actions.

Les joueurs à la baiſſe n'ayant conſidéré dans la création des vingt mille actions, que le ſurcroît des moyens qu'elle leur préſentoit pour écraſer l'effet au comptant, ont cru prendre leur revanche ſur la hauſſe ſubite que

cette création avoit occasionnée, & ils se sont empressés d'en vendre à découvert beaucoup plus même qu'elle ne pouvoit en donner (car il existe des engagemens pour plus de vingt-cinq mille actions.) Les mieux avisés ne voulant pas prendre ces engagemens avant la seconde époque de l'estampage qui établit les 40000 actions, n'ont accordé la faculté de les leur escompter que du 21 avril, les autres plus imprudens, l'ont accordé du 21 Janvier.

Cette opération peut être bonne en principe général, & près d'une époque ou le numéraire se resserrant pour l'ordinaire, laisse la place sans moyens, étoit déjà mauvaise par la circonstance où elle étoit faite.

Une société se trouvoit alors propriétaire de douze mille actions, il lui devenoit par conséquent très-facile de s'emparer du reste, & comme il n'étoit possible d'avoir des actions nouvelles que par les anciennes, cette société les gardant jusqu'au 21 avril sans les faire estamper, il n'y auroit eu de vingt mille actions créées que les trois mille des administrateurs que les joueurs à la baisse eussent pu acquérir pour acquitter les engagemens de Janvier. Mais quand les circonstances où cette opération a été formée eussent été plus à son avantage, elle étoit en elle-même trop mal combinée pour qu'elle put avoir aucune espèce de succès, une création de vingt mille actions de plus, doublant l'effet sur la place, sembloit à la vérité au premier coup-d'œil obliger les joueurs à la hausse, de doubler leurs avances déjà très-considérables, & promettoit de leur part aux joueurs à la baisse, ou l'insuffisance des moyens, ou le découragement : mais si l'on eût voulu considérer la forme qu'avoit reçu cette créarion, si l'on eût fait attention qu'on pouvoit faire estamper quant on le vouloit partie ou totalité de ses actions, qu'on pouvoit par conséquent, ou conserver l'existence des anciennes jusques aux époques fixées, ou la détruire avant ces époques ; on eût vu que la création ne servoit qu'à établir sur la même action un double jeu, & que loin de favoriser celui qu'on avoit exercé jusqu'a lors sous le rapport des anciennes, parce qu'elle en augmentoit le nombre, elle devoit nécessairement lui être très-

préjudiciable, puiſqu'elle laiſſoit à chacun & à chaque inſtant la liberté de diminuer.

L'événement a juſtifié ces réflexions.

Une perſonne aſſez heureuſe pour en avoir l'idée a eu le courage de la ſuivre depuis la fin d'Octobre dernier; les joueurs à la baiſſe ſuivant le même principe qui les avoit aveuglés, n'ont pas fait de difficulté de lui vendre plus de onze mille actions non eſtampées.

Il ſuffiſoit d'avoir créé de pareils beſoins pour que l'effet prît un grand eſſor, quand aucunes des anciennes actions n'eût profité de ſon droit, qu'aucune des 17000 n'eût changé de nature, il y en avoit à fournir 6000 de plus qu'il n'en exiſtoit, & ce nombre étoit trop conſidérable pour ne pas produire la plus grande fermentation.

Des circonſtances particulières ont altéré un peu cette poſition; mais pas aſſez pour qu'avec de la ſuite & du courage, on ne la rendit auſſi brillante. Il n'exiſte plus aujourd'hui 17000 actions, attendu qu'il y en a déjà 1100 qui ont joui de leur droit.

Le nombre de ces actions eſt donc réduit à 15900.

Du moment qu'il y en a 1100 d'eſtampées du double eſtampage, il doit y en avoir ſur la place 2200 nouvelles, qui jointes aux 3000 des Adminiſtrateurs, font 5200.

L'état des actions des Indes qui peuvent être ſur la place, eſt donc en anciennes de 15900, & en nouvelles de 5200.

De ces 15900 la ſociété en a chez les ſuivans:

Chez

Chez M. Grenus.	1000.
M. Pourrat.	902.
M De Rougemont	710.
M. Grand.	200.
M. Mallet.	1500.
MM. Girardo & Haller.	1000.
Dont Monſieur le Comte de Séneffe eſt chargé, & qui ſont placées chez:	5400.
Chez M. Mallet dont les numéros ſont fournis.	600.
Chez M. le Chevalier Lambert, *idem.*	150.
Chez M. Larmoyé, *idem.*	200.
Chez M. le Couteulx.	344.
Chez M. Lalanne, ...	94.
TOTAL.	12100.

La ſociété a encore à recevoir à la fin du mois de MM.

A recevoir de Meſſieurs.	*Nombre d'actions.*		*Prix.*	*Réſultat des ſommes.*	*Sommes à donner pour les étampages.*
Leſſert.	300	100	1605	480,500	150,300
		200	1600		
Germain.	425	100	1727	705,750	212,500
		50	1790		
		200	1000		
		75	1770		
Duplain.	350	200	1690	579,500	175,000
		150	1610		
En Février.					
Rougemont.	200		1700	340,009	100,000
Roger.	100		1600	160,000	50,000
Du 10.					
Scherb.	300	200	1600	500,380	150,000
		100	1600		

A recevoir de Messieurs.	*Nombre d'actions.*		*Prix.*	*Résultat des sommes.*	*Sommes à donner pour les étampages.*
Du 15.					
		200	1680		
Duplain.	700	200	1640	1,144,000	350,000
		300	1600		
. . . . .	600		1650	700,000	300,000
Du 19.					
Germain.	200		1700	340,000	100,000
Du 28.					
Grimoul.	100		1690	169,000	50,000
Lessert.	315		1600	184,000	50,500
Prudhomme.	600		2400	1,144,000	300,000
Fin Mai 31.					
Romey.	106		1750	175,000	50,000
En Avril 30.					
Rougemont.	300		1600	480,000	150,000
Duplain.	200		1600	320,000	100,000
Scherb.	150		1600	240,000	75,000
Mallet.	50		1600	80,000	25,000
Plus 700 que je me suis engagé de donner pour Baroud à la société, & qui sont dès ci-après : savoir,					
28 Février.					
Roux de la Corb.	100		1800	180,000	50,000
Romey.	100		1790	179,000	50,000
Du Coster.	50		2000	100,000	25,000
De Lamande.	100		1700	170,000	50,000
. . . . .	100		1800	180,000	50,000
Germain.	200		1800	360,000	100,000
Lessert.	50				25,000

TOTAL 5490. . . Il faut ajouter à cette somme,

800 en circulation chez M. Mallet & de Baulieu, appartenant à M. de Montesquiou étant de mes amis.

300 de Lullin, qui m'appartiennent.

100 de Chilat.

100 de Lamande, cédé à M.

100 de Duplain.

Total 6890

Il réſulte de ce tableau que quand tous ces particuliers propriétaires d'actions anciennes des Indes les auroient fourhies aux créanciers de la ſociété, pour acquitter leurs dettes, il y en auroit encore deux mille neuf cent quatre-vingt-dix, qu'ils ſeroient obligés d'acheter de la ſociété, au prix qu'elle voudroit leur faire payer.

Le Tableau de la poſition des joueurs à la baiſſe, par rapport aux nouvelles, n'eſt pas moins effrayant.

En calculant ſur 15900 anciennes, il ne peut y en avoir que 5200 de nouvelles. De ces 5200 il y en a en nature . . . . . .

Chez M. Pourrat, 400 appartenant à une ſociété
Chez M. le Couteulx, 300 *Idem*. . . . . } 1350.
Chez M. Devillas, dont les Numéros ſont donnés, 200 *Idem*. . . . . }
Chez M. Devillas, *Idem*, 200 *Idem*. . . . .
Chez M. Joannot, *Idem*, 250 *Idem*. . . . .

Les 5200 actions ſont réduites à 3850.

Il y en a d'eſcomptées pour le 8 & le 15 Février.

A Meſſieurs,	*Nombre d'actions.*		*Prix.*	*Sommes.*	*Réſultat.*
Gaillard.	500		1300	650,000	650,000
		300	1340	402,000	
Clavieres.	550	200	1300	200,000	668,500
		50	1350	66,500	
		350	1400	470,000	
Ribs.	400	50	1320	66,000	556,000
		100	1400	140,000	
Campy.	200	100	1350	138,000	278,000
		100	1450	145,000	
Baulieu.	100	100	1300	130,000	275,000
			1335	135,500	
Mallet.	100		1230	72,800	135,500
			1420	148,000	75,000
L'Amande Prazu	60		1500	450,000	
		100	1400	280,000	593,000
Romey.	400		1400	420,000	288,000
		200			420,000
De la Lanne.	200				
Grenus.	300				
A recevoir de Grimoud, fin du mois prochain.	50		1540	77,000	77,000
				4,3000,800	4,000,800

Il y a enſuite 100 de Lamande, que j'ai fait eſcompter par un Particulier.
100 de Claviere, ordre Romey.
300 de Ribbs.
200 à recevoir de M. Sabbatier, le 3.
50 à recevoir à la fin du mois.

750

Il y a donc ici au 15 Février, 3760 actions.

Des 3850, il n'en reſtera donc que 90 pour les avoir toutes; mais il reſtoit à fournir, à la fin de Février, en actions appartenant à la même ſociété.

Par M. Mallet	200
Par Beaulieu, garanti par Mallet . .	200
Par Mallet pere & fils, eſpté.	
Du 25 Février.	200
Au 10 Mars, de Clavieres. . .	400
De Ribbs, eſpté; du 15 Février. .	300
Total. . . .	1300

Sans comprendre donc 5000 actions eſcomptables du 21 Janvier, appartenant à une autre ſociété, 15000 eſcomptables du 21 Avril au premier Mai, dont tous les comptomis ont été entre mes mains, & tant d'autres que la hauſſe ſucceſſive de cet effet déterminera, on voit que les Joueurs à la baiſſe, ſous le rapport de nouvelles actions, ſeront, dans tout le courant de Février, à la merci de la nouvelle ſociété. Comme ils doivent être de la premiere, ſous le rapport des anciennes. D'après les tableaux ci-deſſus, il eſt aiſé de concevoir l'avantage qu'il y a de jouer à la hauſſe ſur l'action des Indes, & ce jeu n'eſt pas bien compliqué; il conſiſte à ne pas vendre en ce moment une ſeule des actions qu'on a à recevoir, pour les avoir toutes; à ſe prémunir par conſéquent de l'argent néceſſaire pour les recevoir, & en acheter d'abord à terme, enſuite au comptant, tout ce qui ſe préſentera.

Tout le temps qu'on fera les achats à terme il faut avoir ſoin de comprimer l'effet au comptant pour les faire à meilleur marché; mais il faut bien ſe garder d'être en aucun temps arrêté par le prix; il faut que les deux ſociétés ſongent bien que dans la poſition où elles ſe trouvent, c'eſt-à-dire dans la certitude où

elles ſont de recevoir d'ici à quinze jours toutes les actions, ſoit anciennes, ſoit nouvelles, aucune vente à terme, à quelque prix que ce ſoit, ne peut que leur donner des bénéfices dès que le vendeur ſera en état de payer.

Car ou l'action vendue ſera réellement entre les mains de celui de qui on l'achetera, ou elle n'y ſera pas : ſi elle n'y eſt pas, le vendeur joue à découvert, & il ſera, à l'époque de l'eſcompte, obligé de l'arracher des mains des ſociétés aux prix qu'elles jugeront à propos. Si elle y eſt, il eſt alors évident qu'il en manque à ceux qui, par l'eſcompte déjà donné, ſont obligés de les fournir ; & alors c'eſt ſur ces perſonnes que tombera la dure néceſſité dont on vient de parler. En faiſant les achats à terme, il faut s'attacher principalemet à ceux où l'on donnera les numéros, il faut offrir deux pour cent de plus ſur le prix actuel pour en avoir de pareils ; c'eſt une manière de circuler qui ne coûte rien ; les ſeuls inconvéniens qu'il y ait à craindre ; pour cette ſpéculation, c'eſt la violation des dépôts & le beſoin d'argent.

Par rapport au premier article, je propoſe à la ſociété des anciennes un moyen bien ſimple pour prévenir toute fraude à cet égard ; c'eſt de laiſſer à la compagnie des Indes, les actions que les banquiers ont envoyé à l'eſtampage, & de faire remettre à chacun par la compagnie, au lieu de ces actions, une ſimple reconnoiſſance de la quantité qu'ils en ont en dépôt.

Je propoſe à l'autre ſociété de les percer centaine par centaine de deux coups de poinçon pour y paſſer une ficelle qu'on cachetera par les deux bouts. On eſt bien ſûr qu'avec ces deux précautions les dépôts ne pourront être violés qu'aux dépens d'un déshonneur qu'aucun banquier ne voudra encourir. Par rapport à l'argent, chaque ſociété n'en n'a beſoin que pour acquérir, la première les 3900 actions reſtantes ; la ſeconde, les 3950 ; car, ce nombre d'actions acquis, il n'y a plus qu'elle qui en puiſſe vendre ; c'eſt donc au contraire d'elle-même qu'on eſt obligé d'en acheter.

Suivons d'après ce principe la marche que doit ſuivre la ſociété des anciennes, & voyons ce dont elle a beſoin.

Dans les 5490 actions qui lui ſont dûes, la ſociété doit eſcompter de préférence tous les ſimples engagemens, parce qu'elle eſt bien sûre qu'on ne pourra pas lui diſputer le prêt.

Il faut donc qu'elle reçoive :

	Le 31.		
Les . 300 de M. Deleſſert	630500		
Les . 425 de M. Germain	918250	2, 743, 250.	
Les . 350 de M. Duplain	754500		
Les . 200 de M. Rougemont	440000		
	Le 3 Février.		
Les . 600 de M. Prudhomme.		1, 740, 000.	
	Le 8.		
Les . 300 de M. Dechèrb.		658, 500.	
	Le 10.		
Les . 200 de M. Germain	440000		
Les . 100 de M. Grimoul	219000	1, 549, 000	
Les . 2000 de M. Romey	454000		
200 de M. Duplain	436000		
500.	1058000	2, 133, 000.	
500 de M. A. . . .	1075000		

Tot. 3875 Total. . . . 8, 823, 750.

Il ne faut à la ſociété des anciennes, pour achever toutes ſes opérations, que 8, 823, 750.

Elle doit toucher, d'ici au 10 Février, ſuivant l'état qu'elle a entre les mains, 8, 255, 000, que je lui ai fait prêter pour ſix mois & un an. Sur ces 8, 255, 000, il y en a eu 600, 000 liv. de rembourſé à M. Haller, 500, 000 liv. priſes pour l'eſtampe au 21 Janvier, & 500 autres environ pour des achats faits au comptant. Des 8,255,000 liv. il ne reſte donc plus que 6,650,000.

Savoir, à préſent comptant. . . .	2, 050, 000.
à toucher le 31.	2, 350, 800.
le 6.	530, 800.
le 10.	800, 000.

Et en lettres qui doivent rembourſer les frais d'eſtampage, & être comptées

comme argent. . . . . 918, 750.

Les 2875 actions à recevoir d'ici au 10 Février, soit parce qu'elles sont dues, soit parce qu'on les escomptera, ne coûtent que 6,690,750 liv.

On voit donc que la société a entre ses mains, à bien peu de choses près, ce dont elle a besoin pour les recevoir. Quand aux 2, 133, 000 qui lui sont nécessaires pour les 1000 qu'elle doit recevoir le 15, on peut être tranquille, puisqu'indépendamment des trois millions & demi que M. de Seneffe a empruntés pour se passer du renouvellement de circulation, en cas que des banquiers, qui en ont menacé M. le Compte de Seneffe, le refusassent; j'ai déjà arrêté du 1er. au 15 Février 1, 800, 000 liv. en sus. Voyons à présent ce qu'il faut pour l'autre société.

Elle a à recevoir, le 8 Février, 2, 250 actions excepté qu'elle doit payer. . . . . 3, 079, 000.
Et du 10 au 15 860 qu'elle doit payer. . . . . 1, 222, 800.

Total. 4, 301, 800.

Cette société ayant six millions en argent ou valeur; a donc deux millions de plus qu'il ne lui faut pour la présente spéculation. Il est donc évident que les deux sociétés ont le moyen, d'ici au 15 Février, de faire disparoître de la place toutes les actions anciennes & nouvelles qui y sont encore.

Il est donc évident qu'à supposer que tous les propriétaires d'actions les portassent sur la place, ce qui ne peut se faire qu'en les élevant à un très-haut prix, il en resteroit encore à découvert un nombre très-considérable soit en anciennes, soit en nouvelles, quoique je n'ai pas compris dans les tableaux ci-dessus beaucoup d'engagemens dont ont peut tirer une espèce de parti. Les 1900 qui forment une difficulté entre M. Delessert & la société des anciennes, & 700 de M. Razuret.

Il est donc évident que les deux sociétés s'entendant bien, & resserant, chacune de son côté, les actions qui la concernent, les joueurs à la baisse ne peuvent éviter leur perte; car, de deux choses l'une; ou ceux qui ont à livrer des actions nouvelles en acheteront

des anciennes, pour les faire eſtamper ; ou ils ſe contenteront d'acheter celles qui exiſtent ſur la place. Dans ce dernier cas, on a vu ci-deſſus qu'on ne pouvoit fournir, ni en anciennes, ni en nouvelles, tout ce qu'il y a à livrer. Dans l'autre, tous les beſoins du moment en nouvelles ſeroient remplis, mais il s'en formeroient par-là de plus grands dans les anciennes.

Il eſt donc évident qu'il eſt inutile d'acheter aucune action au comptant, qu'il ſuffit ſimplement de tenir ſon argent prêt, pour recevoir celles qui ſont à livrer, & qu'il faut, *juſqu'à* cette époque, acheter tout ce qui ſe préſentera de la part de bons vendeurs, à des termes qu'on pourra rapprocher par l'eſcompte, ou prêter tout ce qu'on demandera de cette manière, mais en ayant ſoin d'acheter ſur la place celles qu'on prêtera.

Remarque ſur ce plan d'opérations.

Je ne ferai point de notes ſur ce plan infame ; il recele une corruption ſi profonde, qu'il n'impoſe à un honnête homme le devoir de ne pas même l'expliquer ; car enfin la sûreté publique exige qu'on ne donne point une décompoſition trop exacte des poiſons.

Eh ! quel honnête homme ne reſſentiroit point de l'horreur à la lecture de cette ſeule phraſe qui termine ce chef-d'œuure de perverſité ? *Il eſt donc évident qu'il eſt inutile d'acheter aucune action au comptant, qu'il ſuffit ſimplement de tenir ſon argent prêt, pour recevoir celles qui ſont à livrer, & qu'il faut, juſqu'à cette époque, acheter tout ce qui ſe préſentera de la part de bons vendeurs, à des termes qu'on pourra rapprocher par l'eſcompte,* OU PRETER TOUT CE QU'ON DEMANDERA DE CETTE MANIERE, *mais en ayant ſoin d'acheter ſur la place celles qu'on prêtera....*

IL FAUT PRÊTER TOUT CE QU'ON DEMANDERA..... Ainſi l'Abbé d'Eſpagnac & ſes complices prêtent des actions, afin que ceux qui les empruntent & les vendent pour ſe procurer de l'argent, forcés par cela même de devenir des joueurs à la baiſſe, ſoient ainſi

les victimes de l'amitié prêteuse.... ! Quelle infernale perfidie !

Elle me rappelle une anecdote que je crois devoir à l'inſtruction publique ; & peut-être à l'Abbé d'Eſpagnac lui-même, qui en fera ſon profit pour ſa ſûreté perſonnelle.

Vers le milieu de ce ſiècle, de fameux ſcélérats Anglois formerent une aſſociation pour élever des voleurs & les faire pendre ſur leurs témoignages combinés, afin de recevoir la prime de cinquante livres *ſterling* que le Gouvernement donne par tête de brigand.

L'agiotage des amendes étoit, comme on voit, l'induſtrie de cette ſociété. Les malheureux qui la compoſoient avoient, comme l'Abbé d'Eſpagnac, leur plan de guerre ; ils immolerent, comme lui plus d'un innocent ; ils remporterent, comme lui, plus d'un ſuccès.

Ils furent découverts enfin ; & nulle Loi ne pouvant alors les faire pendre, on les attacha au pilori ; où la fureur du peuple les mit en pièces.

N. B. *On ne garantit pas les fautes de chiffres du plan de M. l'Abbé d'Eſpagnac. Cette ſorte d'erreurs, qui appartiennent au copiſte, n'influe en rien ſur le jugement qu'on doit porter des opérations des occapareurs-agioteurs.*